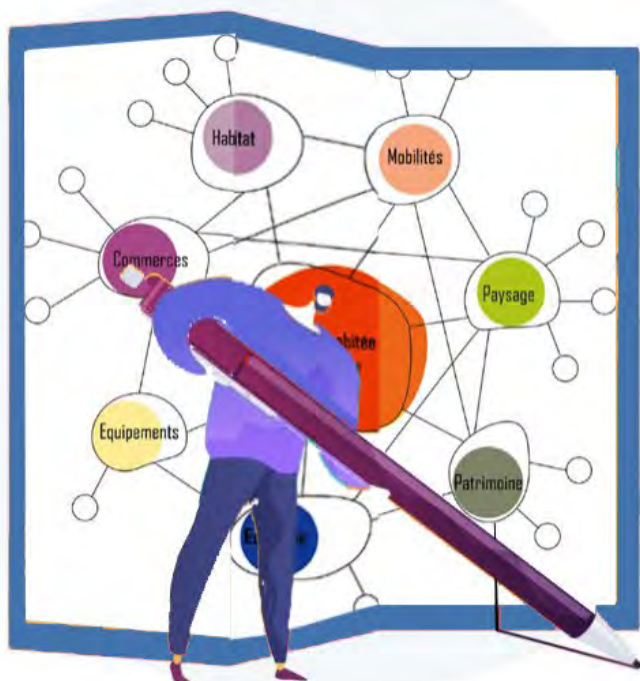


CONVENTION CADRE PETITES VILLES DE DEMAIN & SES ANNEXES VALANT OPERATION DE REVITALISATION DE TERRITOIRE (O.R.T.)



Communauté de Communes
du Pays de Craon
Cossé le Vivien
Craon
Renazé

Document du 12 01 2023

ENTRE

La Commune de Craon, représentée par son Maire M. Bertrand de GUEBRIANT ;

La Commune de Renazé, représentée par son Maire M. Patrick GAULTIER ;

La Commune de Cossé le Vivien, représentée par son Maire M. Christophe LANGOUËT ;

La Communauté de Communes du Pays de Craon représentée par son Vice-Président en charge de l'aménagement du territoire, M. Dominique GUINEHEUX

ci-après, les « Collectivités bénéficiaires »

d'une part,

ET

L'Etat, représenté par le Préfet du département de la Mayenne, M. Xavier LEFORT,

ci-après, « l'Etat » ;

d'autre part.

Ainsi que les partenaires « financeurs » ci-après

La Région des Pays de la Loire, représentée par sa présidente Mme Christelle MORANÇAIS

Le Conseil Départemental de la Mayenne, représenté par son président M. Olivier RICHEFOU

La Banque des Territoires, représentée par son Directeur des territoires en Pays de la Loire M. Philippe JUSSERAND

L'Agence Nationale de l'Habitat, représentée par Monsieur le Préfet de la Mayenne, délégué départemental de l'ANAH

Ainsi que les partenaires « institutionnels » ci-après

La Direction Départementale des Territoires 53, représentée par sa directrice départementale Mme Isabelle VALADE

La Chambre de Commerce et d'Industrie, représentée par son Président Eric HUNAUT

La Chambre des Métiers et de l'Artisanat, représentée par son Président Luc DUPRE

La Chambre d'Agriculture, représentée par son Président Stéphane GUIOULLIER



Ainsi que les « partenaires » ci-après

L'UDAP 53, représenté par David FOUCAMBERT

Le Gal sud Mayenne, représenté par son président Vincent SAULNIER

Le C.A.U.E. 53, représenté par sa Directrice Carole DAUPHIN

La POSTE, représentée par Francis GRACIEUX



Vu la convention C.R.T.E. signée le 14 octobre 2021

Vu la convention d'adhésion « Petites villes de demain »,

signée à Cossé le Vivien le 16 Juillet 2021

signée à Craon et Renazé le 20 juillet 2021,



Il est convenu ce qui suit :



Préambule

Le gouvernement a souhaité que le programme Petites villes de demain donne aux élus des communes de moins de 20 000 habitants, qui exercent des fonctions de centralités et présentent des signes de fragilité, les moyens de concrétiser leurs projets de territoire pour conforter leur statut de villes dynamiques, respectueuses de l'environnement, où il fait bon vivre.

Cette démarche s'inscrit directement dans le cadre des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Ecologique (C.R.T.E.).

Ce programme constitue une boîte à outils au service des territoires, dans le cadre du plan de relance et de la conduite des grandes transitions économiques, écologiques, numériques, et démographiques.

La nécessité de conforter efficacement et durablement le développement des territoires couverts par le programme Petites villes de demain appelle à une intervention coordonnée de l'ensemble des acteurs impliqués, au-delà de celles de l'Etat et des partenaires financiers du programme.

Le territoire du Pays de Craon regroupe 37 communes et compte 29 000 habitants. Afin d'accompagner au mieux la politique communautaire d'aménagement sur ce territoire, la Communauté de Communes du Pays de Craon a élaboré son Projet de Territoire.

Ce projet de Territoire constitue un document intégrateur pour l'ensemble des démarches planificatrices et contractuelles pour la période 2020-2026.

Validé à la fin de l'année 2021, ce projet a permis de définir les grands enjeux qui s'articulent autour de 3 grandes ambitions pour le territoire, à savoir :

- Préserver l'environnement et augmenter la résilience du territoire
- Dynamiser le territoire et renforcer son attractivité
- Renforcer l'accompagnement social et garantir la cohésion du territoire.

Le programme Petites villes de demain doit permettre aux petites centralités d'accélérer leur transformation pour répondre à leurs enjeux actuels et futurs, en leur proposant une offre de service «sur-mesure» mobilisable en fonction de leurs besoins.

Le programme favorise l'échange d'expérience et le partage de bonnes pratiques entre ses parties prenantes, au service des dynamiques territoriales renforcées par le Plan de Relance. Pour réussir ces grandes transitions, le programme Petites villes de demain est enrichi par la participation des forces vives du territoire que sont les entreprises ou leurs représentants, les associations, les habitants.

Aussi, la communauté de communes et les villes de Craon, Renazé et Cossé le Vivien ont souhaité s'engager dans ce programme national « Petites villes de demain », selon les termes de la convention d'adhésion en date du 16 et 20 juillet 2021.

Objet de la convention

La convention cadre précise les ambitions retenues pour le territoire, son articulation avec le CRTE et l'ensemble des moyens d'accompagnement existants au profit des collectivités locales, entreprises et populations des territoires engagés.

La présente convention et ses annexes sont reconnues comme valant Opération de Revitalisation de Territoire au sens de l'article L.303-2 du Code de la Construction et de l'Habitation, et précise les éléments suivants :

- Durée de mise en œuvre, à savoir 2022-2027,
- Les secteurs d'intervention des 3 villes labélisées
- Le contenu et le calendrier des actions prévues,
- Le plan de financement des actions prévues et leur répartition dans des secteurs d'intervention délimités,
- Le Comité de Projet, associant l'ensemble des partenaires publics et privés concernés.

Sur la base du projet de territoire de la Communauté de Communes du Pays de Craon (CCPC), le programme «Petites villes de demain» décline, par orientation stratégique, des actions opérationnelles pour conduire sa démarche de transformation à moyen et long terme, pour le renforcement des fonctions de centralité au bénéfice de la qualité de vie de ses habitants et des territoires alentours, dans une trajectoire dynamique et engagée dans la transition écologique.

Ce programme représente ainsi une vraie opportunité de rendre possible la mise en œuvre d'une stratégie de revitalisation partagée entre les 3 villes signataires mais plus largement sur l'ensemble du territoire.

Il mobilisera, dans la durée, les moyens des partenaires publics et privés. Le contenu de la présente convention est conçu sur-mesure, par et pour les acteurs locaux.

Cette convention est évolutive et pluriannuelle sur la période du programme 2022-2027.

Les ambitions du territoire

Ces processus de dévitalisation interagissent ensemble et il est difficile d'y remédier individuellement, sans engager une réflexion globale à grande échelle. (cf. la décroissance urbaine d'après Fol 2012)

Aussi le projet de territoire se structure autour de 3 grandes ambitions portées par la Communauté de Communes du Pays de Craon :

- Dynamiser le territoire et renforcer son attractivité
- Préserver l'environnement et augmenter la résilience du territoire
- Renforcer l'accompagnement social et garantir la cohésion du territoire

Cette troisième ambition renvoie à la nécessité d'éviter que ne se développe un territoire à 2 vitesses et notamment :

Eviter que ne se développe une ségrégation socio-spatiale entre le nord et le sud du territoire.

Et donner aux 3 villes principales les moyens de polariser leur territoire environnant au bénéfice de l'ensemble des populations du territoire.

Craon, Cossé le Vivien et Renazé labélisées « Petites Villes de Demain » seront ainsi les territoires « pilotes » d'une mise en œuvre transversale et ciblée des politiques communautaire et bénéficieront d'actions opérationnelles dans une trajectoire dynamique et engagée pour la transition écologique, en lien avec les ambitions inscrites au CRTE.



Stratégie globale d'attractivité



Développer une offre de logements diversifiée



Développer une offre de mobilité alternative



Faire du niveau de services publics un levier d'attractivité



Préserver la qualité des espaces de vie, nature...



Préserver l'environnement et augmenter la résilience du territoire



Affirmer le rôle central de l'agriculture



Développer une stratégie de sobriété foncière



Préserver les ressources naturelles du territoire



Renforcer l'autonomie énergétique du territoire



Renforcer l'accompagnement social



Investir dans la jeunesse



Accompagner le vieillissement de la population



Eviter que ne se développe un territoire à 2 vitesses



Veiller à ne pas dévitaliser le tissu associatif

Le plan d'action

Le plan d'action est la traduction opérationnelle du projet de territoire qui se décline en actions de la collectivité et des acteurs territoriaux. Ce document évolutif consiste en la compilation des fiches actions validées, et éventuellement de la liste des projets en maturation; il est transmis à chaque évolution à l'ANCT (délégation territoriale et direction de programme) à des fins de suivi. Les évolutions du plan d'action sont examinées et validées au fil de l'eau par le comité de projet, sans nécessité d'avenant de la présente convention.

La définition d'un ou de plusieurs secteurs d'intervention de l'ORT incluant le centre-ville de la ville principale de l'EPCI, figure parmi les secteurs d'intervention présentés en annexe.

Les actions

Les actions du programme Petites villes de demain sont décrites dans des fiches action selon le modèle figurant en annexe 3 ; elles ont vocation à alimenter directement le plan d'action du CRTE du territoire concerné.

L'inscription formelle des actions dans le programme PVD est validée par les instances de gouvernance en s'appuyant sur l'expertise des services déconcentrés de l'Etat, des opérateurs et des services des collectivités territoriales concernées.

Les actions prêtes, validées en comité de projet PVD, sont adressées à chacun des financeurs appelés à se prononcer dans leurs propres instances décisionnelles.

Le préfet peut saisir autant que de besoin la Direction de programme Petites villes de demain de l'ANCT pour toute opération nécessitant un éclairage particulier.

Chaque fin d'année, une synthèse financière des contributions obtenues des différents financeurs est présentée en comité de projet, et transmise à la direction de programme Petites villes de demain de l'ANCT.

Pour que la convention vaille ORT, les actions prévues dans le ou les secteurs d'intervention précités doivent a minima concerner l'amélioration de l'habitat (selon le contexte : lutte contre l'habitat dégradé ou indigne et contre la vacance ; production de logements attractifs et adaptés).

Projets en maturation

Des projets, de niveaux de maturité différents peuvent être listés en annexe du plan d'action. Les projets feront l'objet d'un travail spécifique de maturation afin d'être proposés au plan d'action, lors du comité de pilotage ultérieur à la signature, en fonction de leur compatibilité avec les objectifs du contrat, de leur faisabilité, de leur valeur d'exemple et de leur dimension collective ou de leur effet d'entraînement.

Modalités d'accompagnement en ingénierie

Plusieurs partenaires sont susceptibles de proposer un soutien en ingénierie : les partenaires financiers (l'ANCT, la Banque des territoires, le Cerema, l'Ademe...), services déconcentrés de l'Etat, collectivités territoriales, agences techniques départementales, CAUE, CPIE, Gal sud Mayenne... pour les différentes phases du programme (élaboration du projet de territoire, définition et mise en œuvre des projets, participation des habitants, suivi et évaluation du contrat) qu'il conviendra de préciser et de rappeler dans le bilan du contrat.

L'activation de cet accompagnement s'effectue selon les modalités de saisines et de contractualisation propres à chaque organisme.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui pourraient notamment mobiliser des financements pour le montage des projets et les investissements.

Engagements des partenaires

Les partenaires s'engagent à assurer la réalisation des actions inscrites à ce contrat.

Dispositions générales concernant les financements

Les financeurs s'efforcent d'instruire dans les meilleurs délais les demandes de financement qui leur sont soumises et à apporter leur appui pour contribuer à la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention.

Les financements inscrits dans les fiches sont des montants prévisionnels. Ils sont à mobiliser suivant les dispositifs et dispositions propres aux différents partenaires. Les éléments financiers qui y sont inscrits sont fondés sur une première analyse de l'éligibilité des actions proposées aux différentes sources de financement des partenaires, selon les modalités décrites dans les fiches actions, mais ne valent pas accord final. Les montants de prêt, d'avance ou de subvention, sont indicatifs, sous réserve de :

disponibilité des crédits et du déroulement des procédures internes à chaque partenaire, de l'instruction des dossiers, des dispositifs en vigueur à la date du dépôt, de la validation par les instances décisionnaires du partenaire considéré. Les décisions font l'objet de conventions spécifiques établies entre le partenaire et le porteur de projet.

Le territoire signataire

En signant cette convention, les villes de Craon Renazé et Cossé le Vivien assument leur rôle de centralité au bénéfice de la qualité de vie des habitants des communes et des territoires alentours, et leur volonté de s'engager résolument dans une trajectoire dynamique et engagée dans la transition écologique.

La communauté de communes du Pays de Craon et ses 3 villes signataires se sont engagées à désigner un chef de projet PVD responsable de l'animation du programme et de son évaluation.

Les villes signataires s'engagent à animer le travail en associant les acteurs du territoire et en travaillant étroitement avec les partenaires du contrat (collectivités, entreprises, Etat, établissements publics, habitants, associations...) afin d'initier et de catalyser la dynamique du territoire en faveur du projet de territoire. Le partage des orientations et des actions qui découlent du projet de territoire est organisé localement au moment jugé opportun par les collectivités signataires, en accord avec l'Etat.

Ce moment de partage a pour objectif, avant et également après la signature de la convention cadre, d'enrichir les actions, de favoriser la mobilisation autour du programme et l'émergence d'éventuels porteurs de projets.

Le territoire signataire s'engage à mobiliser les moyens, tant humains que financiers, nécessaires au bon déroulement du programme, ainsi qu'à son évaluation.

Le territoire signataire s'engage à la mise en œuvre des actions inscrites au programme, dont il est maître d'ouvrage.

L'État, les établissements et opérateurs publics

L'Etat s'engage à travers ses services, services déconcentrés et établissements à accompagner l'élaboration et la mise en œuvre du programme, dans une posture de facilitation des projets.

L'appui de l'État porte en particulier sur l'apport d'expertises techniques et juridiques et la mobilisation coordonnée de ses dispositifs de financement au service des projets du programme.

L'État s'engage à optimiser les processus d'instruction administrative et à examiner les possibilités d'expérimentation de procédures nouvelles, ou de simplification de procédures existantes, sur la base de projets précis qui lui seraient présentés dans le cadre du programme.

L'État soutient l'ingénierie des collectivités par le cofinancement via le FNADT de postes de chefs de projet, en complément des crédits apportés par les opérateurs partenaires du programme. Il s'engage à étudier le possible cofinancement des actions inscrites dans le programme, qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'État disponibles.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui mobiliseront notamment des financements pour le montage des projets et les investissements. Ce soutien permettra de renforcer la capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que les projets eux-mêmes.

En particulier :

L'ANCT peut accompagner les territoires en conseil et ingénierie, via ses différents programmes d'intervention (France Service, tiers-lieux, ...) et dans ses domaines d'expertise comme par exemple la revitalisation commerciale.

L'ANCT soutient également les projets par le pilotage du programme Petites villes de demain, et en particulier du Club La Caisse des dépôts peut mobiliser la Banque des territoires pour accompagner les acteurs locaux dans leurs projets de développement territorial

- conseil et ingénierie, prêts, investissements en fonds propres, services bancaires, consignations et dépôts spécialisés ;

- L'Anah peut apporter un accompagnement aux différentes phases d'une stratégie en matière d'amélioration de l'habitat pour des interventions intégrant les thématiques spécifiques relevant de ses priorités (la lutte contre l'habitat indigne et dégradé, la précarité énergétique, la fragilisation et dégradation des copropriétés, le vieillissement de la population, tant en phase pré-opérationnelle qu'opérationnelle. Cet accompagnement peut être destiné aux propriétaires (occupants ou bailleurs), syndicats de copropriétaires, collectivités ou opérateurs immobiliers ;

- Le Cerema peut apporter un appui pour l'élaboration des projets de territoires et des plans d'action, ainsi que pour la phase de mise en œuvre et d'évaluation et dans ses domaines d'expertise (par exemple, la stratégie foncière et d'aménagement durable, la transition écologique, les mobilités, la revitalisation économique et commerciale) ;

- L'ADEME peut apporter un appui à travers un contrat d'objectifs transversal sur la durée du contrat de transition écologique et intervenir en soutien de certaines opérations du programme.

D'autres établissements publics ou opérateurs de l'État peuvent intervenir : l'Office français pour la biodiversité (OFB), la Banque publique d'investissement (Bpifrance), l'Agence française de développement (AFD), etc.

Les contributions spécifiques des établissements publics et opérateurs sont portées en annexe.

Engagements de la Région Pays de la Loire

La Région en qualité de cheffe de file des politiques de transport, de formation professionnelle, d'aménagement du territoire, de développement économique, de tourisme et d'environnement, apportera son concours aux actions visées par le programme ainsi que pour les autres politiques dont elle partage la compétence.

Elle s'engage à désigner dans ses services un ou des référent (s) pour participer à la gouvernance du programme ainsi qu'au dispositif de pilotage, de suivi et d'évaluation des actions et projets.

La Région Pays de la Loire, via ses cadres d'interventions ou les dispositifs européens, pourra apporter un appui financier aux opérations et actions inscrites au programme. Ces opérations devront faire l'objet d'une sollicitation officielle de subvention, avec un dépôt de dossier. L'éligibilité sera instruite et étudiée au regard des dispositifs sollicités en vigueur et des disponibilités financières. La décision de financement fera l'objet d'une délibération du Conseil régional ou de la Commission Permanente de la Région et/ou d'une décision de la Présidente au titre de ses pouvoirs délégués relatifs aux fonds européens. »

Engagements du Département de la Mayenne

Le Conseil départemental en qualité de chef de file des politiques de solidarité mais également de son rôle sur les politiques de mobilité et les espaces naturels sensibles, ainsi que le numérique, apportera son concours aux actions visées par le programme.

Le Conseil départemental en application de la convention de délégation de compétence du 29 avril 2019 assure la gestion des aides à la pierre et notamment les aides à l'amélioration des logements privés.

Dans ce cadre le Département accompagnera, le cas échéant, la mise en œuvre d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat en fonction des difficultés rencontrées par le territoire.

Par ailleurs, en qualité de chef de file des politiques

de solidarité mais également de son rôle sur les politiques de mobilité et les espaces naturels sensibles, ainsi que le numérique, apportera son concours aux actions visées par le programme.

Le Conseil départemental s'engage à désigner dans ses services un ou des référent (s) pour participer à la gouvernance du programme ainsi qu'au dispositif de pilotage, de suivi et d'évaluation des actions et projets. Le Conseil départemental s'engage à soutenir de manière prioritaire les actions et projets du programme qui sont compatibles avec ses politiques publiques et cadres d'intervention, sous réserve que les porteurs de projets déposent un dossier complet pour instruction et répondent aux sollicitations de la collectivité pour l'instruction du dossier et éclairer l'exécutif sur la décision à intervenir.

Le Conseil départemental, via ses cadres d'interventions ou les dispositifs européens, pourra apporter un appui financier aux opérations et actions inscrites au programme. Ces opérations devront faire l'objet d'une sollicitation officielle de subvention, avec un dépôt de dossier. L'éligibilité sera instruite et étudiée au regard des dispositifs sollicités en vigueur et des disponibilités financières. La décision fera l'objet d'une délibération de la Commission Permanente du Département.

Engagements des autres opérateurs publics

Un ou des opérateurs publics s'engagent à désigner dans leurs services un ou des référent (s) pour participer à la gouvernance du programme ainsi qu'au dispositif de pilotage, de suivi et d'évaluation des actions et projets.

Ce ou ces opérateurs publics s'engagent à soutenir de manière prioritaire les actions et projets du programme, compatibles avec leurs politiques publiques et cadres d'intervention.

- La Poste
- GAL Sud Mayenne
- CCI CMA

Mobilisation des citoyens et des acteurs socio-économiques

Il s'agit de renforcer la cohésion territoriale et l'appartenance nécessaires à la dynamique de transformation du territoire en mobilisant, écoutant, faisant participer les habitants et les acteurs socio-économiques à la décision du cap collectif.

La dynamique d'animation du projet vise une communication et une sensibilisation en continu pour permettre aux acteurs et partenaires de s'associer aux actions de transformation ; une attention particulière sera portée à la facilitation de la mobilisation citoyenne en faveur du projet collectif. Concrètement, la mobilisation des citoyens peut prendre deux types de formes : la participation des publics à l'élaboration de la décision publique d'une part, et les initiatives citoyennes prises et mises en œuvre par les citoyens eux-mêmes d'autre part.

Les entreprises, de par leur impact sur l'environnement et l'emploi, sont des acteurs indispensables au projet de développement écologique et économique du territoire ; leur collaboration peut permettre d'identifier de nouvelles synergies en particulier dans une logique d'économie circulaire.

Maquette financière

La maquette financière pluriannuelle est établie à la signature de la convention cadre.

Elle est mise à jour au fil de l'eau et présentée au comité de projet. La maquette financière annuelle (consolidation au 31 décembre) est adressée chaque année en janvier au préfet de département ainsi qu'à la direction de programme PVD de l'ANCT.

Pour la première année, la maquette financière annuelle est adressée à la direction de programme PVD de l'ANCT en même temps que la convention cadre.

Le modèle de maquette financière figure en annexe.

La maquette financière récapitule les engagements des signataires du contrat sur la période contractuelle, et valorise les engagements financiers des partenaires, en précisant les montants :

- Des crédits du plan France relance ;
- Des crédits contractualisés (nouveaux engagements) ;
- Des crédits valorisés (rappels des engagements antérieurs et des dispositifs articulés non intégrés) ;
- Des actions financées par des conventions ad 'hoc avant la signature du programme ;
- L'engagement d'un comité des financeurs donnant sa validation des actions.

Les différents financeurs instruiront dans les meilleurs délais les demandes de participation, selon leurs modalités internes de validation pour les actions entrant dans leur champ de compétence.

Gouvernance du programme Petites Villes de Demain

Les collectivités porteuses mettent en place une gouvernance pour assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du programme, en association étroite avec l'Etat, confirmant (et ajustant si nécessaire) le fonctionnement installé à l'occasion de la convention d'adhésion pour l'élaboration de la stratégie. Cette gouvernance est intégrée à la gouvernance mise en place pour le Contrat de relance et de transition écologique. Sont systématiquement invités au comité de projet les représentants de l'exécutif, des services de l'Etat, de la Caisse des dépôts – Banque des territoires, de l'Anah, du Cerema, de l'ADEME, ainsi que d'autres établissements publics et opérateurs mobilisés en appui du programme Petites villes de demain, et de représentants des collectivités départementales et régionales si elles sont cosignataires. Il siègera au moins une fois par an pour :

- Valider l'évaluation annuelle du programme, sur la base des indicateurs de suivi et d'une synthèse financière ;
- Examiner l'avancement et la programmation des actions, y compris financièrement (actualisation du plan de financement) ;
- Étudier et arrêter les demandes d'évolution du programme en termes d'orientations et d'actions (inclusion, adaptation, abandon...) ;
- Décider d'éventuelles mesures rectificatives. Le chef de projet PVD désigné alimente le comité de pilotage et en particulier :
 - Veille en détail au bon déroulement des actions prévues au programme, vérifie l'avancement des dossiers, analyse les éventuelles situations de blocage pour proposer des mesures visant à permettre l'avancement des projets ;
 - Établit le tableau de suivi de l'exécution ;
 - Met en place les outils d'évaluation et analyse les résultats des évaluations ;
 - Propose les évolutions des fiches orientations ;
 - Propose les évolutions et les propositions d'ajouts de fiches actions.

Suivi et évaluation du programme

Un tableau de bord de suivi du programme est établi, régulièrement renseigné, décrivant l'avancement des orientations et actions (taux de réalisation, mobilisation des moyens et financement, indicateurs...).

Il est tenu à jour par le chef de projet PVD.

Il est examiné par les services de l'Etat et présenté en synthèse au comité de pilotage.

D'autres tableaux de bord partagés, complémentaires, peuvent être établis, en fonction des besoins, et mis à disposition auprès de l'ensemble des parties prenantes.

Le dispositif d'évaluation, articulé sur plusieurs niveaux (intégralité du programme, orientations et actions) avec la définition des indicateurs et la désignation des acteurs en charge de son fonctionnement, fera l'objet de comptes rendus une fois par an devant le comité de pilotage.

Il s'intégrera au dispositif national d'évaluation du programme national PVD.

Résultats attendus du programme

Les résultats seront suivis et évalués. Les ou les indicateurs à l'aune desquels ces résultats sont évalués seront choisis en cohérence avec l'objectif recherché lors de la mise en œuvre de l'action. Les objectifs détaillés et les indicateurs propres à chaque action sont précisés dans chaque fiche action

Utilisation des logos

Chacune des Parties autorise à titre non exclusif l'autre Partie à utiliser son nom et son logo en respectant la charte graphique afférente telle que figurant en Annexe XX, pour toute la durée du Contrat afin de mettre en avant le partenariat entre les Parties, et à le faire figurer de façon parfaitement visible et lisible sur ses supports de communication faisant référence aux actions réalisées dans le cadre de cette convention. Il est précisé qu'aucun matériel, visuel, création, annonce, message de quelque nature que ce soit faisant référence à l'une des Parties ne pourra être créé, réalisé et/ou diffusé par l'autre Partie sans son consentement écrit préalable. Chacune des Parties reconnaît (i) qu'elle n'acquiert aucun droit sur la charte graphique de l'autre Partie autre que celui de l'utiliser conformément aux dispositions de la présente clause et (ii) qu'elle n'est pas autorisée à utiliser et / ou exploiter les marques, dénominations sociales, logo et plus généralement tous les droits de propriété intellectuelle afférents aux signes distinctifs à l'autre Partie, de quelque façon que ce soit (notamment pour leur reproduction, communication et / ou adaptation) et pour quelque raison que ce soit (y compris à titre de référence commerciale ou pour sa propre publicité). Le droit d'utiliser les éléments verbaux/graphiques de chacune des Parties est accordé uniquement pour la durée du Contrat et prendra automatiquement fin, sans qu'aucune formalité ne soit nécessaire, à son terme, qu'elle qu'en soit la raison. La/les commune(s) sont invitées faire figurer le panneau signalétique Petites villes de demain en entrée de ville (modèle disponible en ligne). Chaque opération réalisée doit faire l'objet d'un affichage pendant les travaux : • identifiant clairement le lien avec le programme Petites villes de demain : logo ANCT/PVD et mention « L'Etat s'engage pour l'avenir des territoires » (modèle disponible en ligne); • ainsi que les logos et mentions liés aux modalités d'attribution des subventions et financement propres à chaque Partie.

Entrée en vigueur, durée de la convention et publicité

L'entrée en vigueur du programme est effective à la date

de signature du présent contrat, jusqu'à mars 2026. Au terme de la convention, un bilan sera conduit pour en évaluer les résultats et les impacts. La présente convention est publiée au recueil des actes administratifs de l'EPCI signataire.

Elle est transmise pour information au DDFIP ainsi qu'à l'ANCT. Elle pourra faire l'objet d'une mise en ligne, au niveau local et par l'ANCT.

Evolution et mise à jour du programme

Le programme est évolutif. Le corps de la convention et ses annexes peuvent être modifiés par avenant d'un commun accord entre toutes les parties signataires du programme et après avis du comité de projet. C'est notamment le cas lors d'une évolution de son périmètre ou de l'intitulé des orientations, de leurs objectifs et indicateurs.

Résiliation du programme

D'un commun accord entre les parties signataires du programme et après avis favorable du comité de pilotage, il peut être mis fin à la présente convention.

Traitement des litiges

La présente convention est régie par le droit français. En cas de contestation, litiges ou autres différends éventuels sur l'interprétation ou l'exécution de la convention, les parties s'efforceront de parvenir à un règlement à l'amiable entre elles. A défaut, et préalablement à l'engagement de toute action contentieuse et sous réserves des dispositions prises au titre des articles précédents, les parties s'engagent à recourir à la médiation en application des articles L 213-1 du code de la justice administrative du différend qui les oppose et de saisir le président du Tribunal administratif de Laval à l'effet d'organiser la mission de médiation et de désigner la ou les personnes qui en seront chargées. En cas d'échec d'une solution amiable, tout litige ou contestation auxquels la présente convention pourrait donner lieu tant sur sa validité que sur son interprétation, son exécution ou sa réalisation, sera soumis aux tribunaux compétents.

Mise en œuvre de la convention

Les effets de l'Opération de Revitalisation du Territoire sont d'application immédiate, ou différée lorsqu'ils nécessitent un décret en Conseil d'État.

La présente convention est ainsi rédigée sous réserve de la publication officielle des décrets d'application le cas échéant.

Le territoire se laisse la possibilité de modifier la présente convention au regard des modalités précisées dans les décrets d'application ou de la modification des dispositifs engagés par l'ORT. 11.1

Application du dispositif Denormandie dans l'habitat ancien prorogé jusqu'en décembre 2023.

Les communes signataires d'une convention d'ORT sont éligibles au dispositif Denormandie dans l'habitat ancien.

Cette aide fiscale porte sur les travaux de rénovation effectués dans le bien avec pour objectif d'avoir un parc de logements de meilleure qualité, d'améliorer la qualité énergétique des bâtiments et à terme d'améliorer l'attractivité dans les centres des villes moyennes.

Les communes signataires de la présente convention peuvent ainsi proposer à des particuliers ou à des promoteurs d'investir, de rénover et de louer moyennant une défiscalisation grâce au dispositif Denormandie dans l'ancien.

Cette aide fiscale est mobilisable sur l'ensemble des communes signataires (périmètre administratif de la commune).



Exemple : pour l'achat d'un bien de 150 000 euros avec 50 000 euros de travaux, l'aide est de 42 000 euros pour une location de 12 ans, soit 3 500 euros de déduction par an.
Le dispositif s'adresse aussi bien au particulier qui fait rénover qu'à celui qui achète à un promoteur qui a fait rénover le bâtiment.

Suspension des Autorisations d'Exploitations Commerciales en périphérie et dispense d'autorisations pour certains projets dans les secteurs d'intervention.

Les collectivités signataires de la présente convention d'ORT pourront mobiliser, le cas échéant, la possibilité ouverte par l'ORT de suspendre l'enregistrement et l'examen en CDAC de projets Les collectivités signataires de la présente convention d'ORT pourront mobiliser, le cas échéant, la possibilité ouverte par l'ORT, de suspendre l'enregistrement et l'examen en CDAC de projets commerciaux en dehors des secteurs d'interventions définis dans la présente convention.

Si un projet commercial en périphérie devait menacer l'équilibre commercial et économique d'un centre-ville d'une des communes signataires de la présente convention d'ORT, les collectivités se laissent l'opportunité de saisir le Préfet afin de demander la suspension des autorisations d'exploitation commerciales, pour une durée de trois ans maximum, prorogée d'un an si besoin (art. L 752-1-2 du code du commerce).

Le Préfet peut ainsi suspendre par arrêté, pour une durée maximale de trois ans, prorogeable un an, l'enregistrement et l'examen en commission départementale d'aménagement commercial (CDAC) des demandes d'AEC relatives aux projets mentionnés aux 1° à 5° et au 7° de l'article L. 752-1 du Code de commerce situés :

- sur le territoire d'une ou plusieurs communes signataires d'une convention d'ORT mais hors des secteurs d'intervention de l'opération. Cette décision est prise après avis ou à la demande de l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre et des communes signataires de cette convention ;
- dans des communes qui n'ont pas signé la convention mais sont membres de l'EPCI à fiscalité propre signataire de la convention ou d'un EPCI limitrophe de celui-ci. Cette suspension intervient après avis ou à la demande du ou des EPCI et communes concernés.

Cette décision préfectorale tient compte des caractéristiques des projets et de l'analyse des données existantes sur la zone de chalandise, au regard notamment du niveau et de l'évolution des taux de logements vacants, de vacance commerciale et de chômage dans les centres villes et les territoires concernés.

Droit de Préemption Urbain renforcé et droit de préemption sur les fonds artisanaux, les fonds de commerce, les baux commerciaux et les terrains faisant l'objet de projets d'aménagement commercial

L'ORT permet à la collectivité locale d'instaurer le droit de préemption urbain renforcé et le droit de préemption sur les fonds artisanaux, les fonds de commerce, les baux commerciaux et les terrains faisant l'objet de projets d'aménagement commercial. Au regard des enjeux de maintien de commerces de première nécessité sur les trois communes signataires, l'utilisation du droit de préemption commercial pourra être une opportunité à analyser au cas par cas selon les difficultés rencontrées. Les commerces de ces centres-bourgs peuvent en effet être particulièrement fragilisés.

Permis d'aménager multi-sites

Conformément aux dispositions du IV de l'article 157 de la loi n° 2018-1021 du 23 novembre 2018, à titre expérimental et pour une durée de cinq ans à compter de la promulgation de ladite loi, la mise en œuvre des actions mentionnées dans une convention d'opération de revitalisation de territoire prévue à l'article L. 303-2 peut donner lieu, par dérogation à l'article L. 442-1 du code de l'urbanisme, à la délivrance d'un permis d'aménager portant sur des unités foncières non contiguës lorsque l'opération d'aménagement garantit l'unité architecturale et paysagère des sites concernés et s'inscrit dans le respect des orientations d'aménagement et de programmation mentionnées à l'article L. 151-7 du même code.

La totalité des voies et espaces communs inclus dans le permis d'aménager peut faire l'objet d'une convention de transfert au profit de la commune ou de l'établissement public de coopération intercommunale compétent.

ANNEXES

1. Projet de Territoire et orientations stratégiques

2. L'Hackathon

3. Planning de l'année 2022 : démarche appliquée

4. Ville de Renazé

- Les enjeux identifiés pour la ville
- Périmètre d'intervention
- Fiches actions

5. Ville de Craon

- Les enjeux identifiés pour la ville
- Périmètre d'intervention
- Fiches actions

6. Ville de Cossé le Vivien

- Les enjeux identifiés pour la ville
- Périmètre d'intervention
- Fiches actions

7. Maquettes financières

8. Démarches réalisées

9. Stratégies à engager ou en cours

10. Délibérations

Le territoire aujourd'hui

642 km²

Superficie du territoire

En 2019

28 692

Habitants en 2019

Population

+ 0.2 %

entre 2012 et 2017

13 851

Logements en 2019

94% de maisons

6 % de collectifs

9,5 % logements vacants

818 logements locatifs sociaux

La communauté de communes du Pays de Craon

Le territoire du Pays de Craon est situé au Sud-Ouest du département de la Mayenne et il est articulé autour d'un pôle principal, Craon, et deux pôles secondaires, Cossé-le-Vivien et Renazé reliés les uns aux autres par un axe structurant (RD 771).

La CCPC est une jeune structure issue de la fusion de 3 Communautés de Communes (Communauté de Communes du Pays du Craonnais, Communauté de Communes de la région de Cossé-le-Vivien, Communauté de Communes de Saint-Aignan / Renazé) et du syndicat mixte du Pays de Craon. Ce dernier ayant été créé en 1976, ce territoire est donc coutumier des constructions politiques partagées. Il est structuré désormais en une seule communauté de communes depuis le 1^{er} janvier 2015.

Cette communauté de communes regroupe 37 communes et compte 29 000 habitants (4^{ème} EPCI en nombre d'habitants à l'échelle de la Mayenne, 40% de la population du Sud Mayenne, 9,5% de la population départementale et 1% de la Région).

Cet EPCI exerce pour le compte de ses communes membres, de nombreuses compétences en matière économique, sociale, culturelle, sportive, environnementale, touristique et de santé publique.



Cartographie – DDT 53

Une dynamique démographique fragile

Globalement, la population a augmenté de 0,2% sur le territoire entre 2012 et 2018 mais de manière inégale : seules 19 communes ont gagné de la population, les 18 autres en ont perdu. Cette augmentation de population est plutôt due au solde naturel.

La pyramide des âges du pays de Craon indique que les moins de 15 ans ainsi que les plus de 60 ans sont les plus représentés. La population jeune (-30 ans) habite principalement en périphérie du territoire. Les populations les plus âgées se répartissent en priorité sur les communes les plus peuplées, équipées de structures d'accueil adaptées. Concernant l'indice de vieillissement, la moyenne du territoire est de 82, ce qui signifie qu'il y a 82 personnes de plus de 65 ans pour 100 personnes de moins de 20 ans. La part des personnes de plus de 75 ans dans la population a constamment progressé depuis 1985.

Elle correspond à 12% de la population en 2017 soit 3 points de plus que pour la moyenne nationale.

Chiffres clés



L'évolution de la population entre 2012 et 2018 - extrait de l'Adil 53



Solde naturel : **13**
Département : 2 008

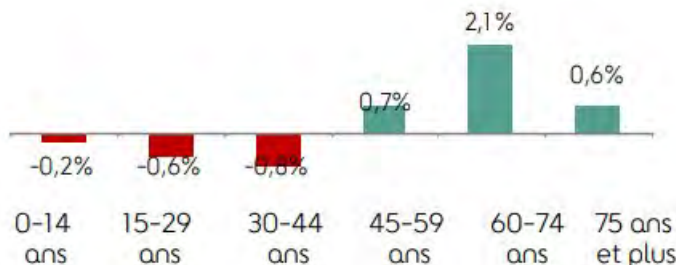


Solde migratoire : **208**
Département : -2 424



Variation annuelle par âge entre 2008 et 2018 sur le Pays de Craon

Données extraites de l'ADIL 53



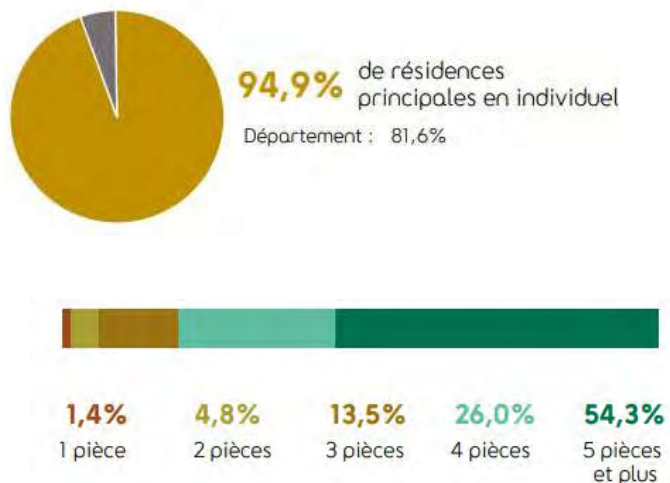
Un parc de logements vieillissant

Le parc de logement est plutôt vieillissant : 25% des logements ont été construits avant 1919. C'est une proportion plus importante que la moyenne en Pays-de-Loire (16%). La rénovation énergétique est donc un enjeu important.

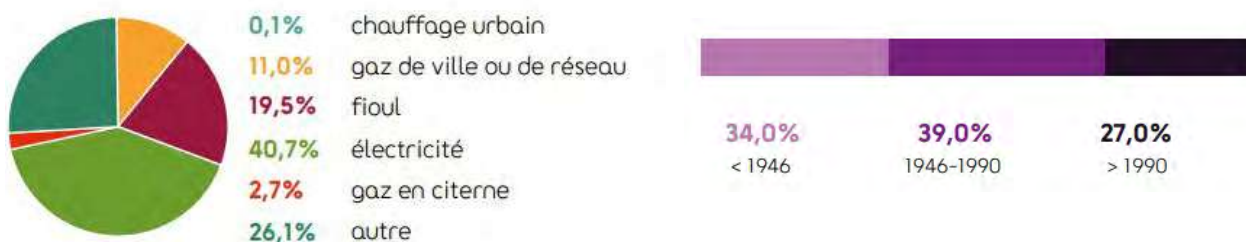
Les typologies de logements développés sur le territoire ne permettent pas de répondre aux besoins des jeunes ménages qui recherchent en majorité des logements plus petits ou des logements en location. Ainsi, 80% des logements possèdent 4 pièces ou plus. La faible diversité de logements conduit à un habitat globalement sous-occupé.



Propriétaires occupants
et taille des résidences – source Adil 53



La question de l'énergie dans le logement
& années de construction des logements – source Adil 53



Un taux de vacance des logements en augmentation

La part de logements vacants est plus élevée que la moyenne nationale. Sur la communauté de communes, elle représente 9.4% du parc de logement. C'est dans la commune de La Roë qu'elle est la plus importante, atteignant 15%. Une corrélation peut être faite avec l'accessibilité aux services essentiels. Dans le Pays de Craon, celle-ci est inférieure à la moyenne nationale (11,4 minutes). Dans le bassin de vie de Renazé, le temps moyen d'accès aux services d'usage courant depuis le domicile est plus élevé que dans les autres villes et atteint 22 minutes. Cet état de fait peut contribuer au renforcement du taux de vacance pour cette zone.

D'autres communes du Nord et de l'Est du territoire enregistrent un taux de vacance important. Ceci s'explique notamment par l'ancienneté du parc de logements disponibles.

En lien avec l'ANAH, une étude pré opérationnelle OPAH et OPAH RU est engagé sur l'ensemble du territoire depuis. L'étude tout juste lancée ne permet pas de savoir si un volet renouvellement urbain est pertinent sur son territoire, quels seront les volumes de logements à inscrire dans les objectifs de l'opération programmée classique et ou ru et les finances à engager. Lorsque l'ensemble des éléments seront validés par les élus et le délégataire des aides à la pierre, l'opération programmée OPAH et OPAH RU sera annexée à la présente convention afin de mettre en place cette action sur le territoire.



RENAZE : rue principale du centre ancien avec son bâti



CRAON : ville médiévale avec ses maisons à colombages



Le social : un seuil de pauvreté relativement bas

Si le Pays de Craon bénéficie d'un taux de pauvreté relativement bas en comparaison de la moyenne nationale mais aussi des revenus des ménages du 1^{er} décile (10 % des ménages les plus pauvres) supérieurs aux moyennes départementales, régionales et nationales, le Pays de Craon constate aussi un certain nombre de fragilités sociales.

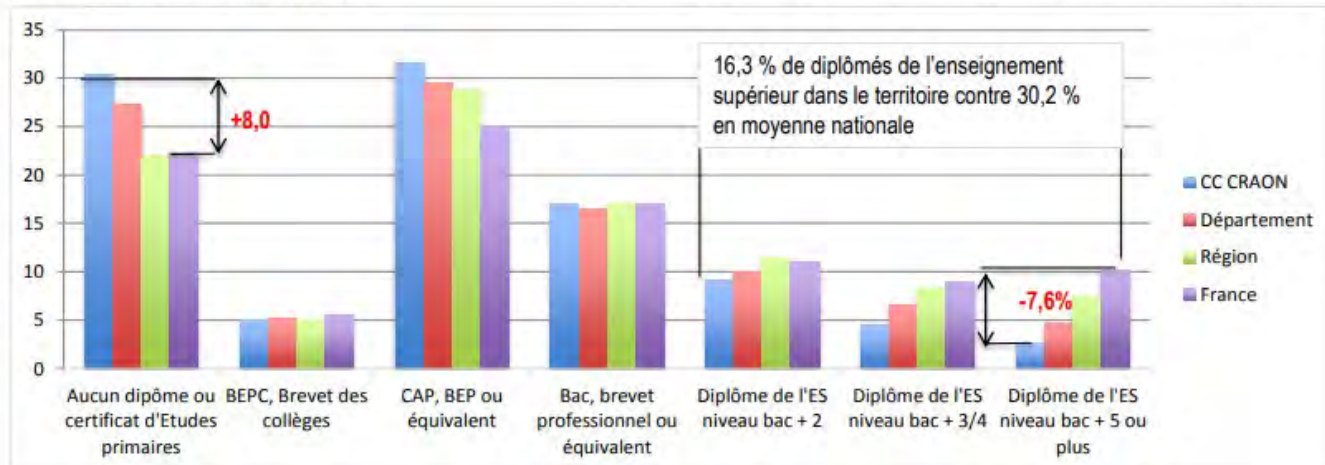
8% de la population du territoire vivent sous le seuil des bas revenus. Le territoire enregistre une forte augmentation des bénéficiaires du RSA : 277 ménages bénéficient du Revenu de Solidarité Active (RSA) en hausse de 20 % durant la dernière année. Les jeunes apparaissent comme les premières victimes de l'enchaînement des crises et semblent particulièrement exposés avec notamment un important décrochage scolaire et un pourcentage élevé de personnes sans ou faiblement diplômées.

Sortir de la précarité apparaît comme plus compliqué dans le territoire du Pays de Craon que dans d'autres territoires.



Synthèse projet de territoire New Deal - 2020

	CC CRAON	Département	Région	France
Aucun diplôme ou certificat d'études primaires	30,3	27,3	22	22,3
BEPC, Brevet des collèges	5	5,3	5	5,6
CAP, BEP ou équivalent	31,5	29,5	28,8	25
Bac, brevet professionnel ou équivalent	16,9	16,5	17	16,9
Diplôme de l'ES niveau bac + 2	9,1	10	11,4	11
Diplôme de l'ES niveau bac + 3/4	4,6	6,6	8,3	9
Diplôme de l'ES niveau bac + 5 ou plus	2,6	4,7	7,5	10,2



L'emploi

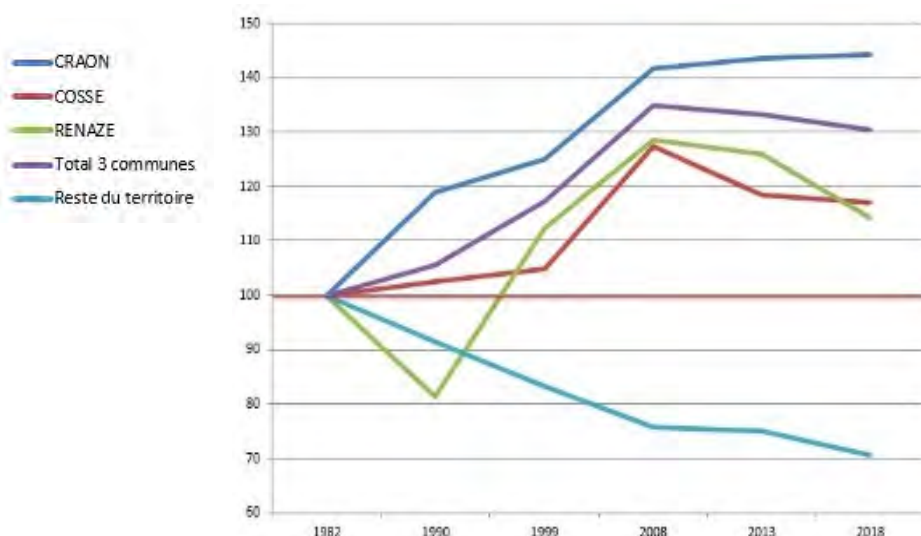
Au sein du Pays de Craon, le stock d'emplois productifs est important. La part des emplois dans l'agriculture surpasse la moyenne de 14 points, celle de l'industrie de 10 points. En revanche, il existe un écart de 20 points inférieur à la moyenne nationale pour l'emploi tertiaire.

L'économie sur le territoire est marquée par une part d'emplois productifs importante par rapport à la moyenne nationale même si cette dernière tend à diminuer au profit des emplois présentiels (tertiaire). Si le taux de chômage est relativement faible sur le territoire de la collectivité, le nombre d'emplois locaux est en baisse.

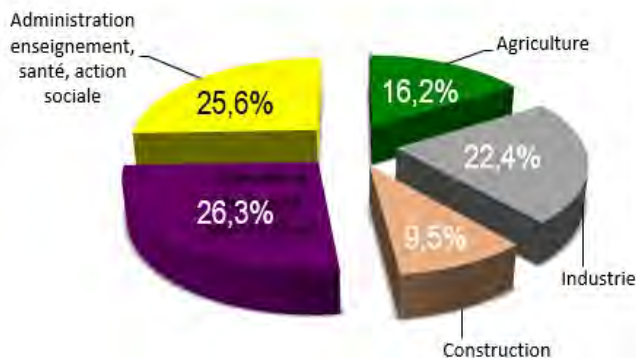
L'enjeu est donc à la fois de maintenir les activités économiques présentes sur le territoire et d'en développer de nouvelles afin de conserver un niveau d'emploi satisfaisant sur le territoire de façon à ce que celui-ci ne tende pas à devenir résidentiel.



La répartition de l'emploi dans le Territoire New Deal – 2021



Nature des emplois présents sur le territoire – New Deal 2021



Emplois selon les secteurs d'activité	CC CRAON	Département	Région	France
Agriculture	16,2	7,4	4	2,6
Industrie	22,4	20,9	16	12,2
Construction	9,5	6,8	7,1	6,4
Commerce, transport, service divers	26,3	35,4	43,1	46,8
Administration, enseignement, santé, action sociale	25,6	29,5	29,7	32

L'agriculture, un pilier du territoire

Les secteurs d'activité les plus dynamiques sur le territoire du Pays de Craon sont le tertiaire (51,9% des emplois) et l'industrie (22,4% des emplois). Le secteur agricole arrive en 3^e position avec 16,2% des emplois présents dans le territoire. Enfin, la construction représente 9,5% des emplois.

L'agriculture, et plus particulièrement l'élevage, est l'une des activités dominantes du territoire et fait partie intégrante de son identité.

L'activité agricole dominante du Pays de Craon est donc l'élevage, notamment bovin, porcin et de volailles. On note ainsi une forte densité de production laitière et porcine.

En 2018, le territoire comptait 76 exploitations certifiées « Agriculture Biologique ». Le territoire s'est également doté d'un projet alimentaire territorial (PAT) à l'échelle du GAL Sud Mayenne.

Il existe ainsi une part conséquente d'exploitations, producteurs et commerces tournés vers l'agriculture biologique dans le pays de Craon.

L'enjeu est de maintenir cette activité en anticipant la reprise des exploitations, mais aussi de faire évoluer les pratiques afin de se tourner vers une agriculture plus écologique et respectueuse de l'environnement.



L'agriculture en chiffre
extrait CRTE 2021



763 exploitations agricoles



Moyenne de 68 ha de SAU
(77 ha pour le département)



43 points de vente directe
à la ferme



Labellisation de la production alimentaire
sur le territoire

Carto du Gal sud Mayenne - 2021

Labellisation de la production

- Non Biologique / NR
- Mixte
- Agriculture Biologique



L'offre de services de santé

Le Pays de Craon a anticipé depuis 10 ans le déficit démographique médical à venir sur son territoire. S'appuyant sur différentes études stratégiques, il a bâti son projet de santé. Le territoire était ainsi précurseur et signait le deuxième le contrat local de santé (CLS) à l'échelon national. Fin 2015, le CLS n° 2 était engagé.

Le territoire dispose de :

- 3 maisons de santé pluridisciplinaires (Cossé le Vivien, Craon et Renazé)
- 60 professionnels de santé libéraux (dont les pharmaciens et les ambulanciers) regroupés au sein d'un Groupement de Coopération Sanitaire
- 1 hôpital local sur 2 sites (CRAON et RENAZE) de 320 lits
- Une permanence de soins assurée 24H/24H sur 365 jours.

Le Projet de santé de territoire du Sud-Ouest Mayennais (ou « Pays de Craon ») s'inscrit dans une démarche globale d'amélioration constante de l'état de santé de la population, en permettant un meilleur accès aux soins. Démarche structurante pour le territoire, le CLS a également permis au Sud-Ouest Mayennais (SOM) d'organiser une gouvernance territoriale au travers d'un comité de Pilotage réunissant ARS, professionnels, hôpital local, acteurs associatifs spécialisés, élus, usagers. Cette instance est un outil privilégié d'échanges et de définition des orientations à mettre en œuvre pour répondre aux besoins en santé de la population et d'anticiper les évolutions de ceux-ci.

Tout dernièrement, Emmanuel Macron a participé au Conseil national de la refondation territoriale consacré à la santé dans la ville de Craon, en présence de François Braun, ministre de la Santé et de la Prévention, autour de quatre thèmes majeurs : permanence des soins, accès aux soins, attractivité des métiers et prévention.



La maison de Santé pluridisciplinaire sur Cossé le Vivien



Hôpital local de Craon



Hôpital local de Renazé



Les services et équipements publics

Si le territoire est doté d'établissements scolaires, de la maternelle au collège, en proportion plus importante que sur le reste de la Mayenne, on observe par contre un manque en termes de lycée et de formations supérieures qui constituent un frein à la continuité du parcours éducatif des jeunes.

Le Pays de Craon est relativement bien pourvu en complexes et en infrastructures sportives. Les villes disposent de terrains et de salles de sport permettant la pratique des activités les plus répandues (football, tennis, basket, ...). Les équipements les plus diversifiés et les plus spécifiques se polarisent sur les villes de Craon, Cossé le Vivien et Renazé : piste d'athlétisme, dojo, court de tennis couvert, salle de gymnastique, vélodrome...

Les principaux équipements culturels se situent dans les communes de Craon, Cossé le Vivien, et Renazé (une salle de spectacle, une médiathèque, une école de musique et un centre de loisirs). Cependant, l'offre d'équipements culturels est relativement insuffisante rapportée au nombre d'habitants.

Il y a, en effet, peu de lieux de rassemblement et de distraction (salles polyvalentes mises à part). Il n'existe qu'un seul cinéma sur l'ensemble du Pays situé à Renazé. Ce sont surtout les activités et équipements à destination des adolescents et des jeunes qui sont limitées.



Le vélodrome de Renazé



Le nouveau groupe scolaire Constance Lainé à Craon



La plaine sportive à Cossé le Vivien



Un offre de commerces de proximité stable

La surface de vente commerciale représente environ 30 000 m² sur le territoire. Le tissu commercial en Pays de Craon est formé à 90% de petites unités (139 points de vente inférieur à 300 m² sur 155).

On observe une stabilité commerciale dans 51% des communes en Pays de Craon entre 2010 et 2021. Néanmoins, l'appareil commercial est en décroissance dans plus de 32% d'entre elles dont les 3 centralités du territoire.

Sur 450 emplois salariés dans ce secteur, l'alimentaire est le premier pourvoyeur d'emploi (43%) suivi de l'équipement de la maison (26%) et de l'hygiène, santé, beauté (10%).

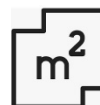
Enfin, 57% des emplois salariés sont dans les établissements avec des petites surfaces de vente (- 300 m²).



Chiffres de l'observatoire du commerce
en Pays de Craon - CCI 53



155 points de vente (14%)

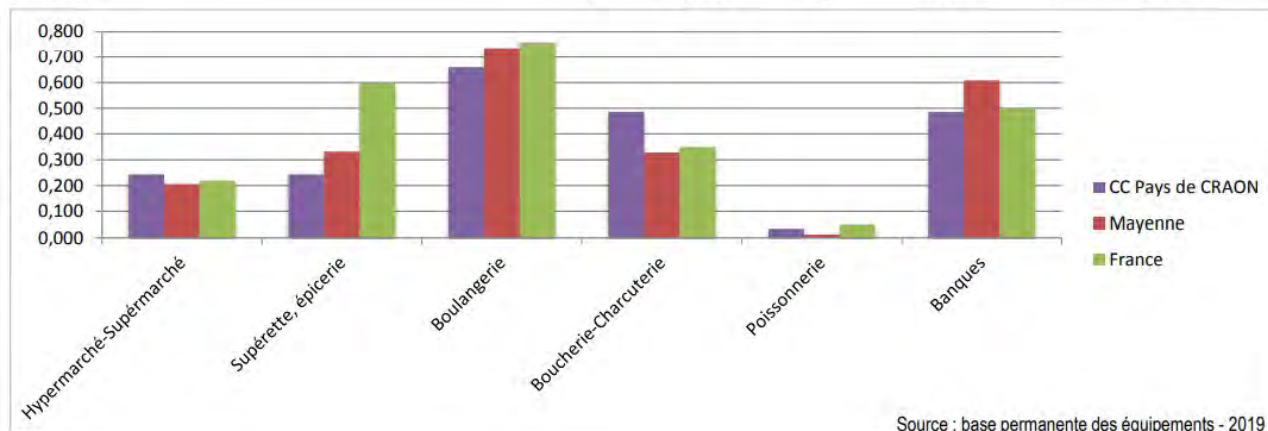


29 842 m² de surface de vente
(14%)
Densité : 1 040 m²/ 1 000 hab.



La consommation du quotidien en Pays de Craon

	Taux d'équipement pour 1 000 habitants		
	CC Pays de CRAON	Mayenne	France
Hypermarché-Supérmarché	0,243	0,205	0,219
Supérette, épicerie	0,243	0,332	0,597
Boulangerie	0,660	0,735	0,758
Boucherie-Charcuterie	0,486	0,329	0,350
Poissonnerie	0,035	0,013	0,048
Banques	0,486	0,608	0,499



Source : base permanente des équipements - 2019

Mobilité : la voiture, le moyen de transport privilégié

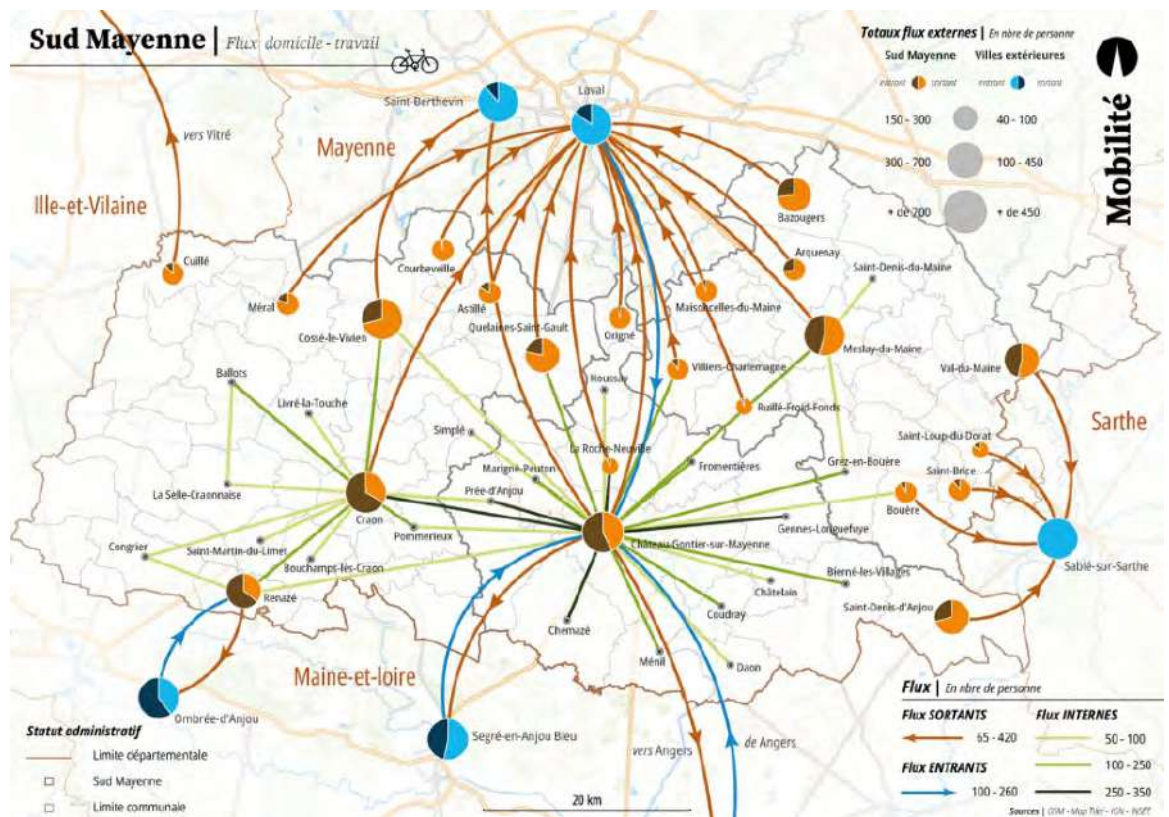
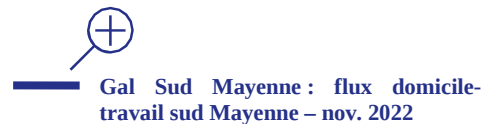
De fortes disparités dans l'accès à la mobilité existent entre les différentes villes du Pays de Craon. De nombreux habitants se rendent au travail hors du territoire, notamment à Château-Gontier, Laval, Segré, Pouancé, Vitré... Cela pose la question de la connexion aux territoires voisins et de la dépendance à l'automobile. En effet, 82 % des ménages se rendent au travail en voiture, 5% à pied, 1% en transports en commun, 10% ne se déplacent pas et 2% se rendent à vélo.

Bien que le territoire ne soit pas connecté au réseau ferroviaire, la gare de Laval n'est qu'à 35 minutes de Craon. Elle permet d'accéder rapidement à des pôles majeurs (Rennes en 30 minutes, Le Mans en 30 minutes, Paris en 1 h 30...).

La D771 reliant Craon à Laval constitue l'axe structurant du territoire, comptabilisant plus de 5700 véhicules par jour en moyenne, dont 640 poids lourds. Situé sur un axe Laval Saint-Nazaire, le transport de marchandises durable reste un enjeu pour le territoire. Par ailleurs, le covoiturage se développe actuellement sur cet axe, dans un contexte énergétique tendu.

Le réseau Aleop propose plusieurs lignes régulières, notamment la navette électrique 140 E, vers Laval, et un service de transport à la demande pour desservir tout le territoire.

La réalisation de nouvelles infrastructures, en s'appuyant sur l'axe structurant de la voie verte Laval-Renazé, serait à même de sécuriser les parcours des cyclistes.



Un territoire à préserver

Le territoire du Pays de Craon est couvert par des espaces naturels remarquables, protégés ou inventoriés pour leur intérêt écologique, patrimonial et paysager. Toutefois, seule une faible superficie du territoire est concernée. La Pays de Craon ne recense aucun site Natura 2000 à l'échelle de son périmètre.

Le territoire compte trois ZNIEFF de type 1 : « Terril de la Rapenelais », « Ancienne ardoisière de Saint Aignan » et « Plan d'eau de la Rincerie ».

Le territoire dispose sur sa frange Ouest (commune de Saint-Aignan-sur-Roë) d'une ZNIEFF correspondant à l'emprise de la Forêt de la Guerche de Bretagne.

Sur le territoire du SCoT, 4 continuums écologiques ont été identifiés : le continuum boisé, le continuum des cours d'eau et zones humides, le continuum des haies bocagères ainsi que les zones humides fonctionnelles.

Les espaces bocagers sont prédominants. Ainsi, le continuum des zones bocagères est, au même titre que le continuum de zones humides, très développé sur le territoire. Toutefois, quelques corridors restent à conforter et/ou à créer afin de gagner en « interrelations ».

Les principaux cours d'eau (l'Oudon, l'Uzure et l'Hière) sont classés en liste 1 et 2 au titre de la continuité écologique. Ce classement vise à éviter toute dégradation de la situation existante et accélérer la reconquête de la continuité écologique. En effet, l'un des principaux problèmes de l'Oudon et de ses affluents est la multitude d'obstacles à l'écoulement qui ne permet pas une libre circulation piscicole et rend ainsi difficile le déroulement de certaines fonctions biologiques.

En mai 2022, la CCPC a saisi l'opportunité de répondre à l'appel à projet « Plans Paysage 2022 » du Ministère de la transition écologique pour engager une démarche à partir de la question paysagère.

Déclarée lauréate le 28 novembre dernier, ce plan va permettre de répondre localement et collectivement à l'anticipation des impacts sur les paysages et des effets du changement climatique à l'échelle du territoire en orientant qualitativement les choix d'adaptation dans différents domaines (agriculture, développement urbain, déplacements, milieux naturels, ...).

L'objectif de la démarche du Pays de Craon consistera à créer des paysages sources d'attractivité économiques, résidentielles, touristiques bénéfiques au maintien de l'identité du territoire et à son développement maîtrisé et à améliorer la qualité de vie des habitants.



L'Oudon



La pré de Cossé le Vivien



Une artificialisation des sols qui reste à maîtriser

L'évaluation du SCOT a pointé une consommation foncière relativement soutenue sur le territoire au détriment des espaces naturels entre 2014 et 2020.

Les directives nationales préconisent de limiter l'artificialisation d'espaces naturels et agricoles. De plus l'agriculture étant le poumon économique du territoire, il est d'autant plus important de préserver les terres agricoles.

Cela peut notamment passer par la densification de l'habitat d'autant plus que le bâti est déjà éparé sur le territoire. De plus une urbanisation trop diffuse fragilise les écosystèmes et augmente les difficultés d'exploitation ainsi que les conflits d'usage potentiels. Cette question de densité concerne également les espaces économiques, second motif d'artificialisation.

Le projet de territoire tend à développer une stratégie de sobriété foncière et faciliter la mise en œuvre du zéro artificialisation nette. Pour cela 3 axes de ce projet de territoire prennent en compte cette nécessité :

- Préserver les espaces agricoles et les espaces naturels du territoire
- Développer une offre d'habitat économe en foncier et répondant aux attentes des ménages
- Organiser une gestion économe du foncier économique et éviter la prédation foncière des territoires extérieurs.

Chiffres clés

260 ha

Consommés entre 2011 et 2021

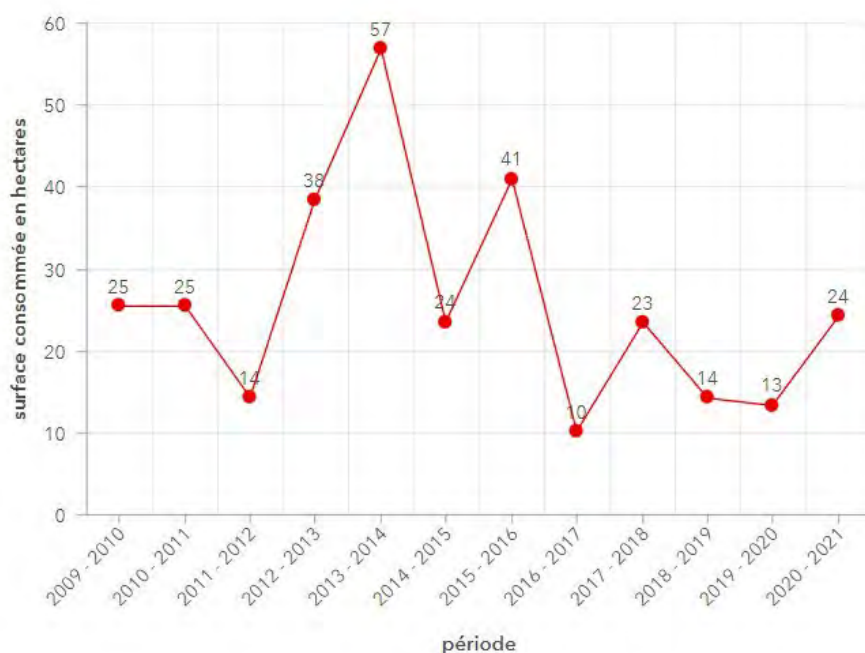
155 ha

Consommés entre 2013 et 2018



Consommation totale en ha entre 2009 et 2021

Données observatoire de l'artificialisation des sols



* total = activité + habitat + mixte + inconnu

PROJET DE TERRITOIRE

En 2020, la CCPC a défini son projet de territoire pour la période 2020 2026.

Les éléments du diagnostic de territoire pointent des dynamiques territoriales très différentes : développement économique, ressources naturelles variées et cadre de vie attractif.

Cette diversité est source de complémentarités et de richesses mais ne doit pas occulter le fait que le territoire est également exposé à des fragilités et des défis à relever : vieillissement de la population, disparités territoriales, mobilités, etc....

Le diagnostic révèle également des relations fonctionnelles et/ou de concurrence entre les pôles. En effet, la conjonction de plusieurs processus a conduit à une perte d'attractivité et à une dévitalisation des certaines centralités du territoire.

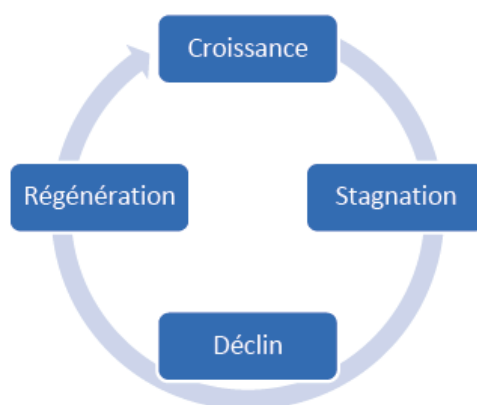
Ces processus de dévitalisation se traduisent par de nombreux signaux plus ou moins marqués selon le contexte social, géographique et historique propre au territoire :

- Rejet des formes d'habitat ancien en cœur de ville au profit de l'habitat individuel, hausse de la vacance de logement, paupérisation observée à l'échelle de certains centres-bourgs, dégradation du patrimoine immobilier;
- Développement de friches urbaines ;
- Développement exclusif de l'usage de l'automobile et forte présence de la voiture en centre-ville, dégradation des espaces publics et de leurs usages;
- Déprise du commerce et de l'artisanat de proximité, locaux commerciaux vacants
- Difficultés d'accès aux soins spécialisés et aux services

et alimente des dynamiques de décroissance locale.



Les théories sur le cycle de vie des villes
Fol, Cunningham-Sabot 2010 - ANCT



La décroissance urbaine, un processus auto-entretenu et alimenté par des effets en chaîne (d'après Fol, 2012)



Projet de Territoire et orientations stratégiques

Le projet de territoire constitue une stratégie locale intégrée pour assurer le développement et le rayonnement de la CCPC.

Aussi les stratégies retenues et mises en œuvre dans le cadre de la labellisation de Craon, Cossé le Vivien et Renazé seront complémentaires et s'intégreront pleinement à ce projet de territoire.

Les axes de travail retenus sont les suivants :

▪ Limiter les effets de concurrence entre le territoire et les 3 centralités

- Faire respecter les objectifs de production de logements et de répartition de la population prévue par le SCOT
- Ne plus implanter dans les zones dédiées, les activités commerciales pouvant être implantées en ville
- Faire du déploiement des équipements et services un levier de structuration du territoire
- Relocaliser dans les villes les activités économiques compatibles



▪ Lutter contre les vacances

- Réduire fortement la vacance du logement en hyper centre
- Réduire la vacance du commerce
- Réduire la vacance des locaux



▪ Redynamiser les cœurs de villes et générer de l'attractivité

- Développer une offre de logement différenciante
- Développer des opportunités d'emplois
- Développer un haut niveau de services rendant la ville attractive
- Renforcer les aménités de la ville



▪ Fédérer et accompagner les acteurs

- Aider les acteurs à se fédérer et à développer des actions collectives; impliquer les acteurs dans la gouvernance de la politique de redynamisation des villes
- Aider les acteurs existants à mieux répondre aux nouvelles attentes et pratiques de consommation
- Favoriser l'implantation en centre-ville de nouveaux commerçants et nouveaux artisans





▪ **Générer de l'intérêt vers les 3 centralités**

- Développer une politique événementielle et un programme d'animation
- Développer des accélérateurs de consommation locale
- Faire de l'offre culturelle du territoire un outil de dynamisation des centralités

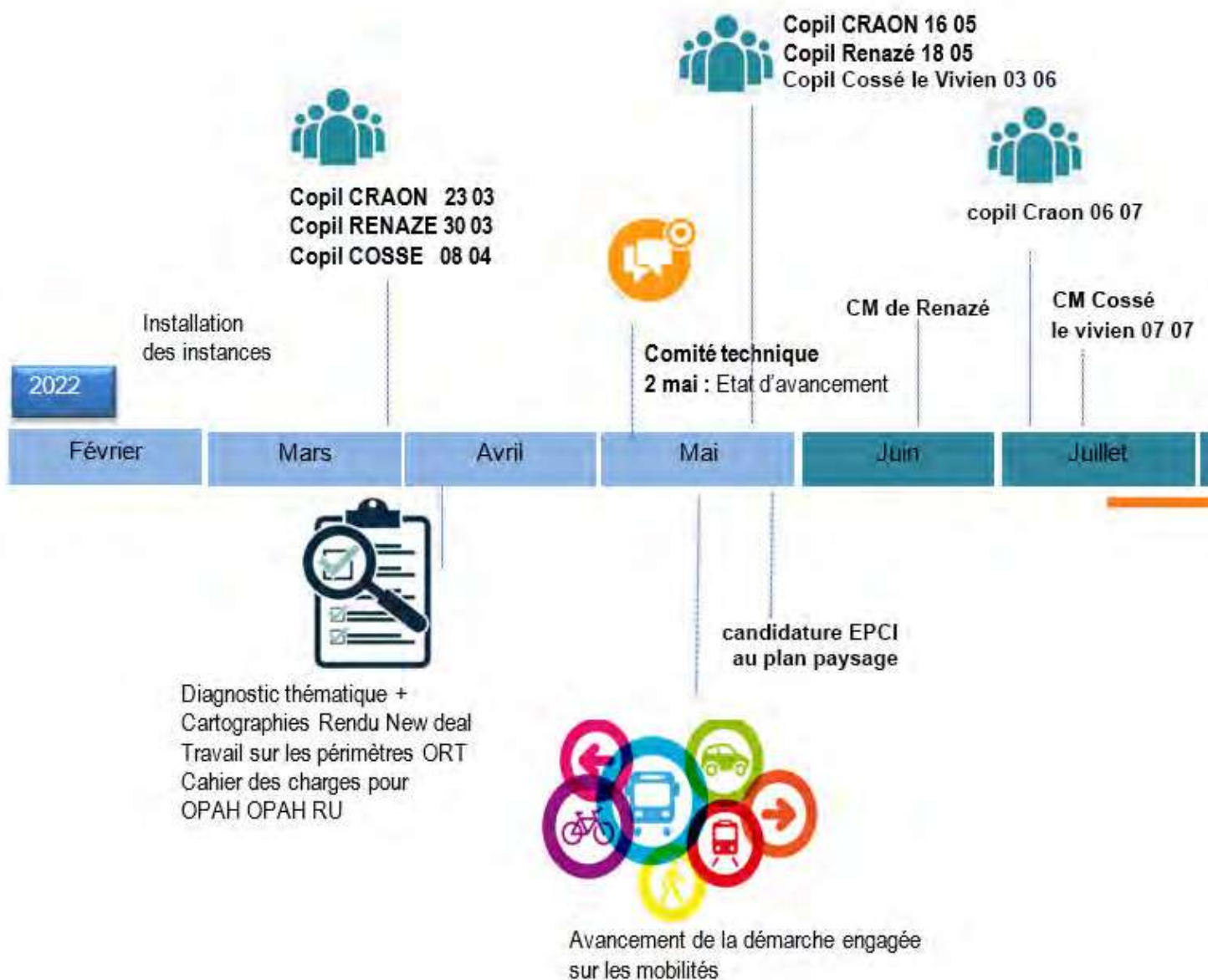


▪ **Doter le territoire des outils lui permettant de mettre en œuvre sa stratégie tels**

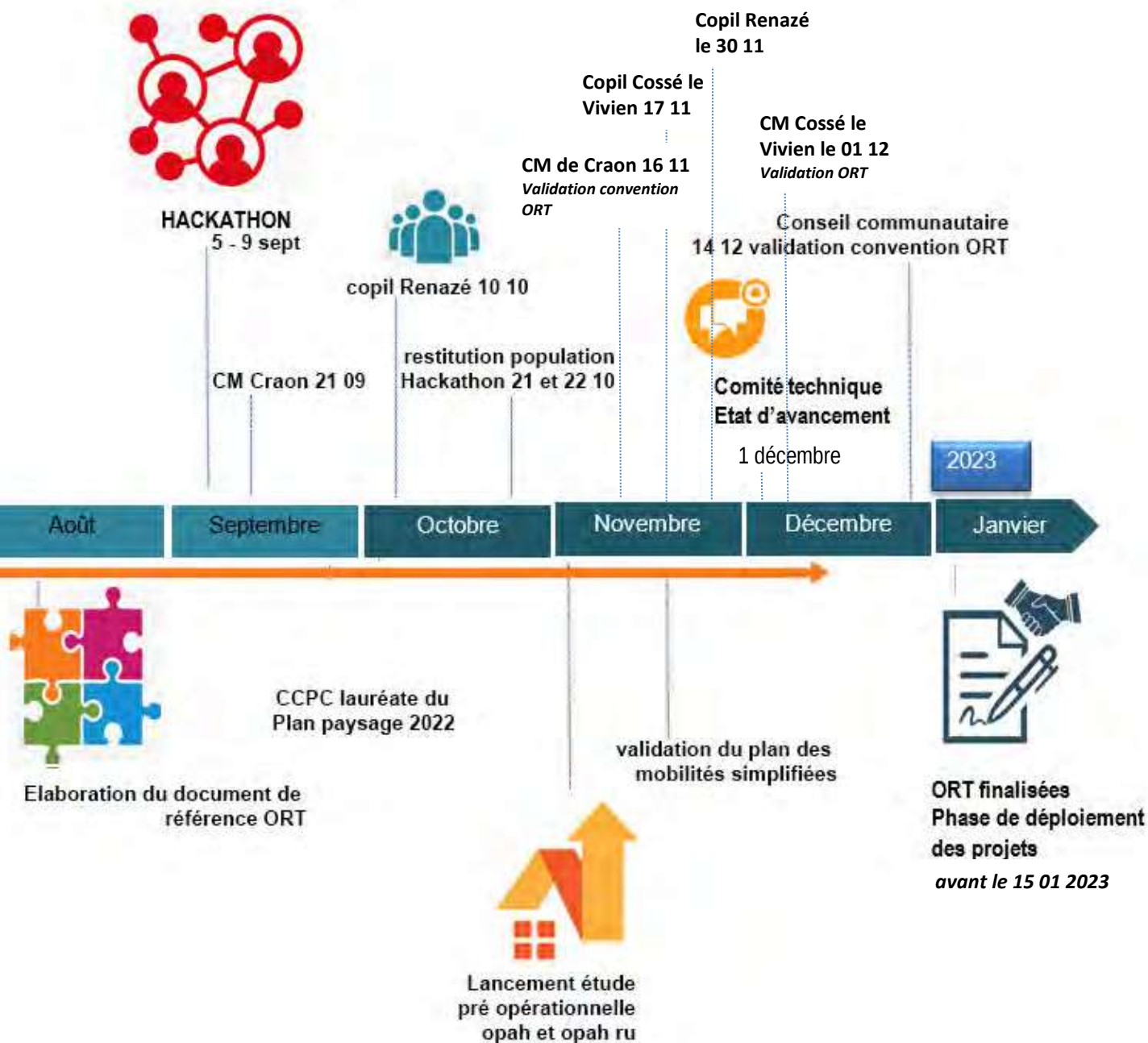
- La planification
- Les outils de maîtrise du foncier et des secteurs à enjeux
- Les dispositifs d'intervention spécifique permettant de mobiliser des aides
- Les dispositions locales appuyant la volonté publique



DEFINITION DE L'ORT :



DEMARCHE APPLIQUEE



L'HACKATHON

3 villes, un territoire et de multiples possibles

Un des piliers du programme est la concertation avec les habitants. L'idée développée pour cela a été d'accueillir sur le territoire et faire travailler ensemble des étudiants et de jeunes professionnels – architectes, urbanistes, paysagistes... dans un temps court pour « penser l'avenir » de ces trois Petites Villes de demain.

L'objectif consistait à proposer des pistes de réflexion relatives à la revitalisation de leurs centres villes, en recueillant la parole des habitants selon les enjeux propres de chaque ville :

- La commune de Cossé-le-Vivien est scindée en 2 centres-bourgs par une départementale qui voit passer 7 000 véhicules/jour. Un contournement a été créé et mis en service tout dernièrement. L'enjeu actuel est de créer un lien entre ces deux centralités, afin de préserver les commerces et de développer des espaces extérieurs de qualité.
- La ville de Craon, en cours de refonte complète de son PLU, souhaite créer une dynamique autour de la requalification de ses espaces publics majeurs dans le but de valoriser son patrimoine architectural et de révéler l'écrin de nature préservé de la ville.
- La ville de Renazé, quant à elle, s'interroge sur l'opportunité de redonner envie de vivre en centre-ville par un cadre de vie renouvelé. La réflexion porte donc sur la préservation d'un centre-ville habité de qualité et sur une offre de services de proximité.

Un hackathon a donc été organisé du 5 au 8 septembre 2022 et Craon, Renazé et Cossé-le-Vivien ont ainsi accueilli 16 étudiants, venus d'écoles et d'université de Toulouse, Saint-Dié-des-Vosges, Montpellier, Nice...

Hébergés durant quatre jours, ils ont mobilisé leurs compétences pour accompagner ces trois petites villes de demain dans leur processus de mise en projet.

Chacune d'entre elles a retenu un thème, selon ses propres besoins : création d'un parcours à travers les espaces et équipements publics, valorisation du patrimoine architectural et naturel, requalification d'espaces en lieux plus apaisés et conviviaux...



Affiches déployées dans les 3 villes



Diagnostic en marchant dans les 3 villes



Echanges avec les élus sur les attentes de la démarche

Une démarche collective et participative

Après une journée de visite et de découverte de Renazé, Cossé-le-Vivien et Craon, les 16 étudiants volontaires ont formé trois groupes de travail.

Leur mission était d'initier une étude active des différents sites choisis à partir de rencontres avec les élus, les services techniques et les habitants.

Soutenu notamment par la Région, la Banque des territoires et le département de la Mayenne, l'hackathon a permis de se projeter sur le moyen et long terme et de construire une vision du futur, proposée par des acteurs jeunes, de disciplines et approches variées, qui s'adressent à toute la population.

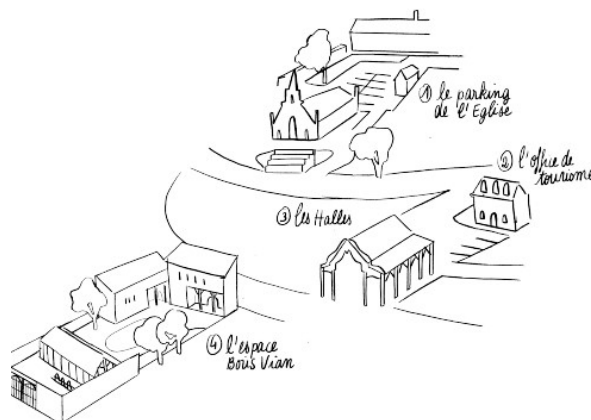
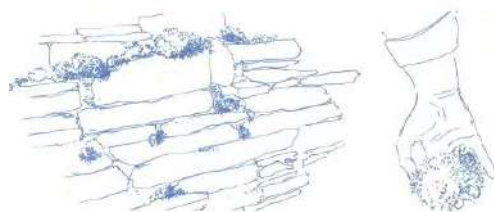
L'enjeu était aussi de réfléchir, de manière transversale et globale, à la jeunesse des villes, à la population âgée, à la mobilité et à l'attractivité du territoire.

Ensuite, chaque groupe de travail a restitué ses propositions qui ont fait émerger les enjeux transversaux telles les mises en valeur du patrimoine et des paysages, de nouvelles formes de mobilités et de nouvelles démarches de réappropriation de l'espace public qui s'inscrivent pleinement dans le cadre du programme PVD.

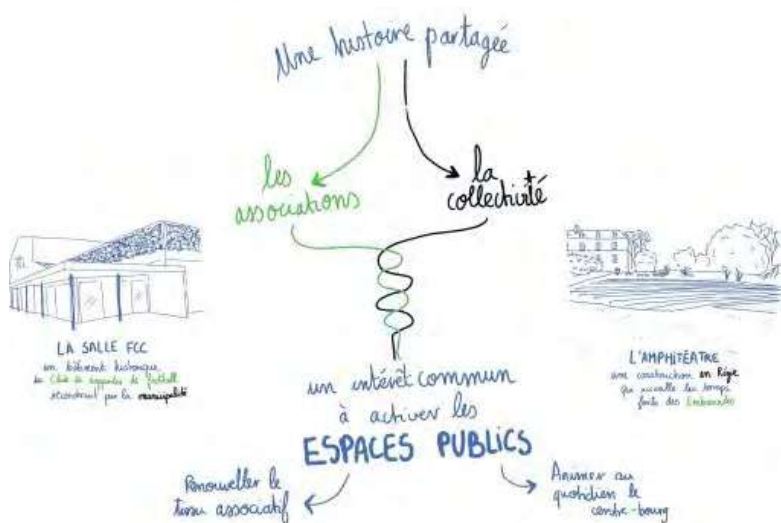
Cette démarche – pilotée par le Pôle développement du territoire du Pays de Craon et la cheffe de projet Petites Villes de demain – a été animée par une équipe de maîtrise d'œuvre pluridisciplinaire avec la participation du Cerema.



Extrait de l'Hackathon groupe de travail de Renazé
Sur les traces d'un paysage



Extrait de l'Hackathon groupe de travail à Craon
Révéler les potentiels



Extrait de l'Hackathon groupe de travail de Cossé le Vivien : Faire avec les forces existantes



Exposition à ciel ouvert pour rendre compte à la population (ville de Craon)

Enjeux communs à travers les 3

3 visions différentes avec des enjeux communs

La mise en récit

Que ce soit dans la perspective des JO 2024 ou pour retrouver une histoire minière, les propositions s'appuient toutes sur une mise en récit. Les propositions « racontent » toutes, littéralement, une histoire s'appuyant sur la vie du territoire (un passé minier, la vie des associations sportives, la pratique de l'équitation...) et les spécificités de ces espaces les terils, la flore spécifique aux espaces ardoisiers, la présence de l'eau ou d'anciennes fortifications.

Ces récits sont des propositions initiales d'étudiants qui s'appuient sur ce qu'ils ont perçu des centralités pendant la courte période de l'hackathon. Ces récits doivent être appropriés, transformés ou abandonnés par les collectivités mais **la mise en récit demeure un fondamental** pour la construction de ce commun, de ce qui sera partagé par le collectif **pour les petites villes de demain.**

La place du végétal

Ce n'est pas une spécificité des propositions de l'hackathon du Pays de Craon. Il s'agit d'une demande sociétale majeure, y compris dans les territoires ruraux, que de redonner une place beaucoup plus importante au végétal, à la nature en ville.

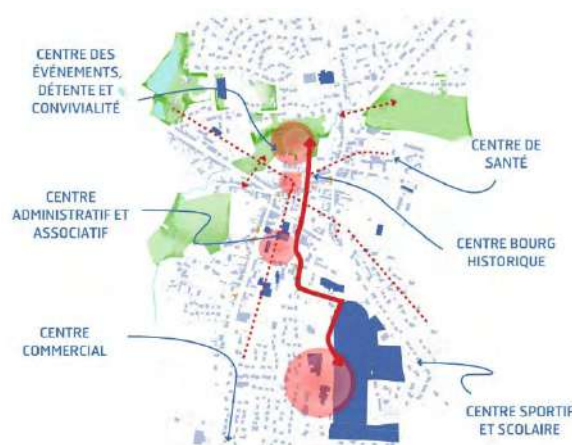
Dans les trois centralités, la minéralisation des espaces de vie, accompagnée par l'augmentation de la place de la voiture, est remise en question.

Un renforcement majeur de la place du végétal est attendu pour des raisons techniques :

- Réduction du ruissellement, infiltration des eaux par la désimperméabilisation des sols et les plantations,
- Réduire les ilots de chaleur par l'effet d'ombrage et l'évapotranspiration,

Mais le retour ou le renforcement du végétal, c'est également :

- Modifier le paysage urbain pour le rendre plus attractif, révéler les identités des espaces,
- Retrouver l'expression de spécificités en matière de flore (spécifiques aux milieux ardoisiers par exemple),



Relier les points d'intérêts à Cossé le Vivien



La place de l'Europe renaturée- proposition du groupe d'étudiants sur Renazé

pistes de réflexion

Pour les trois projets, l'étude des conditions pour **une renaturation massive des espaces apparaît comme un impératif.**

Dans le même esprit, la voie verte apparaît comme un lien essentiel à valoriser entre les trois villes et à intégrer et relier aux centralités.

La frugalité

Pour les trois propositions, il s'agit de faire avec ce qui est déjà là, de favoriser le réemploi (y compris avec des matériaux issus de la déconstruction d'éléments de voirie, à priori peu noble).

Nul besoin de refaire toute la voirie, il peut s'agir uniquement de découper de l'enrobé pour permettre des plantations, de pouvoir le faire dans la durée, progressivement, de tester des possibilités.

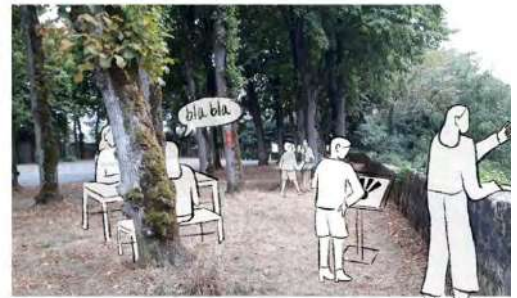
A Cossé, ce sont également les équipements, créés à l'occasion d'une manifestation, qui doivent pouvoir retrouver un usage dans la ville / la vie de tous les jours ou pour une prochaine manifestation.

Également, à l'image de la salle originelle du FCC, les étudiants envisagent que des aménagements ou mobiliers puissent être réalisés par les futurs usagers eux-mêmes.

A Renazé, il s'agit de valoriser la flore des milieux ardoisiers en lui permettant de s'exprimer, en lui donnant plus de place.

La frugalité est également exprimée dans le fonctionnement des aménagements, en limitant les besoins en eau, en choisissant les essences locales et adaptées, ne nécessitant pas d'arrosages...

Les propositions témoignent toutes, pour les collectivités, de pouvoir **engager rapidement des actions, dans la sobriété et la frugalité, qui vont pouvoir impacter fortement l'aspect et la vie des centralités.**



Révéler à Craon des espaces tombés en désuétude par des aménagements simples

SOUS LE BITUME... LA VIE ?



Intervenir de façon simple sur l'espace public – proposition des étudiants sur Renazé



RENAZE

Trajectoire de Renazé

Constat

La ville de Renazé concentre des fragilités à la fois démographiques, économiques et sociales.

Sur le plan démographique, elle est la commune qui constate la plus forte baisse de population avec un taux de mortalité 2 fois supérieur au taux de natalité et un solde migratoire quasiment nul.

Cette faible dynamique démographique se traduit par un vieillissement accéléré de la population dont témoignent l'indice de vieillissement, l'indice de jeunesse et l'indicateur de dépendance économique.

Enfin, le taux de pauvreté, la faiblesse du 1^{er} décile comme du 9^e décile, la faible part des revenus d'activité dans le revenu disponible (54 %), la part importante des allocataires du RSA, la faible part des ménages imposés tout comme la part très importante de personnes sans diplôme attestent des fragilités sociales de la commune. Des 3 communes, Renazé est celle dont le taux d'évolution annuel du logement est le plus bas et celle dont la part de logements vacants dans l'ensemble du parc est la plus élevée.

Bien que disposant d'un très bon indicateur de concentration d'emploi, la commune enregistre une perte d'emploi importante et un taux de création d'entreprise particulièrement bas.

Synthèse du diagnostic territorial :

L'attractivité résidentielle



- Taux d'évolution annuel de la population
- Taux d'évolution dû au solde migratoire



L'équilibre démographique



- Indice de jeunesse
- Indice de vieillissement



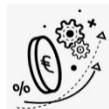
L'équilibre social



- Part des revenus d'activité dans le revenu disponible
- 9^eme décile du revenu disponible par unité de consommation



L'attractivité économique



- Taux d'évolution annuel de l'emploi
- Taux de création d'entreprise



L'équilibre économique



- Indicateur de concentration d'emplois
- Indicateur de dépendance économique



La dynamique de l'habitat



- Taux d'évolution annuel du nombre de logements
- Part des logements vacants



Les enjeux identifiés pour la ville de Renazé dans le cadre de PVD sont les suivants :

Habitat

- Réduire la vacance du logement en hyper centre
- Développer des logements répondant aux besoins des ménages souhaitant réinvestir la ville
- Développer des outils de maîtrise du foncier et des secteurs à enjeux
- Développer des dispositifs d'intervention permettant de mobiliser des aides OPAH RU

Economie, commerces et services

- Réduire la vacance du commerce
- Favoriser l'implantation en centre-ville de nouveaux commerçants et nouveaux artisans
- Aider les acteurs à se fédérer et à développer des actions collectives
- Développer une politique événementielle et un programme d'animation
- Développer un haut niveau de services rendant la ville attractive

Mobilités

- Connecter le centre à son paysage minier
cf. Projet Trames – Hackathon
- Créer de nouvelles liaisons douces
- Créer une aire de camping car

Espaces publics et patrimoine

- Révéler la nature en ville
- Réaménager la place de l'Europe et de l'église



Ilot bâti à questionner dans le cadre de l'étude OPAH



Les commerces donnant sur la place centrale de la ville



Le patrimoine ardoisier et ses paysages

Inscrire Renazé dans son *paysage*

Ce qui fait la qualité d'une ville, c'est le cadre de vie qu'elle offre à ses habitants, à ses commerçants, à ses visiteurs. Renazé a subi de successives transformations qui l'ont façonné, la séparant de ses paysages constitués d'éléments minéraux et végétaux.

Aujourd'hui, à travers ce programme, la ville doit redonner du sens à sa centralité tout en préservant les composantes géographiques et paysagères qui sont de véritables atouts pour Renazé.

Rue Fourcault

Renforcer le rôle de cette Rue / Avenue comme colonne vertébrale qui mène au cœur de la ville

Place de l'Europe

Conforter son rôle de place urbaine centrale



Identité paysagère

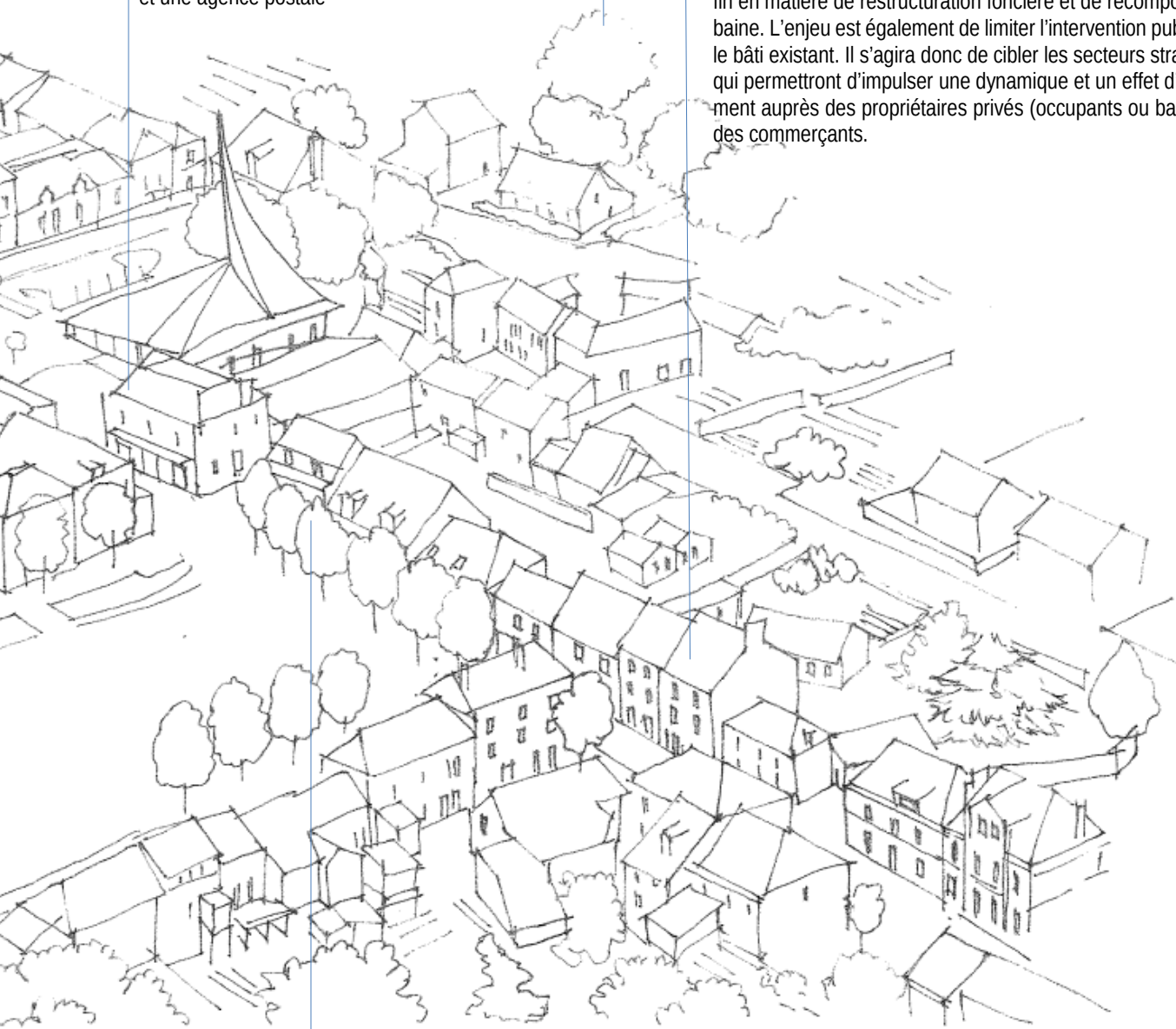
Renazé possède « des pépites » qui ont façonné le paysage, comme des ensembles bâtis remarquables allant des Corons ou encore ses chevalets vestige du passé ardoisier.

Îlot de l'église

Désenclaver cet îlot
Création d'un espace France Service
et une agence postale

Identité bâtie : OPAH - RU

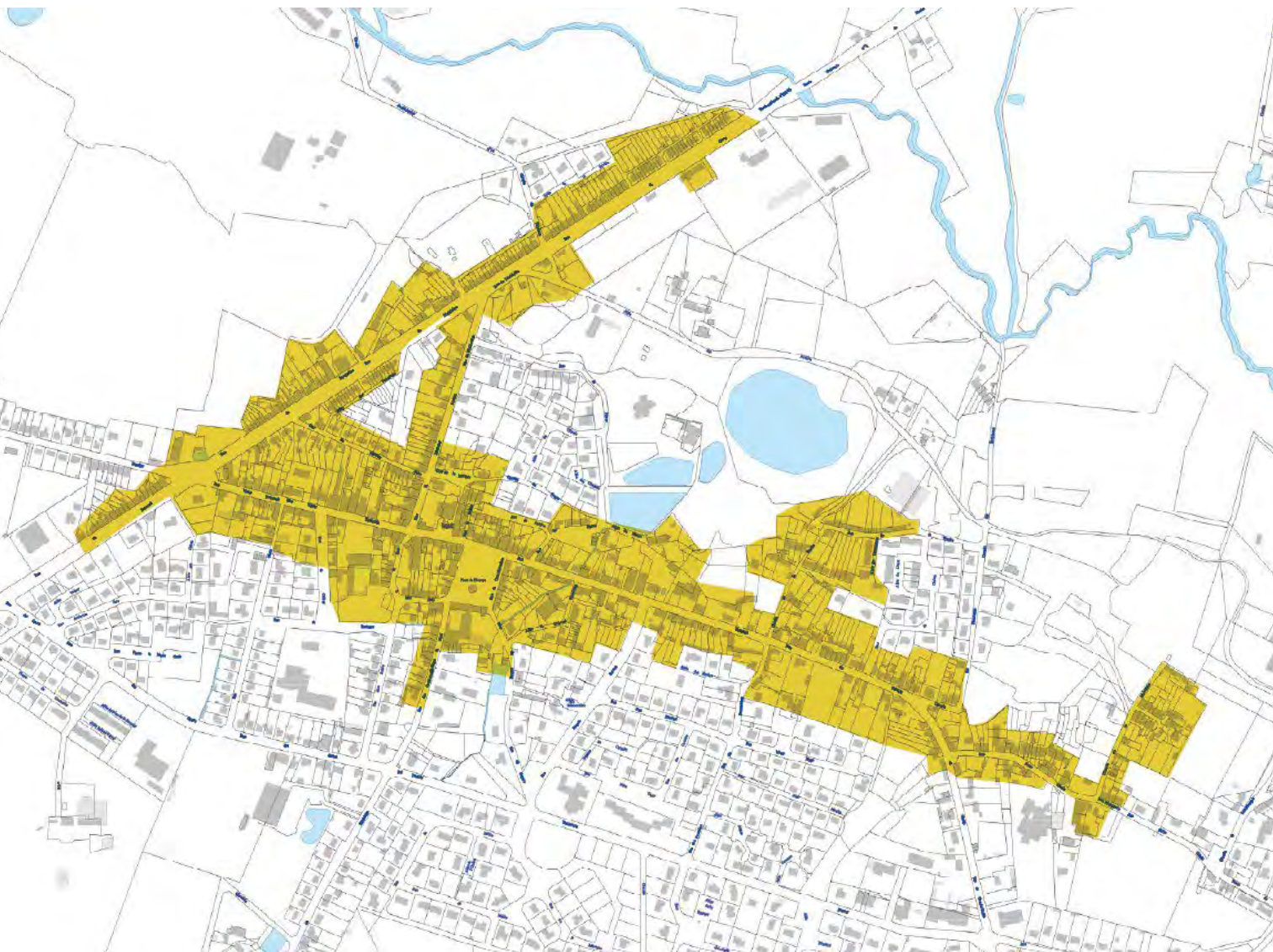
Une étude pré opérationnelle est lancée pour imaginer un travail fin en matière de restructuration foncière et de recomposition urbaine. L'enjeu est également de limiter l'intervention publique sur le bâti existant. Il s'agira donc de cibler les secteurs stratégiques qui permettront d'impulser une dynamique et un effet d'entraînement auprès des propriétaires privés (occupants ou bailleurs) et des commerçants.



Commerces et services

Redynamiser le cœur de ville commerçant
Avec la mise en œuvre d'une stratégie commerce

Périmètre ORT



Fiches actions

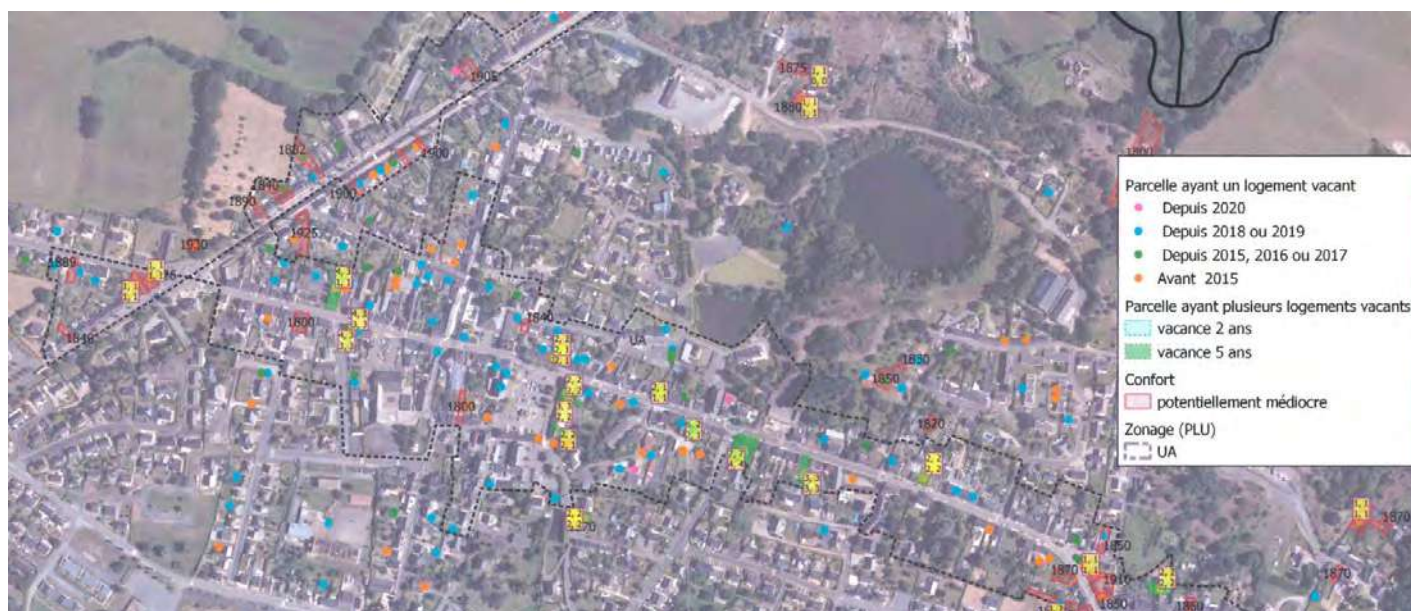
AXE	ACTION	LIEU ORT	CALENDRIER DE RÉALISATION
HABITAT	Étude pour une O.P.A.H. RU	ORT	2022 - 2027
	Rénovation énergétique Résidence autonomie	CRTE	2023
ECONOMIE COMMERCE	Etude stratégie Commerce: focus sur le centre ancien	ORT	2022 - 2023
MOBILITES	Création d'un vélobus pédibus	ORT	2023-2025
	Installation de stationnements vélos	ORT	2023-2024
	Création d'une aire de Camping car	ORT	2023-2024
ESPACE PUBLICS	Réaménagement de la Place de l'Europe et la Place de l'église	ORT	2024-2025
	Aménagement de la RD 771	CRTE	2023-2024-2025
	Aménagement du Parc du Fresne	ORT	2023
	Site des Ardoisières : mise en place d'une Signalétique de découverte		2023
		ORT	
RENFORCER L'ACCES AUX SERVICES PUBLICS	Réalisation d'un bâtiment qui accueillera la Maison France Service et une agence postale communale		2023 -2024
	Agrandissement de la périscolaire de l'école Ernest Guillard	CRTE	2022-2023
	Travaux énergétique au dojo du complexe 2000	CRTE	2023

DEMARCHES Co concertation	Demarche PURPOZ		2022 -2023
	Démarche HACKATHON	ORT	Septembre 2022
INNOVATION	Installation d'ombrières		2022-2023

FICHE ACTION N° 1

Etude pré opérationnelle OPAH RU

Repérage de la présomption de la vacance et de confort médiocre – DDT 53 / CEREMA



Extrait de l'étude New Deal – nov 2021

La dynamique de construction et les conditions de logement	RENAZE
Taux d'évolution annuel du nombre de logements entre 2013 et 2018	0,33%
Nombre de logements commencés (constructions neuves) pour 1 000 habitants	1,9
Part des résidences principales construites avant 1990	78,70%
Part du logement vacant dans l'ensemble du parc	13,50%
% de maisons individuelles	88,90%
% d'appartements	8,40%
Nombre moyen de places par résidences principales : maisons	4,6
Nombre moyen de places par résidences principales : appartements	3,0
Part des logements avec un chauffage individuel tout électrique	31,40%
% de locataires	29,10%
% de locataires d'un logement HLM	6,90%

FICHE ACTION N°1

Etude pré opérationnelle OPAH RU

Rattachement au Projet de Territoire	Renforcer l'accompagnement social et garantir la cohésion du territoire
Action nom	Habitat
Action n°	1
Statut	Etude pré opérationnelle en cours sur le territoire
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Communauté de Communes du Pays de Craon
Description de l'action	La CCPC dispose d'une OPAH programmée sur la période 2018-2022 et la CCPC souhaite prolonger cette action et met en œuvre une étude pré opérationnelle pour disposer d'une nouvelle OPAH et OPAH RU qui intégrera un volet immobilier et foncier : restauration immobilière, portage et recyclage foncier, un volet habitat dégradé et lutte contre l'habitat indigne. L'objectif est d'identifier l'ensemble des problématiques existantes sur Renazé notamment, de quantifier les besoins de réhabilitation et d'adaptation des logements, et de préciser les périmètres d'intervention de l'OPAH RU.
Partenaires	Communauté de Communes du Pays de Craon ANAH Banque des territoires
Dépenses prévisionnelles	Etudes pré opérationnelle à l'échelle de l'EPCI : 65075 euros HT
Plan de financement définitif	Subvention ANAH : 50 % du montant de l'étude Subvention BDT : 15 000 euros
Calendrier	BE retenu Début de la mission : novembre 2022 Fin de la mission : juin 2023 Soit 8 mois de travail
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Fiche en lien avec la stratégie commerce
Indicateurs de suivi et d'évaluation	
Conséquence sur la fonction de centralité	



FICHE ACTION N° 2

Rénovation énergétique Résidence Autonomie

Rattachement au Projet de Territoire	Renforcer l'accompagnement social et garantir la cohésion du territoire
Action nom	Habitat
Action n°	176 CRTE
Statut	En cours d'élaboration
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Ville de Renazé
Description de l'action	Le projet consiste à réaliser des travaux de performance énergétique à la Résidence Autonomie du Pays Bleu : - Remplacement des menuiseries extérieures PVC, isolation sous face des planchers Isolation par l'extérieur.
Partenaires	CCAS de RENAZE – gestionnaire de la Résidence Autonomie Conseil Départemental CARSAT des Pays de la Loire Les résidents de la résidence autonomie
Dépenses définitives	Maîtrise d'œuvre : 18 000 € Contrôle technique – insertion – Missions SPS – diagnostic énergétique : 7 126 € Total = 361 454 € H.T.
Plan de financement définitif	CEE 17 838 € CARSAT des Pays de la Loire Conseil Départemental 53 CRTE du Pays de Craon Commune de RENAZE
Calendrier	2022 -2023
Lien autres programmes et contrats territorialisés	CRTE
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Atteindre l'étiquette C de l'échelle des consommations d'énergie Mesurer le gain en énergie primaire, l'audit énergétique évalué à une baisse de 26.2% de la consommation
Conséquence sur la fonction de centralité	

FICHE ACTION N° 3

Réaménagement de la RD 771

Rattachement au Projet de Territoire	Renforcer l'accompagnement social et garantir la cohésion du territoire
Action nom	Offre de mobilité alternative
Action n°66	CRTE
Statut	En cours d'élaboration
Niveau de priorité	FORT
Maître d'ouvrage	EPCI – Ville de Renazé – CD 53
Description de l'action	Le projet est de créer des pistes cyclables de part et d'autre de la RD 771 entre le rond-point de Lourzaie et la limite nord de la commune. Il sera aussi nécessaire de revoir le stationnement et permettre de donner aux autres usagers toute leur place dans la chaîne de déplacement.
Partenaires	Conseil Départemental – Conseil Régional – GAL SUD Mayenne
Dépenses prévisionnelles	Travaux répartis en 3 tranches = 1 000 000 € de travaux H.T.
Plan de financement définitif	DETR – DSIL – Conseil Départemental – Conseil Régional – GAL SUD Mayenne - CRTE du Pays de Craon – Commune de RENAZE
Calendrier	2023-2025
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	
Conséquence sur la fonction de centralité	CRTE Plan des mobilités
Indicateurs de suivi	Le linéaire de pistes cyclables créé sur accotement par rapport au linéaire dans l'emprise communale existant.

FICHE ACTION N° 4

Création d'un pédibus vélobus

Rattachement au Projet de Territoire	Renforcer l'accompagnement social et garantir la cohésion du territoire
Action nom	Mobilités
Action n°	4
Statut	En projet
Niveau de priorité	
Maître d'ouvrage	Mairie de Renazé / EPCI – compétence mobilités
Description de l'action	La prédominance de la voiture pose de nombreuses questions à Renazé en termes de sécurité routière et de nuisances sonores. Une partie du trafic routier aux heures de pointe en centre-ville se compose de parents d'élèves qui conduisent leurs enfants à l'école en voiture. Or, les distances domicile-école étant souvent courtes, ces trajets pourraient facilement se faire à pied ou à vélo. Un projet de Pédibus et Vélobus pourrait être mis en place et représenterait de nombreux atouts comme : - Diminuer le nombre de voitures aux abords des écoles, ce qui implique une amélioration de la sécurité routière - Réduire les émissions de CO2 générées par les voitures : en effet, les petites distances effectuées en voiture sont particulièrement polluantes considérant qu'un moteur froid consomme 10 à 15 fois plus qu'un moteur chaud - Favoriser l'interaction, notamment intergénérationnelle entre les habitants de la ville et dynamiser la vie de quartier - Inciter à l'activité physique et contribuer ainsi à une meilleure santé des enfants - Diminuer le trafic contribue à la convivialité et facilite les rencontres des habitants de la ville dans l'espace public.
Partenaires	Communauté de Communes du Pays de Craon Le Gal 53 CD 53
Dépenses prévisionnelles	5 000 euros
Plan de financement prévisionnel	
Calendrier	2023-2024
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Fiche en lien avec la stratégie commerce et PDMS
Indicateurs de suivi et d'évaluation	



FICHE ACTION N° 5

Installation de stationnements vélos

Rattachement au Projet de Territoire	Renforcer l'accompagnement social et garantir la cohésion du territoire
Action nom	Mobilités
Action n°	5
Statut	En projet
Niveau de priorité	FORT
Maître d'ouvrage	Ville de Renazé / EPCI – compétence mobilités
Description de l'action	La présente action vise à aménager des stationnements vélos en plusieurs lieux de la ville et réfléchir à la création d'un abri vélo place de l'Europe. Les implantations pourront permettre de dessiner les futures circulations douces qui vont être programmées dans la fiche action précédente.
Partenaires	Communauté de Communes du Pays de Craon CD 53 Alvéole coup de pouce vélo stationnement ?
Dépenses prévisionnelles	5000 euros
Plan de financement	
Calendrier	2023-2024
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Stratégie commerce Plan des mobilités simplifié
Indicateurs de suivi et d'évaluation	
Conséquence sur la fonction de centralité	<i>Mise en service des équipements</i>



FICHE ACTION N° 6

Création d'une aire de camping-car

Rattachement au Projet de Territoire	Dynamiser le territoire et renforcer son attractivité
Action nom	Mobilités
Action n°	6
Statut	En projet
Niveau de priorité	FORT
Maître d'ouvrage	Ville de Renazé
Description de l'action	La présente action vise à aménager une aire de stationnement de 12 emplacements pour les camping-cars proche du parc du Fresne, à proximité du site ardoisier. Ce projet vise à favoriser l'accueil des vacanciers adeptes des pratiques d'itinérance qui sont à la recherche de haltes adaptées. Ce projet va permettre de capter une nouvelle clientèle de tourisme dont les commerces du centre-ville bénéficieront. L'aménagement de l'aire prendra en compte la dimension environnementale. Une réflexion est en cours afin de confier la gestion de l'aire à une entreprise privée.
Partenaires	Communauté de Communes du Pays de Craon CD 53 Région
Dépenses prévisionnelles	Travaux d'aménagement : 60 000 euros
Plan de financement prévisionnel	
Calendrier	2023-2024
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Stratégie commerce et PDMS
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Augmentation de la fréquentation touristique
Conséquence sur la fonction de centralité	Nombres de nuitées constatées, retour des commerçants



FICHE ACTION N° 7

Stratégie Commerces

CHACUN DANS SES COMPÉTENCES

COMMERÇANT

Individuellement et collectivement

Une expérience client singulière

- Attractivité enseigne / devanture
- Horaires d'ouverture
- Accessibilité du point de vente
- Scénarisation du point de vente
- Offre produit / prix / services
- Qualité d'accueil et conseil
- Animation
- Personnalisation de la relation
- Fidélisation
- ...



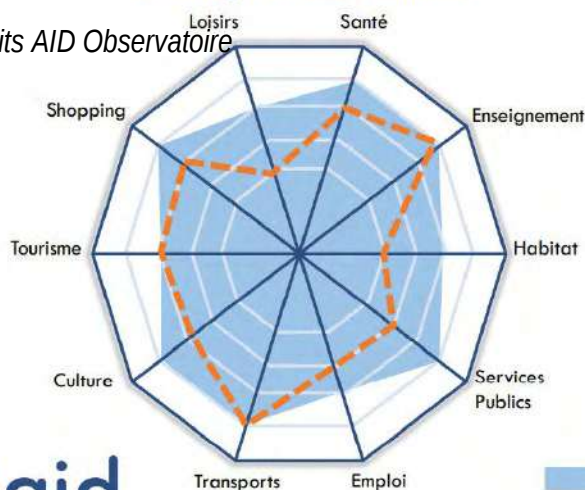
ACTEURS PUBLICS

*Un environnement favorable
à l'acte d'achat*

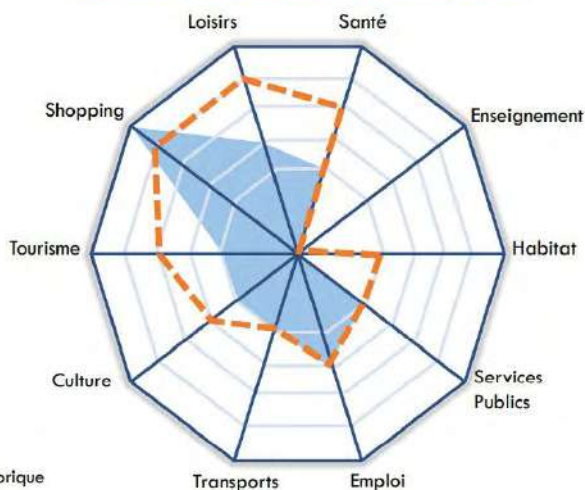
- Équilibres entre les différentes formes de vente
- Politiques publiques d'accès, de transports et de stationnement
- Organisation et lisibilité du circuit marchand
- Qualité des espaces publics et du paysage urbain
- Propreté, sécurité, éclairage
- Jeux pour enfants, bancs, ombre, fontaines, wifi, toilettes, espaces verts...
- Engagement dans la durée du projet urbain, des politiques publiques et des interlocuteurs !

Les usages d'une centralité

Extraits AID Observatoire



Les usages d'un centre commercial



FICHE ACTION N° 7

Stratégie Commerce

Rattachement au Projet de Territoire	Dynamiser le territoire et renforcer son attractivité
Action nom	Commerces et services
Action n°	7
Statut	Elaboration d'une stratégie de développement « commerce, artisanat et services de proximité » à l'échelle du Pays de Craon
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Communauté de Communes du Pays de Craon
Description de l'action	Il est programmé la réalisation d'une étude à l'échelle de l'EPCI qui permettra : - De disposer d'un observatoire local du commerce : diagnostic complet de la situation actuelle, données sur le commerce, clientèle, zones de chalandise, qualification de l'armature marchande... -D'élaborer une stratégie via des potentiels de développement -De construire un plan d'actions opérationnel en matière de commerce.
Partenaires	Communauté de Communes du Pays de Craon Banque des territoires Région
Dépenses définitives	Etude à l'échelle de l'EPCI pour l'ensemble du territoire : 19 440 euros TTC
Plan de financement définitives	Subvention BDT à 50 % Subvention Région à 30 %
Calendrier	AID observatoire bureau d'études retenu Diagnostic en cours sur la Ville de Renazé Début de la mission : septembre 2022 Fin de la mission : décembre 2022 = 4 mois de travail
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Fiche en lien avec la fiche OPAH et OPAH RU Fiche en lien avec démarche PURPOZ
Indicateurs de suivi et d'évaluation	
Conséquence sur la fonction de centralité	



FICHE ACTION N° 8

Réalisation d'un bâtiment accueillant France Service et une agence postale

Photo aérienne du site



Ce bâti a été acheté par la Ville afin d'être démoli et la CCPC envisage la construction d'un espace France Services et une agence Postale

Etat Actuel



FICHE ACTION N° 8

Réalisation d'un bâtiment accueillant France Service et une Agence postale

Rattachement au Projet de Territoire	Renforcer l'accompagnement social et garantir la cohésion du territoire
Action nom	Habitat et services publics
Action n°	8
Statut	En projet
Niveau de priorité	FORT
Maître d'ouvrage	Délégation Maitrise d'ouvrage à la Communauté de Communes du Pays de Craon
Description de l'action	L'ambition autour de ce projet est de permettre d'avoir une accessibilité des services publics, en développant une structure d'accueil polyvalente, mais également de faciliter les démarches administratives avec le regroupement en un même lieu, physique des services de l'État et des opérateurs. Il s'agit donc pour la ville de Renazé d'acquérir et de démolir un bâtiment en cœur de ville, la CCPC y réalisera un équipement France Service de 100 m² ainsi que l'agence postale.
Partenaires	Communauté de Communes du Pays de Craon Banque des territoires et la Région des Pays de la Loire La Poste CD 53
Dépenses prévisionnelles	Construction d'un bâtiment en cœur de ville : 300 000 euros HT
Plan de financement prévisionnel	En cours d'élaboration 40% à la charge de la collectivité pour l'agence postale
Calendrier	Démolition : début 2023 Construction : 2023
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Fiche action également en lien avec une convention OPAH ou OPAH-RU
Indicateurs de suivi et d'évaluation	
Conséquence sur la fonction de centralité	



FICHE ACTION N° 9

Aménagement du parc du Fresne

Rattachement au Projet de Territoire	Renforcer l'accompagnement social et garantir la cohésion du territoire
Action nom	Aménagement du parc du Fresne
Action n°210	CRTE
Statut	En projet
Niveau de priorité	FORT
Maître d'ouvrage	Mairie de Renazé
Description de l'action	La ville souhaite développer au cœur de son site ardoisier un projet d'équipements sportifs de plein air dans ce parc en privilégiant toutes les générations.
Partenaires	
Dépenses prévisionnelles	Travaux : 228 200 € H.T. Maîtrise d'œuvre : 13 150 € H.T. Total : 241 350 € H.T.
Plan de financement prévisionnel	L'Etat à travers la DETR pour un montant de 30 000 € (arrêté préfectoral du 24 mars 2021)
Calendrier	2023 2024
Lien autres programmes et contrats territorialisés	CRTE
Indicateurs de suivi et d'évaluation	
Conséquence sur la fonction de centralité	<i>Fréquentation du site et retombées sur les commerces en centre ville</i>

FICHE ACTION N° 10

Site des ardoisières : mise en place d'une signalétique de découverte

Rattachement au Projet de Territoire	Renforcer l'accompagnement social et garantir la cohésion du territoire
Action nom	Mise en place d'une signalétique patrimoniale et paysagère
Action n°	
Statut	En projet
Niveau de priorité	
Maître d'ouvrage	Mairie de Renazé
Description de l'action	Il s'agit de mettre en valeur l'offre touristique locale par le biais d'une signalétique adaptée qui passe par la protection des paysages, tout en mettant en valeur le musée et les sentiers minier en belvédère sur la ville. Cette démarche pourra être menée avec le BE qui va être retenu dans le cadre du plan paysage 2022 que va lancer début 2023 la CCPC.
Partenaires	
Dépenses prévisionnelles	En cours de définition
Plan de financement prévisionnel	
Calendrier	2023 2024
Lien autres programmes et contrats territorialisés	En lien avec le Plan paysage 2022
Indicateurs de suivi et d'évaluation	
Conséquence sur la fonction de centralité	Améliorer l'accès aux différents points touristiques de la ville



FICHE ACTION N° 11

Démarche Hackathon



SUR LES TRACES D'UN PAYSAGE. Le groupe d'étudiants a d'abord été sensible à l'identité minière de la ville, que l'on retrouve dans le paysage étonnant des terrils, dans le patrimoine des ardoisières et de certaines maisons, dans l'omniprésence de matières (l'ardoise), de couleurs (l'anthracite, l'ocre) et de végétations spécifiques, au détour des rues. Cette continuité entre le grand paysage et le détail, ils ont voulu la mettre en valeur à travers la révélation et l'aménagement d'une trame paysagère et piétonnière, reliant les chemins des terrils aux espaces publics du centre-ville. Cette trame se matérialise par quelques grands principes d'aménagement : apaisement et ralentissement des rues, végétalisation des voies, transformation des lieux délaissés en espaces accueillants. Au cœur du bourg, les places de l'Europe et de l'Église forment dans leur vision une centralité vivante, qui fait la part belle au végétal et à la possibilité de la rencontre, en réinterprétant les codes et les ambiances propres à l'identité de la ville. L'idée est simple et ambitieuse : faire de ces lieux les fers de lance d'une reconquête de l'espace public et d'une redynamisation de l'ensemble de la ville.



FICHE ACTION N° 11

Démarche Hackathon

Rattachement au Projet de Territoire	Renforcer l'accompagnement social et garantir la cohésion du territoire
Action nom	Démarche Hackathon
Action n°	11
Statut	Réalisée
Niveau de priorité	
Maître d'ouvrage	Ville de Renazé
Description de l'action	L'objectif a été de réunir une équipe d'étudiants d'horizons divers et aux approches complémentaires pour réfléchir avec les acteurs locaux, les habitants et les personnes ressources du territoire à l'avenir de trois communes : Craon, Renazé, Cossé-le-Vivien. Renazé, à travers cette démarche, s'interroge sur l'opportunité de redonner envie de vivre en centre-ville par un cadre de vie renouvelé en créant des parcours mettant en valeur les espaces publics et équipements de la ville. La réflexion a porté sur la préservation d'un centre-ville habité de qualité et sur le développement des énergies renouvelables.
Partenaires	Communauté de Communes du Pays de Craon Banque des territoires Région Département 53 CEREMA
Dépenses définitives	Animation de la démarche pour les 3 villes : 41 000 euros
Plan de financement définitif	Financement à 50 % par la BDT Financement à 30 % par la Région Reste à charge de la collectivité : 3000 euros
Calendrier	Du 5 au 9 septembre 2022
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Fiche action également en lien avec une convention OPAH ou OPAH-RU + Plan paysage
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Retours des habitants sur la démarche
Conséquence sur la fonction de centralité	



FICHE ACTION N° 12

Réaménagement de la place de l'Europe et de l'église



Requalifier la place centrale en un jardin square véritable lieu animé favorisant les rencontres et les découvertes



FICHE ACTION N°12

Réaménagement de la place de l'Europe et de l'église

Rattachement au Projet de Territoire	Dynamiser le territoire et renforcer son attractivité
Action nom	Réaménagement de la Place de l'Europe et de l'Eglise
Action n°	12
Statut	En cours de programmation
Niveau de priorité	FORT
Maître d'ouvrage	Mairie de Renazé
Description de l'action	La nature en ville est une vraie attente des habitants et futurs habitants des centres villes, voire même un gage d'attractivité résidentielle, commerciale et touristique. Le projet consiste à renaturer en requalifiant les espaces publics et notamment la Place de l'Europe et la place de l'église en cœur de ville, places dédiées au stationnement qui méritent une requalification fine et raisonnée afin de permettre qu'une meilleure connexion se fasse et que la circulation sur la rue Fourcault soit maîtrisée. Dans la manière de reconfigurer cette place de la ville, une attention particulière sera apportée aux matériaux utilisés, végétaux intégrés à l'éclairage public... La définition du programme a été confié à l'agence MONONO urbanistes d'organiser un concours de Maitrise d'œuvre urbaine au cours du 1er trimestre 2023
Partenaires	Etat et Région TEM 53 et VEOLIA CD 53 et CCPC
Dépenses prévisionnelles	1 000 000 euros
Plan de financement	Fonds de reconquête de la Région sollicité
Calendrier	Programme urbain et paysager en cours rendu en janvier 2023 Concours avec choix du bureau d'études courant du 1 ^{er} trimestre 2023 Travaux à suivre
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Fiche action également en lien avec le Plan paysage et l'OPAH et stratégie commerce
Conséquence sur la fonction de centralité	Réappropriation de la place par les habitants, les visiteurs les consommateurs. Faire de cette place le lieu central favorisant la vie sociale et l'animation urbaine.



FICHE ACTION N° 13

Agrandissement de la périscolaire de l'école E. Guillard

Rattachement au Projet de Territoire	Renforcer l'accompagnement social et garantir la cohésion du territoire
Action nom	Agrandissement de la périscolaire de l'école Ernest Guillard
Action n°	209 - CRTE
Statut	En projet
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Ville de Renazé
Description de l'action	La ville dispose d'une structure périscolaire à l'école E. Guillard. 80 enfants bénéficiaires de cet accueil. Le projet consiste à agrandir l'accueil périscolaire Ernest GUILLARD/ST JOSEPH afin de : – Proposer un accueil adapté au public – Améliorer la qualité de prise en charge des enfants avant et après la classe, afin de favoriser la réussite scolaire et sociale - Evoluer dans des espaces éducatifs de qualité (aménagement de qualité, accessibilité des activités et du matériel, repères dans l'espace) - Améliorer le bien-être au travail des professionnels.
Partenaires	CAF 53
Dépenses définitives	Travaux : 57 094 € H.T. Matériel informatique : 1 033 € H.T. Mobilier : 3 967 € H.T. Total : 62 094 € H.T.
Plan de financement définitif	DETR 2020 : 26 524.82 € (arrêté du 27 avril 2020) En attente de la décision de la CAF de la Mayenne : montant sollicité 21 115 € CRTE du Pays de Craon
Calendrier	2023
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Le nombre d'enfants accueillis satisfaction parents et professionnels
Conséquence sur la fonction de centralité	



FICHE ACTION N° 14

Travaux énergétique au dojo du complexe 2000

Rattachement au Projet de Territoire	Dynamiser le territoire et renforcer son attractivité
Action nom	Accélérer la rénovation thermique du bâti
Action n°	117 CRTE
Statut	En projet
Niveau de priorité	FORT
Maître d'ouvrage	Mairie de Renazé
Description de l'action	Le collège accueille 196 élèves dans le complexe 2000. Le club de Judo local compte une cinquantaine de membres. La Municipalité souhaite supprimer les façades actuelles du dojo, en polycarbonate, et les remplacer par des matériaux isolants en maintenant quelques fenêtres pour laisser un éclairage naturel. Cet investissement s'inscrit dans une démarche globale d'optimisation des infrastructures concernant les dépenses énergétiques. Le DOJO va bénéficier d'une isolation des murs extérieurs, de la pose de panneaux en façade, du remplacement des menuiseries. Ces travaux qui vont permettre de réduire la consommation en énergie primaire, et par conséquent une baisse de la facture énergétique. Par ce type de travaux, la commune participe, à son niveau, à la lutte contre le réchauffement climatique.
Partenaires	ADEME – FFJ (Fédération Française de Judo) Conseil Départemental
Dépenses définitives	Bardage double peau : 33 015 € H.T. Menuiserie : 16 800 € H.T. Honoraires M.O. : 3 125 € H.T. Bureau de contrôle : 1 500 € H.T. Mission SPS : 1 500 € H.T. Total : 55 940 € H.T.
Plan de financement définitif	Rénovation énergétique des équipements sportifs Communauté de Communes du Pays de Craon : 14 090 € ADEME FFJ CRTE du Pays de Craon
Calendrier	2023
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Gain énergétique
Conséquence sur la fonction de centralité	

FICHE ACTION N° 15

INNOVATION : Démarche PURPOZ

Rattachement au Projet de Territoire	Dynamiser le territoire et renforcer son attractivité
Action nom	Innovation mise en place de la démarche purpoz
Action n°	15
Statut	En cours
Niveau de priorité	FORT
Maître d'ouvrage	Mairie de Renazé
Description de l'action	Dans le cadre de la revitalisation du centre-ville de Renazé, les élus ont souhaité lancer une démarche de participation citoyenne. Afin d'expérimenter et tester de nouveaux dispositifs de participation en ligne pour associer les habitants, les élus ont décidé de s'abonner pendant 1 an à la plateforme purpoz qui met à disposition des habitants des questionnaires en ligne.
Partenaires	Etat CAP COLLECTIF Banque des territoires
Dépenses	0
Plan de financement définitif	
Calendrier	2022 2023 2024
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	210 participations des habitants au 1er questionnaire en ligne sur la redynamisation du centre-ville
Conséquence sur la fonction de centralité	



FICHE ACTION N° 16

Installation d'ombrières

Rattachement au Projet de Territoire	Préserver l'environnement et augmenter la résilience du territoire
Action nom	Installation d'ombrières
Action n°	16
Statut	En cours
Niveau de priorité	FORT
Maître d'ouvrage	Mairie de Renazé
Description de l'action	Avec les objectifs nationaux en termes de production d'ENR, les engagements locaux, les collectivités sont tenues par objectifs de production. Pour cela, la ville de Renazé souhaite développer sur son territoire la production d'énergie solaire et photovoltaïque en valorisant au maximum les surfaces de toiture. (Mairie, ateliers municipaux et foyer) L'énergie produite par des ombrières photovoltaïques pourrait contribuer également au déploiement des bornes de recharge pour les véhicules électriques. La collectivité s'est rapprochée de la Société MAY ENR pour l'accompagner dans son projet et faciliter l'investissement dans les énergies renouvelables.
Partenaires	Etat Région CD 53 MAY ENR
Dépenses prévisionnelles	Etude en cours
Plan de financement prévisionnel	
Calendrier	2022 études 2023-2024 travaux
Lien autres programmes et contrats territorialisés	PCAET CRTE
Indicateurs de suivi et d'évaluation	
Conséquence sur la fonction de centralité	



CRAON

Trajectoire de Craon

Constat

La ville a un solde migratoire positif de près de 1 % par an, très largement supérieur à la moyenne de l'EPCI, mais on peut penser que ce sont plutôt des ménages d'un certain âge qui viennent s'y installer. Le premier facteur de fragilité de Craon est démographique avec un vieillissement accéléré de la population comme en témoigne l'indice de jeunesse et l'indice de vieillissement de sa population. Le vieillissement de la population se retrouve aussi dans la proportion très importante d'inactifs par rapport aux actifs et la part importante des pensions et retraites dans le total du revenu des ménages. Cette spécificité de la structure de la population explique le taux modéré de création d'entreprise alors que les autres indicateurs économiques (indicateur de concentration d'emploi, taux d'évolution de l'emploi) attestent de la vitalité économique de la ville.

L'équilibre social est conforme aux communes ayant des fonctions de centralité avec un taux de pauvreté supérieur à la moyenne de l'EPCI et un 1er décile inférieur mais aussi un 9e décile très supérieur, tout comme la part des ménages imposés. Une attention doit être portée à l'évolution du logement vacant.

Synthèse du diagnostic

L'attractivité résidentielle



- Taux d'évolution annuel de la population
- Taux d'évolution dû au solde migratoire



L'équilibre démographique



- Indice de jeunesse
- Indice de vieillissement



L'équilibre social



- Part des revenus d'activité dans le revenu disponible
- 9eme décile du revenu disponible par unité de consommation



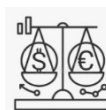
L'attractivité économique



- Taux d'évolution annuel de l'emploi
- Taux de création d'entreprise



L'équilibre économique



- Indicateur de concentration d'emplois
- Indicateur de dépendance économique



La dynamique de l'habitat



- Taux d'évolution annuel du nombre de logements
- Part des logements vacants



Les enjeux identifiés pour la ville de Craon dans le cadre de PVD sont les suivants :

Habitat

- Réviser le PLU et le SPR
- Développer des logements répondant aux besoins des ménages souhaitant réinvestir la ville
- Permettre le renouvellement urbain sur un îlot en cœur de ville
- Développer des dispositifs d'intervention permettant de mobiliser des aides OPAH RU

Economie, commerces et services

- Obtenir le label Petite cité de Caractère
- Réduire la vacance du commerce
- Création d'un atelier d'artisanat dans la maison du Tourisme ainsi qu'une galerie d'art
- Développer une politique événementielle et un programme d'animation
- Développer un espace de vie associative



La maison du Tourisme

Mobilités

- Développer de nouvelles liaisons douces avec une signalétique favorisant la découverte
- Créer des liaisons pédibus & vélobus

Espaces publics et patrimoine

- Révéler l'Oudon
- Réaménager les Halles
- Prolonger le travail engagé sur le pré de la Liberté

L'Oudon dans la ville



Révéler les potentiels de Craon

Labellisation Petite cité de Caractère

S'inscrire dans la démarche afin de révéler les pépites architecturales et paysagères de la ville et renforcer l'attractivité de la ville

Espace de vie associative

Réflexion autour du projet de création d'un espace de vie associatif

Prairies humides

Préservation et valorisation des zones humides de la ville



PLU et Site patrimoine remarquable

Révision complète du PLU

Les Halles

Réflexion autour du réaménagement des abords
des Halles

OPAH et OPAH RU

Etude pré opérationnelle en cours
sur le périmètre ORT

Stratégie Commerce

Etude en cours





-  Périmètre pressenti ORT - 79,85 ha
-  1683 Parcelles incluses dans périmètre ORT
-  Périmètre Subvention Façades - 62,71 ha

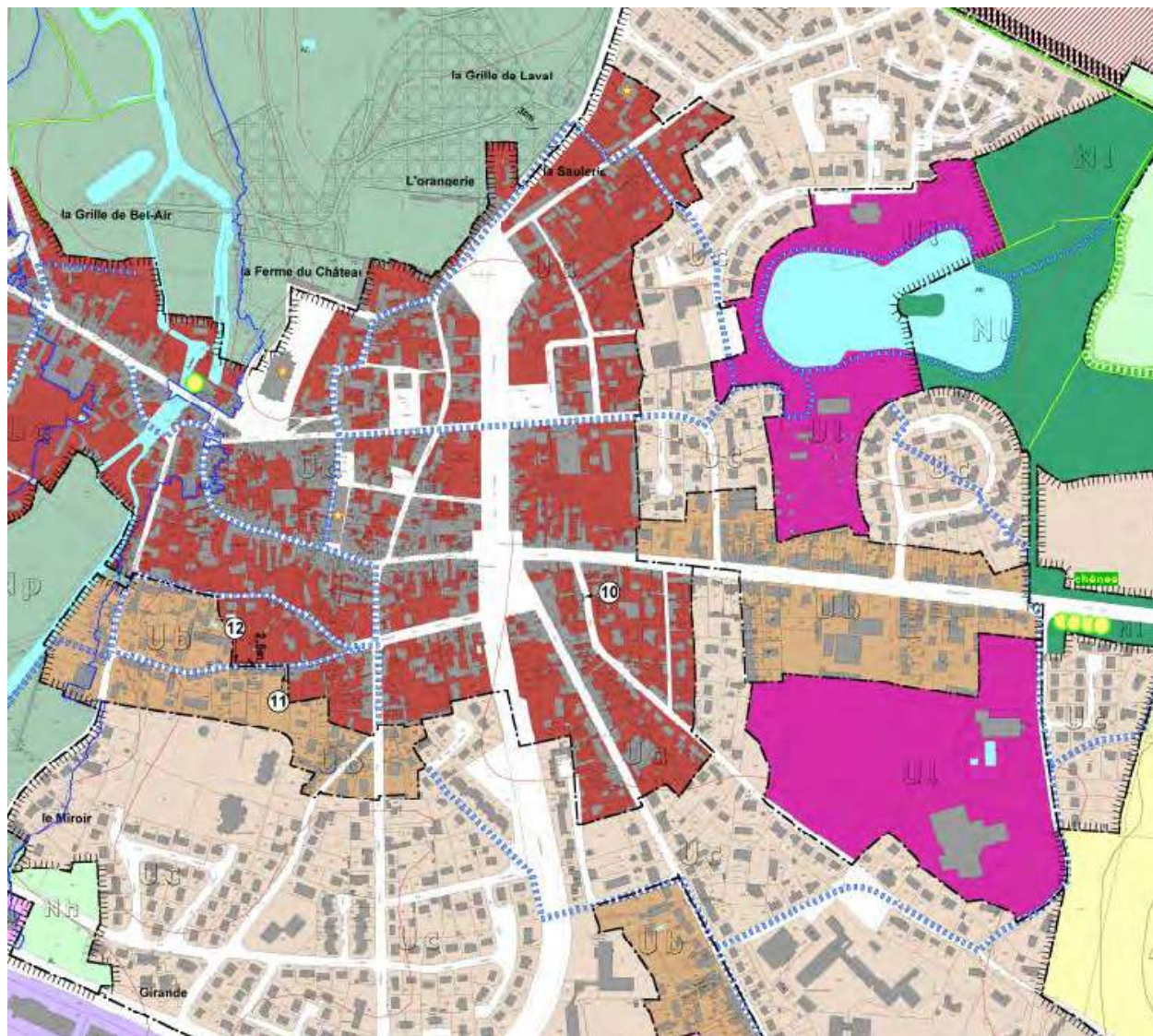
Fiches actions

AXE	ACTION	LIEU ORT	CALENDRIER DE RÉALISATION
HABITAT	Révision du PLU		2022-2025
	Mise en place d'une O.P.A.H. & définition d'une OPAH RU	ORT	2022
	Opération de renouvellement urbain sur un îlot en Coeur de ville	ORT	2023-2024
ECONOMIE COMMERCE	Stratégie commerce	ORT	2022
	Labellisation Petite Cité de caractère	ORT	2022-2023
	Maison du Tourisme en rdc : création d'un atelier et d'une galerie d'art	ORT	2023
MOBILITES	Installation de stationnements vélos	ORT	2022-2023
	Création de liaisons pédibus et vélobus	ORT	2023
	Aménagement de la rue Faligant avec des liaisons douces	ORT	2023 - 2024
	Aménagement de la route de château Gontier : entrée de ville de Craon	ORT	2023-2025
ESPACES PUBLICS	Réaménagement Pré de la Liberté	ORT	2022 -2023
	Stratégie patrimoniale en centre ville : mise en oeuvre d'une signalétique	ORT	2023
	Réflexion autour des Halles	ORT	2023
ACCES AUX EQUIPEMENTS	Création d'un espace de vie associative et aménagement des prairies humides	ORT	2023-2024
TRANSITION ENERGETIQUE	Pose de panneaux photovoltaïques	ORT	2023-2024-2025

FICHE ACTION N° 1

Révision du PLU

PLU actuel



LÉGENDE

	Limite de zone		Secteur d'urbanisation future à dominante d'habitat
	Zone d'habitat ancien		Secteur d'urbanisation future à dominante d'activités
	Zone de saubourg		Secteur d'urbanisation future à terme à dominante d'habitat
	Zone d'extensions récentes		Zone d'activités agricoles
	Secteur des gens du voyage		Secteur agricole de protection du patrimoine
	Zone à dominante d'activités économiques		Zone de protection du paysage
	Secteur à dominante d'activités économiques non nuisantes		Secteur de tourisme
	Zone urbaine dédiée aux activités équestres		Secteur d'activités de loisirs
	Zone urbaine à vocation de loisirs		Secteur de protection du patrimoine végétal

FICHE ACTION N° 1

Révision du PLU et du SPR

Rattachement au Projet de Territoire	Préserver l'environnement et augmenter la résilience du territoire
Action nom	Révision du PLU et du SPR
Action n°	
Statut	Bureau d'études en cours de recrutement
Niveau de priorité	FORT
Maître d'ouvrage	Mairie de Craon
Description de l'action	Le PLU de la ville de Craon doit être révisé, la ville engage donc un travail afin de réaliser un portrait détaillé de la ville et dresser un état des lieux en partant de la connaissance des élus du territoire et en concertation avec les acteurs locaux sur l'ensemble des thématiques : économie, agriculture, habitat, déplacements, environnement... Un bureau d'études pluridisciplinaire est en cours de recrutement pour accompagner la ville dans cette révision. Une synthèse sera réalisée dans le but de permettre à chacun de s'approprier les grandes caractéristiques du territoire et les enjeux qui en découlent. Le PADD résumera les intentions générales de la collectivité quant à l'évolution du territoire : orientations d'urbanisme et d'aménagement, prescriptions plus spécifiques pour certains espaces, quartiers ou actions publiques.
Partenaires	Etat Région CD 53 DRAC
Dépenses prévisionnelles	Etudes et révisions : 70833 euros HT Etude SPR : 30 000 euros
Plan de financement prévisionnel	Subvention DRAC 50 % pour la révision du SPR
Calendrier	2022 BE en cours de recrutement 2023 – 2024 - 2025
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Fiche action également en lien avec le Plan paysage, L'étude pré opérationnelle OPAH et la stratégie commerce
Indicateurs de suivi et d'évaluation	
Conséquence sur la fonction de centralité	



FICHE ACTION N° 2

Etude OPAH – OPAH RU



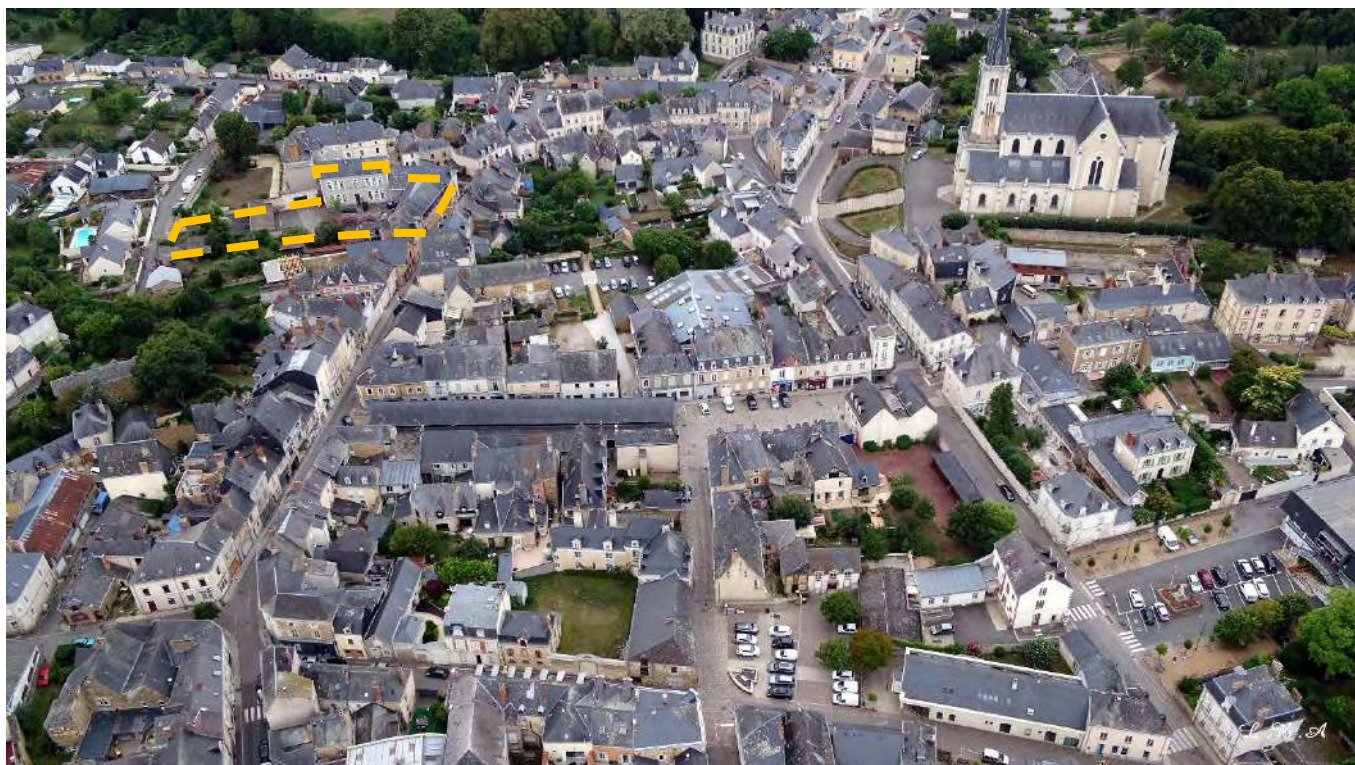
FICHE ACTION N° 2

Etude OPAH – OPAH RU

Rattachement au Projet de Territoire	Préserver l'environnement et augmenter la résilience du territoire
Action nom	Etude pré opérationnelle OPAH
Action n°	
Statut	En cours
Niveau de priorité	FORT
Maître d'ouvrage	Mairie de Craon
Description de l'action	L'étude pré opérationnelle pour l'OPAH est en cours, le travail du prestataire CITEMETRIE retenu va permettre : - D'éclairer les choix en termes de montage opérationnel - De définir la stratégie d'intervention que ce soit sur le bâti, sur le foncier, en termes de planification - De définir les investissements financiers en distinguant l'intervention sur l'espace public et sur le bâti. Le bureau d'étude travaillera, sur Craon, à la définition de projets urbains appliqués à un tissu ancien en trouvant une alternative à la démolition systématique. Il convient dès lors d'imaginer un travail fin en matière de restructuration foncière et de recomposition urbaine (cf. îlot urbain ci-après) L'enjeu est également de limiter l'intervention publique sur le bâti existant. Il s'agira donc de cibler les secteurs stratégiques qui permettront d'impulser une dynamique et un effet d'entraînement auprès des propriétaires privés (occupants ou bailleurs) et des commerçants.
Partenaires	Etat département 53 Région ANAH
Dépenses prévisionnelles	Etudes pré opérationnelle à l'échelle de l'EPCI : 65 075 euros HT
Plan de financement définitif	Subvention ANAH : 50 % du montant de l'étude Subvention BDT : 15 000 euros
Calendrier	Début de la mission : novembre 2022 8 mois de mission
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Fiche action également en lien avec le Plan paysage, stratégie commerce et OPAH
Indicateurs de suivi et d'évaluation	
Conséquence sur la fonction de centralité	

FICHE ACTION N° 3

Opération de renouvellement urbain d'un îlot



FICHE ACTION N°3

Opération de renouvellement urbain d'un îlot

<i>Rattachement au Projet de Territoire</i>	Renforcer l'accompagnement social et garantir la cohésion du territoire
<i>Action nom</i>	Opération de renouvellement urbain en centre ancien
<i>Action n°</i>	
<i>Statut</i>	En projet
<i>Niveau de priorité</i>	FORT
<i>Maître d'ouvrage</i>	Mairie de Craon
<i>Description de l'action</i>	L'îlot situé en plein centre ancien est d'une superficie de 2029 m². Au sein de ce périmètre, la collectivité peut saisir l'opportunité du renouvellement urbain de cette ancienne école à la localisation centrale pour fabriquer de la ville aux fonctionnalités mixtes, accessible et abordable. Les objectifs sont multiples : - Redonner envie de vivre en centre-ville par un cadre de vie renouvelé en créant des parcours mettant en valeur les espaces publics et patrimoine de la ville - Conforter l'offre de logements et d'hébergement pour les publics aux besoins spécifiques, proposer de nouvelles formes d'habitat et de nouveaux modes d'habiter. - Sensibiliser à la préservation d'un centre-ville habité de qualité, encourager les mobilités économes, développer les énergies renouvelables. - Proposer une offre de services de proximité afin de s'inscrire dans la logique de centralité.
<i>Partenaires</i>	Etat Région CD 53
<i>Dépenses prévisionnelles</i>	En cours de réflexion
<i>Plan de financement prévisionnel définitif</i>	
<i>Calendrier</i>	2023/2025
<i>Lien autres programmes et contrats territorialisés</i>	Fiche action également En lien avec l'OPAH
<i>Indicateurs de suivi et d'évaluation</i>	

FICHE ACTION N° 4

Labellisation Petite cité de Caractère



Maison à colombages dans le centre ancien



Ancien lavoir et détails d'architecture de matériaux caractéristiques du cœur de ville



FICHE ACTION N° 4

Labellisation Petite Cité de Caractère

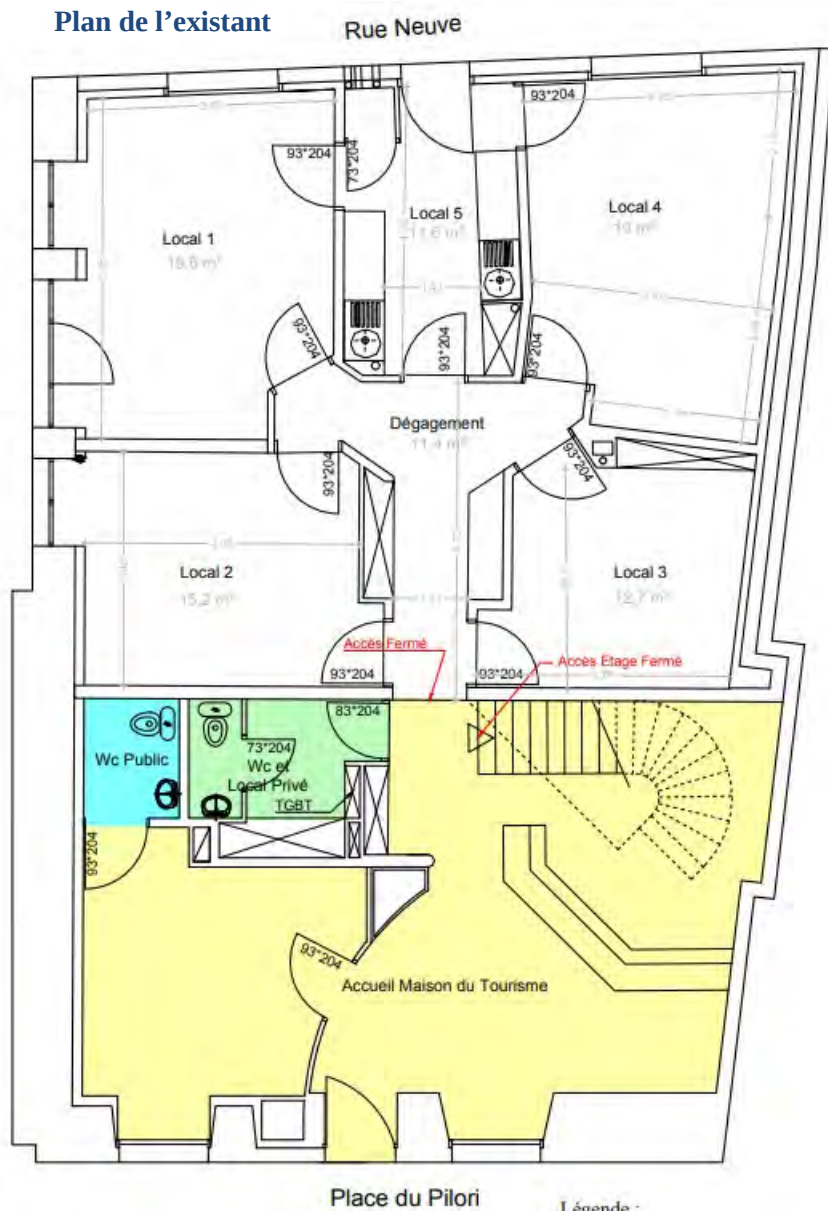
Rattachement au Projet de Territoire	Dynamiser son territoire et renforcer son attractivité
Action nom	Label Petite cité de Caractère
Action n°	
Statut	En projet
Niveau de priorité	FORT
Maître d'ouvrage	Mairie de Craon
Description de l'action	Une Petite Cité de Caractère® se définit par un espace patrimonial remarquable pour lequel se justifie un règlement d'intervention exceptionnel et à partir duquel se construit un projet de développement. Le Site Patrimonial Remarquable qui a été défini sur la Ville de Craon est le périmètre de cet espace remarquable. Marquée par ses 1,6 km de murailles et ses 27 tours, Craon a été une position stratégique jusqu'en 1820. La ville a commencé à changer de visage au début du XXème siècle, avec le développement du chemin de fer et les champs de foire. La ville est aujourd'hui associée, dans l'imaginaire collectif, à deux emblèmes: le château et son parc de 40 ha datant de 1777 et l'hippodrome de la Touche. Tous deux sont des vecteurs importants, lieux de nombreuses manifestations (courses hippiques ou manifestations culturelles) attirant curieux, touristes ou public averti. Craon est riche d'un patrimoine architectural et paysager de qualité: outre le château, les halles reconstruites en 1850, évoquées dès le XIIème siècle, constituent un élément majeur du tissu de la ville.
Partenaires	Etat Région CD 53
Dépenses prévisionnelles	Adhésion PPC : 10 000 euros
Plan de financement prévisionnel	Subvention 30 % de la Région
Calendrier	2023
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Fiche action également en lien avec le Plan paysage et l'OPAH
Indicateurs de suivi et d'évaluation	
Conséquence sur la fonction de centralité	



FICHE ACTION N°5

Création d'un atelier et d'une galerie d'art dans la maison du tourisme

Plan de l'existant



FICHE ACTION N° 5

Création d'un atelier et d'une galerie d'art dans la maison du tourisme

Rattachement au Projet de Territoire	Dynamiser son territoire et renforcer son attractivité
Action nom	Création d'un atelier éphémère et galerie d'art dans la maison du tourisme
Action n°	
Statut	En cours d'élaboration
Niveau de priorité	
Maître d'ouvrage	Mairie de Craon
Description de l'action	La ville souhaite valoriser, auprès du grand public, les savoir-faire et créations des artisans de son territoire. A cet effet, elle souhaite mettre en place un atelier de création d'artisanat dans la maison du tourisme et permettre d'y installer une galerie d'art.
Partenaires	Etat CMA Région CD 53 CCI Banque des territoires
Dépenses prévisionnelles	Mise aux normes et réhabilitation du bâti : 96 000 euros HT
Plan de financement prévisionnel	
Calendrier	2023- 2024
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Durabilité du dispositif
Conséquence sur la fonction de centralité	

FICHE ACTION N°6

Création de liaisons de pédibus et de vélobus

Rattachement au Projet de Territoire	Dynamiser son territoire et renforcer son attractivité
Action nom	Développer une offre de mobilité alternative
Action n°	
Statut	
Niveau de priorité	FORT
Maître d'ouvrage	EPCI et ville de Craon
Description de l'action	Il s'agit de mettre en œuvre un projet de « pédibus ». Pour se faire plusieurs démarches seront menées afin de : • Identifier les établissements scolaires et les parents d'élèves/professeurs volontaires à la démarche. • Accompagner l'animation locale des publics concernés (enfants/parents) pour assurer la durabilité du dispositif • Diagnostiquer des besoins (mise en réseau des établissements scolaires volontaires, formation des parents volontaires, trajets, voies sécurisées, etc.) et des possibilités d'amélioration (signalétique de point de rencontre et trajets des "pédibus", mise à disposition de vêtements à haute visibilité, etc.) • Communiquer • Accompagner les projets citoyens qui émergent.
Partenaires	Etat Région CD 53 ADEME
Dépenses prévisionnelles	12 500 euros HT
Plan de financement prévisionnel	
Calendrier	2023
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	
Conséquence sur la fonction de centralité	



FICHE ACTION N°7

Installation de stationnements vélos

Rattachement au Projet de Territoire	Dynamiser son territoire et renforcer son attractivité
Action nom	Développer une offre de mobilité alternative
Action n° 55 du CRTE	
Statut	
Niveau de priorité	
Maître d'ouvrage	Ville de Craon
Description de l'action	La ville de Craon est traversée dans un axe Nord-Sud par une route à grande circulation, rendant nécessaire de sécuriser les circulations douces aux abords de cet axe, de relier les écoles et collèges, mais aussi de créer un axe Est-Ouest sécurisé. La présente action vise à aménager des stationnements vélos en 4 lieux de la ville et créer un abri vélo place du Maréchal Leclerc. Les implantations permettent de dessiner les futures circulations douces (place de l'hôtel de ville, place du 11 novembre, place du Mûrier ainsi qu'au centre équestre). Elles viennent s'ajouter aux stationnements déjà installés au stade Mauriceourné.
Partenaires	Le coût de l'opération s'élève à 2800 € HT de matériel pour les abris vélos « subventionné à hauteur de 45 % dans le cadre du programme Alvéole Coup de Pouce Vélo stationnement ». Pas de partenaire connu à ce jour pour l'abri Vélo. L'installation des équipements est réalisée en régie.
Dépenses prévisionnelles	Le cout prévisionnel est de -2 800€ HT achat des stationnements -6 500€ HT achat de l'abri vélo -1 980€ HT couts d'installations (régie)* Total : 11 280 HT
Plan de financement prévisionnel	Les dépenses d'investissements sont financées par autofinancement en complément des subventions perçues
Calendrier	2023
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Fiche action également En lien avec la stratégie commerce
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Mise en service des équipements
Conséquence sur la fonction de centralité	



FICHE ACTION N° 8

Aménagements de la rue de Faligant

Rattachement au Projet de Territoire	Renforcer l'accompagnement social et garantir la cohésion du territoire
Action nom	Développer une offre de mobilité alternative
Action n° 56 du CRTE	
Statut	En cours
Niveau de priorité	FORT
Maître d'ouvrage	Ville de Craon
Description de l'action	Le projet répond au 4^e engagement de la municipalité qui consiste à sécuriser et améliorer les déplacements piétons-vélos. La ville de Craon est traversée dans un axe Nord-Sud par une route à grande circulation, rendant nécessaire de sécuriser les circulations douces aux abords de cet axes, relier les écoles et collèges, mais aussi de créer un axe Est-Ouest sécurisé. Plusieurs actions sont prévues notamment avec le réaménagement de la rue de Faligant afin de créer des liaisons douces notamment.
Partenaires	Etat Région CD 53
Dépenses prévisionnelles	Travaux d'aménagement : 104 166 euros HT
Plan de financement prévisionnel	Les dépenses d'investissements sont financées par autofinancement en complément des subventions éventuelles perçues
Calendrier	2024
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Lien avec le travail engagé sur les mobilités à l'échelle de l'EPCI
Indicateurs de suivi et d'évaluation	
Conséquence sur la fonction de centralité	

FICHE ACTION N° 9

Aménagements de la route de Château Gontier : entrée de ville

Rattachement au Projet de Territoire	Dynamiser son territoire et renforcer son attractivité
Action nom	Développer une offre de mobilité alternative
Action n°	
Statut	
Niveau de priorité	FORT
Maître d'ouvrage	<i>Ville de Craon</i>
Description de l'action	Les élus souhaitent changer la première image très routière de l'entrée de la ville en améliorant la lisibilité, l'homogénéité, la visibilité de la ville et du paysage. De nouveaux quartiers se développent le long de cet axe important et il est nécessaire de simplifier la circulation des piétons et engager les habitants à utiliser les modes doux en créant des aménagements sécurisants afin de rejoindre le cœur de ville actif.
Partenaires	Etat Région CD 53
Dépenses prévisionnelles	Travaux d'aménagement : 380 000 euros HT
Plan de financement prévisionnel	
Calendrier	2023-2025
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	
Conséquence sur la fonction de centralité	



FICHE ACTION N° 10

Réaménagement du Pré de la Liberté



Carte de synthèse de l'étude menée par le Bureau d'étude ZEPPELIN

Photo du site - juillet 2022



FICHE ACTION N° 10

Réaménagement du Pré de la Liberté

Rattachement au Projet de Territoire	Dynamiser son territoire et renforcer son attractivité
Action nom	Réaménager le Pré de la Liberté
Action n°	
Statut	En cours
Niveau de priorité	FORT
Maître d'ouvrage	Ville de Craon
Description de l'action	La ville a souhaité retravailler les espaces publics du pré de la Liberté, afin d'y installer des jeux dans le respect du site, retravailler l'ourlet végétal bordant l'Oudon et de rendre plus lisibles les liaisons avec la ville.
Partenaires	DREAL Syndicat du bassin de l'Oudon
Dépenses définitives	Travaux : 41 666 euros TTC
Plan de financement prévisionnel	
Calendrier	2022-2023
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Fréquentation du site Consolidation des berges de l'Oudon
Conséquence sur la fonction de centralité	Appropriation du site par les habitants



FICHE ACTION N° 11

Stratégie patrimoniale en centre-ville : signalétique



En exemple - Signalétique développée par la ville de Pornic en partenariat avec l'école de Design de Nantes



FICHE ACTION N° 11

Stratégie patrimoniale en centre-ville : signalétique

Rattachement au Projet de Territoire	Dynamiser son territoire et renforcer son attractivité
Action nom	Signalétique et information touristique
Action n°	
Statut	
Niveau de priorité	MOYEN
Maître d'ouvrage	Ville de Craon
Description de l'action	La ville souhaite élaborer une stratégie patrimoniale en centre-ville afin de : - structurer les modes de déplacement doux - valoriser l'intérêt des patrimoines et des paysages de la ville Les objectifs opérationnels sont : - favoriser l'information de l'utilisateur et l'itinérance - mettre en place une interprétation à l'échelle du territoire et valoriser les sites d'exception en cœur de ville Le projet permettra de : - déployer de signalétiques directionnelles (hors signalisation routière), patrimoniales et/ou informatives avec l'aide d'une école de Design afin de développer une identité propre à la ville - mettre en œuvre des actions contribuant à l'élaboration d'un schéma d'interprétation et d'une candidature pour « Petite cité de caractère » - développer des outils d'interprétation et d'information.
Partenaires	Etat / Région UDAP 53 / CD 53 Mayenne nature environnement
Dépenses prévisionnelles	6 666 euros HT
Plan de financement prévisionnel	
Calendrier	2023-2024
Lien autres programmes et contrats territorialisés	En lien avec Petite cité de caractère du SPR et du Plan Paysage
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Nombre d'outils d'information touristique créés
Conséquence sur la fonction de centralité	Augmentation du recours aux modes de déplacements doux pour les déplacements vers les sites Amélioration de l'information des visiteurs et des habitants Appropriation du patrimoine et du paysage par les habitants et les visiteurs



FICHE ACTION N° 12

Réaménagement des Halles



Détails sur la charpente des halles
classées



FICHE ACTION N° 12

Réaménagement des Halles

Rattachement au Projet de Territoire	Dynamiser son territoire et renforcer son attractivité
Action nom	Réaménager la Halle
Action n°	
Statut	En réflexion
Niveau de priorité	
Maître d'ouvrage	Mairie de Craon
Description de l'action	Edifiées en 1850, les halles de la ville de Craon sont classées au MH depuis 1984. De par sa position stratégique, les halles sont un lieu incontournable de la ville de Craon. La ville souhaite mettre en œuvre un projet afin de renforcer et pérenniser l'attractivité commerciale, améliorer le service de proximité et enfin améliorer le cadre de vie autour de ces halles.
Partenaires	Etat Région CD 53 UDAP DRAC
Dépenses prévisionnelles	En cours d'estimation
Plan de financement prévisionnel	
Calendrier	2023 - 2024
Lien autres programmes et contrats territorialisés	En lien avec le Plan paysage et la stratégie commerce
Indicateurs de suivi et d'évaluation	
Conséquence sur la fonction de centralité	

FICHE ACTION N° 13

Création d'un espace de vie associative – Tiers lieux et aménagement des Prairies humides



Les prairies humides



FICHE ACTION N° 13

Création d'un espace de vie associative Tiers lieux et aménagement des prairies humides

Rattachement au Projet de Territoire	Renforcer l'accompagnement social et garantir la cohésion du territoire
Action nom	Tiers lieux - Création d'un espace de vie associative et aménagement des prairies humides
Action n°228 CRTE	Soutenir les associations
Statut	AMO en cours de recrutement
Niveau de priorité	
Maître d'ouvrage	Mairie de Craon
Description de l'action	Le projet consiste à faciliter l'action des associations en aménageant un bâtiment communal existant en maison des associations. Les besoins et les projets des associations de la commune ont été recueillis. La définition du projet est en cours par un programmiste aujourd'hui recruté. La ville de Craon souhaite également mettre en valeur un terrain communal situé en plein cœur de la ville. Cet espace «naturel» correspond au lit d'expansion de l'Oudon, et s'inscrit dans la continuité du château de Craon et de son parc, situés plus au Nord. La proximité immédiate du centre-ville, de ce futur espace de vie associative et des quartiers d'habitations, font de cet espace un lieu à fort potentiel attractif, de découverte et de sensibilisation autour de la nature et de sa mise en valeur en milieu urbain.
Partenaires	Etat région CD 53 Bassin de l'Oudon Banque des territoires CAUE 53
Dépenses prévisionnelles	Aménagement des prairies humides : 110 000 euros Réaménagement du bâti : 208 330 euros Total : 318 330 euros HT
Plan de financement prévisionnel	
Calendrier	2023 - 2024
Lien autres programmes et contrats territorialisés	CRTE en lien avec le Plan paysage
Indicateurs de suivi et d'évaluation	



FICHE ACTION N° 14

L'hackathon



Photos du groupe d'étudiants avec les élus et techniciens de la ville durant l'Hackathon



Photo de l'exposition à ciel ouvert de la restitution de l'Hackathon



FICHE ACTION N° 14

L'hackathon

Rattachement au Projet de Territoire	Renforcer l'accompagnement social et garantir la cohésion du territoire
Action nom	La démarche Hackathon
Action n°	
Statut	réalisé
Niveau de priorité	
Maître d'ouvrage	Mairie de Craon
Description de l'action	Le projet Hackathon de la ville portait autour de l'ilot cœur de ville, comment intégrer une zone plus large allant de la place du pilori à l'espace Boris Vian. La ville de Craon en cours de refonte complète de son PLU, saisit l'opportunité de cet Hackathon pour créer une dynamique autour de la requalification de ses espaces publics majeurs lui permettant ainsi de valoriser son patrimoine architectural de grande qualité et de révéler l'écrin de nature préservé dans lequel la ville s'inscrit.
Partenaires	Communauté de Communes du Pays de Craon Banque des territoires 50 % Région 30 % Département 53 CEREMA
Dépenses prévisionnelles	Démarche pour les 3 collectivités : 41 000 euros
Plan de financement définitif	Financement à 50 % par la BDT Financement à 30 % par la Région Reste à charge de la collectivité : 3000 euros
Calendrier	Du 5 au 9 septembre 2022
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Fiche action également en lien avec une convention OPAH ou OPAH-RU + Plan paysage
Indicateurs de suivi et d'évaluation	
Conséquence sur la fonction de centralité	



FICHE ACTION N° 15

Rénovation énergétique

Rattachement au Projet de Territoire	Préserver l'environnement et augmenter la résilience du territoire
Action nom	Rénovation énergétique
Action n°19	CRTE
Statut	En cours
Niveau de priorité	FORT
Maître d'ouvrage	Mairie de Craon
Description de l'action	Un référencement des surfaces de toitures exploitables a été réalisé. La ville va entamer de la rénovation énergétique et pour l'année 2023 les sites retenus sont : - CTM (2023) - Restaurant Luarçon (2023) - Camping municipal (2023) Ces surfaces présentent l'avantage d'une exposition optimale sur des bâtiments permettant un surcroît de poids sans renforcement de structure.
Partenaires	GAL sud Mayenne ETAT CD 53 Région
Dépenses prévisionnelles	Travaux : 120 500 euros HT
Calendrier	2023 -2026
Lien autres programmes et contrats territorialisés	CRTE
Indicateurs de suivi et d'évaluation	
Conséquence sur la fonction de centralité	





COSSE LEVIEUX

Trajectoire de Cossé le Vivien

Constat

Le premier facteur de fragilité de Cossé le Vivien est économique.

Des 3 communes, Cossé le Vivien est en effet, la commune dont l'indicateur de concentration d'emploi est le plus bas. Il est même inférieur à 100 (83,8) ce qui n'est pas cohérent avec une fonction de centralité ou de polarité intermédiaire. Au-delà de l'ICE, la commune enregistre un taux d'évolution annuel de l'emploi négatif. Le taux de création d'entreprise est inférieur à la moyenne de l'EPCI et du département.

Le vieillissement de la population est moins soutenu qu'à Craon même si la commune compte davantage d'inactifs que d'actifs. Cela est en partie dû à une bonne dynamique démographique avec notamment un solde migratoire très au-dessus de la moyenne de l'EPCI et du département.

La part des revenus d'activité dans l'ensemble des revenus des ménages est 12 points supérieure à Craon qui compte une part importante de retraités et à Renazé qui se distingue par un poids important des prestations sociales et un nombre important d'allocataires du RSA.

Diagnostic global

L'attractivité résidentielle



- Taux d'évolution annuel de la population
- Taux d'évolution dû au solde migratoire



L'équilibre démographique



- Indice de jeunesse
- Indice de vieillissement



L'équilibre social



- Part des revenus d'activité dans le revenu disponible
- 9ème décile du revenu disponible par unité de consommation



L'attractivité économique



- Taux d'évolution annuel de l'emploi
- Taux de création d'entreprise



L'équilibre économique



- Indicateur de concentration d'emplois
- Indicateur de dépendance économique



La dynamique de l'habitat



- Taux d'évolution annuel du nombre de logements
- Part des logements vacants



Les enjeux identifiés pour la ville de Cossé le Vivien dans le cadre de PVD sont les suivants :

Habitat

- Réduire la vacance du logement en hyper centre
- Développer des logements répondant aux besoins des ménages souhaitant réinvestir la ville
- Développer des dispositifs d'intervention permettant de mobiliser des aides OPAH RU
- Engager une démarche de « mise en couleur » des façade du centre-ville

Economie commerces et services

- Favoriser l'implantation en centre-ville de nouveaux commerçants et nouveaux artisans
- Aider les acteurs à se fédérer et à développer des actions collectives
- Développer une politique événementielle et un programme d'animation
- Développer un haut niveau de services rendant la ville attractive

Mobilités

- Créer de nouvelles liaisons douces
- Mise en œuvre de parcours ludiques : design actif
- Sécuriser l'ancienne RD 771

Espaces publics et patrimoine

- Réaménager la place du Marché
- Conforter les liaisons entre le parc et la ville
- Création d'un Tiers lieux : un musée numérique
- Réaménagement de la rue de la Frénouse et rue de l'Oriette



Périmètre ORT



Faire de Cossé le Vivien

*une ville laboratoire de design urbain**

Le contournement de Cossé le Vivien permet aujourd'hui de détourner, du centre-ville, un trafic important de transit et particulièrement de poids lourds.

Une vraie opportunité s'offre à la ville pour créer du lien entre deux centralités actuellement distinctes et pour améliorer la mobilité et le cadre de vie des habitants par des aménagements expérimentaux.

La place du Champ de Foire

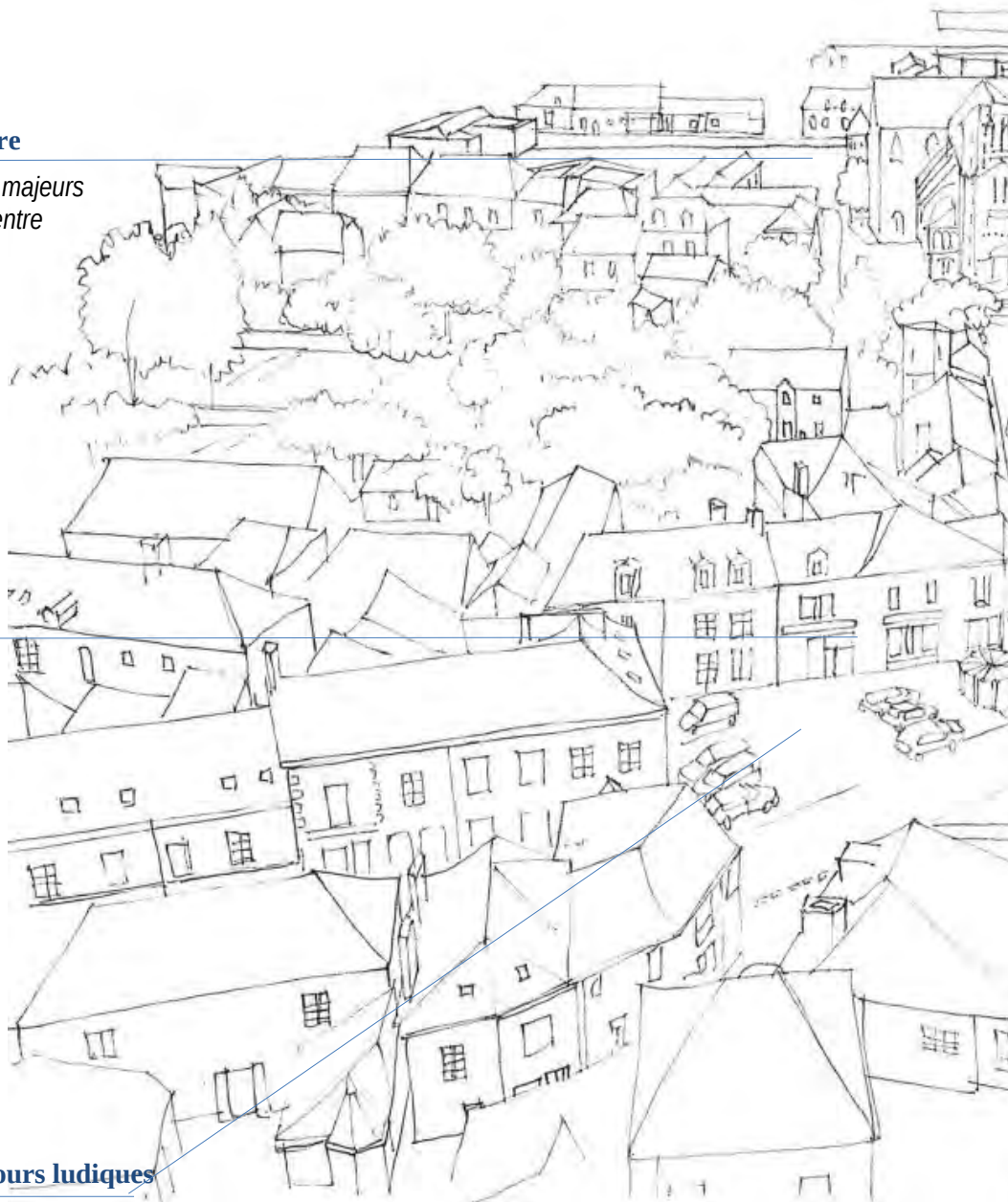
Liaisonner les espaces publics majeurs de la ville afin de dessiner le centre Ville élargi de demain

La place du Marché

Place située en cœur historique à réaménager

Design actif / parcours ludiques

Dynamiser le cœur de ville et recréer du flux via l'intégration de l'art de rue



Maillage cycles et piétons

Faciliter les liaisons

Identité bâtie : OPAH - RU

Une étude pré opérationnelle est en cours pour imaginer un travail fin en matière de restructuration foncière et de recomposition urbaine.

L'enjeu est également de limiter l'intervention publique sur le bâti existant.

Il s'agira donc de cibler les secteurs stratégiques qui permettront d'impulser une dynamique et un effet d'entraînement auprès des propriétaires privés (occupants ou bailleurs) et des commerçants.

Entre Ville et Nature

Avec la Pré de Cossé, le parc situé en contre bas, l'enjeu est de continuer de co construire la stratégie de renaturation avec, comme prisme de lecture, les enjeux de la biodiversité et d'adaptation au changement climatique.



** Le design urbain est une pratique émergente, à la rencontre des disciplines de l'architecture, de l'urbanisme et de l'architecture de paysage et vise à rendre les zones urbaines fonctionnelles, attrayantes et durables. Imbriqué dans l'approche des environnements favorables aux saines habitudes de vie, cette philosophie de conception vise à aménager et à concevoir l'espace pour faciliter les choix sains.*

Fiches actions

AXE	ACTIONS	LIEU ORT	CALENDRIER DE RÉALISATION
HABITAT	Définition d'une O.P.A.H. & OPAH RU et aide au ravalement des façades	ORT	2022-2023
	Projet de renouvellement urbain de l'îlot GrandeRue	ORT CRTE	2022-2023
ECONOMIE ET COMMERCE	Etude sur la stratégie commerce	ORT	2022-2023
MOBILITES	Réalisation d'un pédibus et vélobus	ORT	2023
ESPACES PUBLICS ET PATRIMOINE	Réaménagement de la place du Marché	ORT	2023-2024
	Création de parcours / design actif	ORT	2023-2024
	Réaménagement de la rue de l'Oriette et Frenouse	ORT	2023
ACCES AUX EQUIPEMENTS	Installation d'un EHPAD	ORT	2023-2025
	Création d'un espace de vie sociale et associative – Tiers lieux	ORT	en cours de réalisation
	Installation d'un musée numérique - Micro folie	ORT	2023
	Rénovation de la restauration scolaire	ORT	2023-2024
DEMARCHE DE CO CONSTRUCTION	Démarche Hackathon	ORT	Septembre 2022
DEMARCHE SOBRIETE ENERGETIQUE	Agenda programmé transition énergétique	ORT	2023-2024-2025

FICHE ACTION N° 1

OPAH RU et aide au ravalement des façades



Extrait de l'étude New Deal – nov. 2021

La dynamique de construction et les conditions de logement	COSSE
Taux d'évolution annuel du nombre de logements entre 2013 et 2018	1,30%
Nombre de logements commencés (constructions neuves) pour 1 000 habitants	4,3
Part des résidences principales construites avant 1990	67,20%
Part du logement vacant dans l'ensemble du parc	8,70%
% de maisons individuelles	91,10%
% d'appartements	7,40%
Nombre moyen de places par résidences principales : maisons	5,0
Nombre moyen de places par résidences principales : appartements	2,7
Part des logements avec un chauffage individuel tout électrique	44,60%
% de locataires	26,80%
% de locataires d'un logement HLM	8,60%

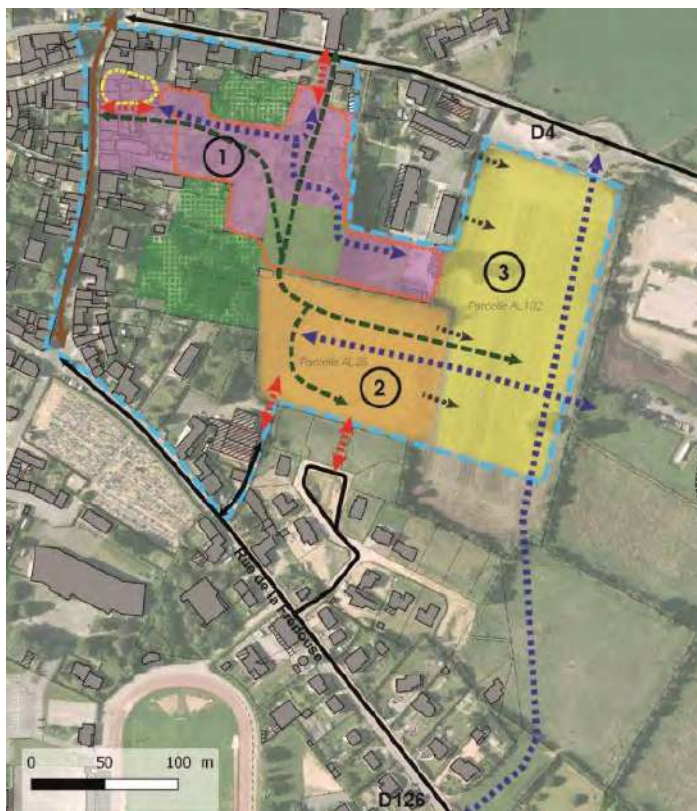
FICHE ACTION N° 1

OPAH RU et aide au ravalement des façades

Rattachement au Projet de Territoire	Préserver l'environnement et augmenter la résilience du territoire
Action nom	Etude pré opérationnelle OPAH / Aide au ravalement des façades
Action n°	
Statut	En cours
Niveau de priorité	FORT
Maître d'ouvrage	Mairie de Cossé le Vivien
Description de l'action	L'étude pré opérationnelle pour l'OPAH est en cours, le travail du prestataire CITEMETRIE retenu va permettre : - D'éclairer les choix en termes de montage opérationnel - De définir la stratégie d'intervention que ce soit sur le bâti, sur le foncier, en termes de planification - De définir les investissements financiers en distinguant l'intervention sur l'espace public et sur le bâti. En parallèle de cette action, les élus souhaitent engager une réflexion pour révéler l'architecture et donner une tonalité aux rues du centre-ville, en développant une vraie «stratégie couleur». Cette démarche sera à la fois pédagogique et participative afin permette aux usagers, qu'ils soient propriétaires, riverains, commerçants, de s'approprier la démarche... Appropriation d'autant plus importante qu'elle va s'inscrire dans une nouvelle campagne de requalification de façades qui sera mise en œuvre courant 2023. Cette démarche s'harmonisera tout particulièrement avec les ambitions du projet de création de parcours de design actif. (Cf. fiche n°6)
Partenaires	Etat / CD 53 / Région / ANAH / Gal Sud Mayenne (partie énergie)
Dépenses définitives	Etudes pré opérationnelle à l'échelle de l'EPCI : 65 075 euros HT
Plan de financement	Subvention ANAH : 50 % du montant de l'étude pré opérationnelle OPAH Subvention BDT : 15 000 euros étude pré opérationnelle OPAH
Calendrier	Début de la mission OPAH : novembre 2022 Fin de la mission : juin 2023
Lien autres programmes	Fiche action également en lien avec le Plan paysage et la stratégie commerce

FICHE ACTION N° 2

Projet de renouvellement urbain de l'îlot Grande rue



Principes d'aménagement

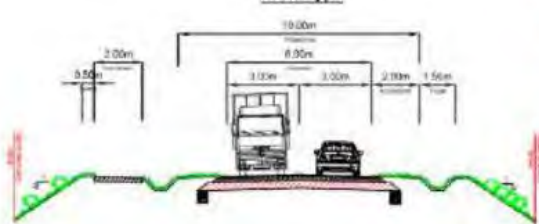
-  Périmètre de l'OAP
-  Ilot dédié à l'habitat dans le cadre d'une opération de renouvellement urbain
-  Opération de logements collectifs sociaux en front d'ilot
-  Opération de logements individuels ou individuels mitoyens/intermédiaires en cœur d'ilot
-  Ilot dédié à la construction de la maison de santé, et à d'éventuels projets d'équipements et/ou d'habitat (zone 1AUm)
-  Ilot uniquement dédié aux équipements et à l'aménagement d'accès et de zones de stationnements (zone 1AUe)
-  Constructions et extensions possibles d'équipements publics
-  Voies existantes
-  Principe d'accès à créer (positionnement indicatif de plusieurs possibilités d'accès)
-  Principe de voies à créer (tracé indicatif)
-  Principe de voie à retraiter
-  Principe de cheminements doux à créer et à raccorder aux itinéraires existants (tracé indicatif)
-  Principe de jardins à préserver (jardins potagers, parcs)
-  Principe de parc à aménager en conservant les éléments paysagers d'intérêt existants (des arbres pourront être abattus dans le cas d'aménagements d'intérêt collectif nécessitant aménagements de voie et d'accès, de jardins...)
-  Périmètre de protection à partir de la tour d'atomisation de DIANA NATURALS

OAP – PLU Cossé le Vivien

Fiche projet extraite du Plan routier départemental 53



Profil type



FICHE ACTION N° 2

Projet de renouvellement urbain de l'îlot Grande rue

Rattachement au Projet de Territoire	Préserver l'environnement et augmenter la résilience du territoire
Action nom	Renouvellement urbain de l'îlot « Grande Rue »
Action n°123	CRTE
Statut	En cours
Niveau de priorité	FORT
Maître d'ouvrage	Mairie de Cossé le Vivien
Description de l'action	Ce projet s'inscrit dans une opération globale d'aménagement d'un îlot en cœur de ville. (cf. : OAP du PLU). Depuis 2021 une maison de santé a été réalisée par la Communauté de Communes et en 2024, une opération de logements va être réalisée par Méduane Habitat. Demain, un nouvel EHPAD est envisagé dans cet îlot, et afin de pouvoir desservir le site, le Conseil Départemental a inscrit dans son plan routier départemental, la réalisation d'une voirie de liaison d'environ 480 m à créer entre la Rue de la Frenousse RD 126 reliant Cossé-le-Vivien à Cosmes et le giratoire existant sur la RD 4 au niveau de l'école Sainte-Marie en sortie de bourg vers Quelaines-St-Gault.
Partenaires	Etat Région CD 53 Méduane Habitat
Dépenses prévisionnelles	Réalisation de la voirie de liaison et parking à créer (pour notamment les besoins de l'EHPAD) : 900 000 euros HT
Plan de financement prévisionnel	Financement de la voirie = 30 % Département de la Mayenne au titre de contournement d'intérêt local
Calendrier	2023 - 2025
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Fiche action également en lien avec le Plan paysage CRTE
Indicateurs de suivi et d'évaluation	

FICHE ACTION N° 3

Stratégie commerce

CHACUN DANS SES COMPÉTENCES

COMMERÇANT

Individuellement et collectivement

Une expérience client singulière

- Attractivité enseigne / devanture
- Horaires d'ouverture
- Accessibilité du point de vente
- Scénarisation du point de vente
- Offre produit / prix / services
- Qualité d'accueil et conseil
- Animation
- Personnalisation de la relation
- Fidélisation
- ...

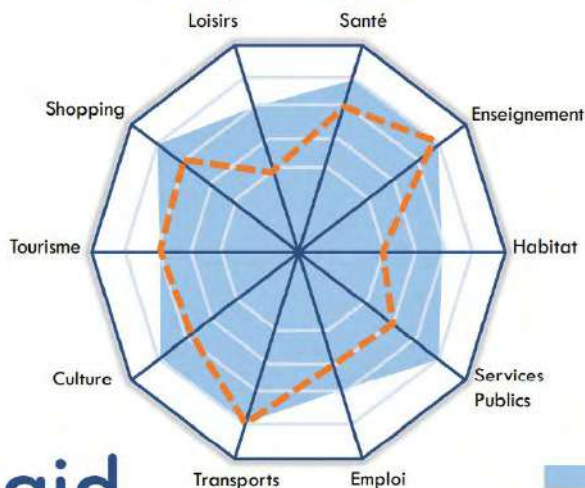


ACTEURS PUBLICS

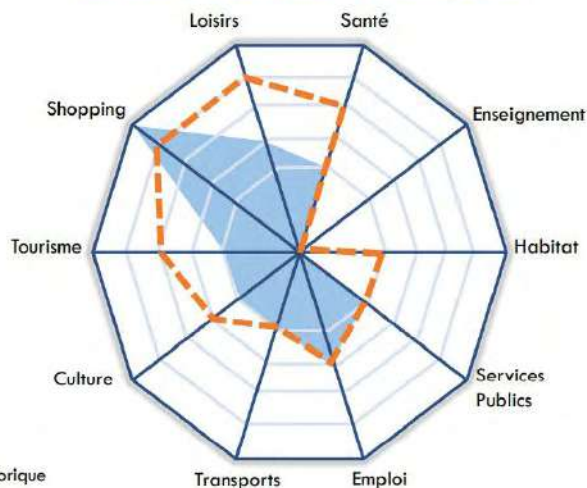
Un environnement favorable à l'acte d'achat

- Équilibres entre les différentes formes de vente
- Politiques publiques d'accès, de transports et de stationnement
- Organisation et lisibilité du circuit marchand
- Qualité des espaces publics et du paysage urbain
- Propreté, sécurité, éclairage
- Jeux pour enfants, bancs, ombre, fontaines, wifi, toilettes, espaces verts...
- Engagement dans la durée du projet urbain, des politiques publiques et des interlocuteurs !

Les usages d'une centralité



Les usages d'un centre commercial



FICHE ACTION N° 3

Stratégie commerce

Rattachement au Projet de Territoire	Dynamiser le territoire et renforcer son attractivité
Action nom	Commerces et services
Action n°	3
Statut	Elaboration d'une stratégie de développement « commerce, artisanat et services de proximité » à l'échelle du Pays de Craon
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Communauté de Communes du Pays de Craon
Description de l'action	Il est programmé la réalisation d'une étude à l'échelle de l'EPCI qui permettra : - De disposer d'un observatoire local du commerce : diagnostic complet de la situation actuelle, données sur le commerce, clientèle, zones de chalandise, qualification de l'armature marchande... - D'élaborer une stratégie via des potentiels de développement - De construire un plan d'actions opérationnel en matière de commerce. Cette étude s'appuiera sur la stratégie de mise en couleur que souhaite mettre en œuvre la ville et une attention particulière sera à porter sur la qualité des rez-de-chaussée et les enseignes. Toutes deux jouent un rôle important dans la perception de la rue car elles entourent les espaces dans lesquels évoluent les piétons. Dans la définition de la stratégie couleur (cf. fiche 1) sera intégrée chaque enseigne commerciale en fonction du style architectural.
Partenaires	Communauté de Communes du Pays de Craon Banque des territoires Région CCI
Dépenses définitives	Démarche engagée pour l'ensemble du territoire : 19 440 euros TTC
Plan de financement prévisionnel / définitif	Subvention BDT à 50 % Subvention Région à 30 %
Calendrier	Début de la mission : septembre 2022 4 mois
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Fiche en lien avec la fiche OPAH et Opah RU
Conséquence sur la fonction de centralité	



FICHE ACTION N° 4

Mobilité : pédibus vélobus



Envie de devenir
conducteur régulier ou occasionnel
de pédibus ou vélobus ?!



Rejoignez-nous !



FICHE ACTION N° 4

Mobilité : pédibus vélobus

Rattachement au Projet de Territoire	Renforcer l'accompagnement social et garantir la cohésion du territoire
Action nom	Mobilités
Action n°	4
Statut	En projet
Niveau de priorité	
Maître d'ouvrage	Mairie de Cossé le Vivien / EPCI – compétence mobilités
Description de l'action	La ville de Cossé le Vivien souhaite réfléchir à la création de lignes de pédibus vélobus. Véritable alternative à la dépose systématique et quotidienne des enfants en voiture à l'école, la mise en place d'un Pédibus permettra : - d'améliorer la sécurité de nos enfants sur le chemin et aux abords de l'école - de contribuer à la bonne santé des enfants par la pratique de la marche à pied - de favoriser l'apprentissage de la rue et développer l'autonomie de l'enfant - de créer de nouvelles formes de solidarité, d'entraide et de renforcer la convivialité dans son quartier - de diminuer l'usage de la voiture individuelle et la pollution - de réduire son impact sur l'environnement - d'économiser le cout des trajets (domicile/école)
Partenaires	Communauté de Communes du Pays de Craon CD 53 ETAT GAL Sud Mayenne ADEME
Dépenses prévisionnelles	15 000 euros HT
Plan de financement prévisionnel	
Calendrier	2023-2024
Lien autres programmes et contrats territorialisés	PDMS
Indicateurs de suivi et d'évaluation	



FICHE ACTION N° 5

Le réaménagement de la place du marché



Etat des lieux – place du marché



Photomontage – place du marché



FICHE ACTION N° 5

Le réaménagement de la place du marché

Rattachement au Projet de Territoire	Préserver l'environnement et augmenter la résilience du territoire
Action nom	Réaménagement de la place du Marché
Action n°	5
Statut	En projet
Niveau de priorité	FORT
Maître d'ouvrage	Mairie de Cossé le Vivien
Description de l'action	Les opérations publiques doivent être pensées comme des projets leviers qui détermineront fortement l'image et l'identité du centre-ville. La requalification et la mise en scène des espaces publics stratégiques du cœur de ville comme la place du marché doit apporter plus de mixité d'usages et des ambiances urbaines plus variées et plus vivantes. L'objectif ici est de créer un lieu à la fois dynamique et avec une qualité de vie apaisée pour les habitants et les visiteurs. L'idée est d'offrir des lieux où l'on se rencontre et l'on discute (terrasses, bancs....), et où l'on se balade avec plaisir («boucle verte récréative» reliant le parc public et la Pré de Cossé, chemins piétons et cycles sécurisés).
Partenaires	Etat Région CD53
Dépenses prévisionnelles	Travaux d'aménagement : 1 000 000 HT
Plan de financement prévisionnel	
Calendrier	2023 études
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Fiche action également en lien avec le Plan paysage, l'OPAH et la stratégie commerce
Indicateurs de suivi et d'évaluation	



FICHE ACTION N° 6

Parcours ludiques / Design actif



Ville de Saint Dizier – Parcours dans la ville



Ville de Montréal décline du mobilier aux usages variés



FICHE ACTION N° 6

Parcours Ludiques / Design actif

Rattachement au Projet de Territoire	Renforcer l'accompagnement social et garantir la cohésion du territoire
Action nom	Design actif – parcours ludiques
Action n°	6
Statut	En projet
Niveau de priorité	FORT
Maître d'ouvrage	Mairie de Cossé le Vivien
Description de l'action	Le design actif consiste à aménager l'espace public afin de rapprocher de l'activité physique et sportive celles et ceux qui en sont le plus éloignés. La ville de Cossé souhaite promouvoir cette démarche et souhaite réfléchir à la création de nouveaux parcours qui permettront aux individus de se réapproprier l'espace public et de recréer du lien social. En effet, en incitant à de nouveaux usages de l'espace public, plus actifs et intégrés aux patrimoines, le design actif agit comme élément d'attractivité autour du centre-ville. Véritable outil d'urbanisme stratégique, c'est aussi une manière de rendre la ville à ses habitants, dotant ainsi le cœur de ville d'une attractivité nouvelle.
Partenaires	Etat / Terre de Jeux 2024 école de Design Région CD 53 Collèges / associations / écoles ... EPCI => culture sport mobilités santé
Dépenses prévisionnelles	Aménagement des espaces publics : 200 000 euros HT
Plan de financement prévisionnel	
Calendrier	2023-2024-2025
Lien autres programmes et contrats territorialisés	PDMS Contrat local de santé



FICHE ACTION N° 7

Réaménagement de la rue de la Frénouse et de l'Oriette et l'ancienne route RD 771

Rue de la Frénouse



Ancienne RD 771 et rue l'Oriette



FICHE ACTION N° 7

Réaménagement de la rue de la Frénouse et de l'Oriette et l'ancienne route RD 771

Rattachement au Projet de Territoire	Renforcer l'accompagnement social et garantir la cohésion du territoire
Action nom	Réaménagement de la rue de la Frénouse et de l'Oriette
Action n°	
Statut	Programmation
Niveau de priorité	
Maître d'ouvrage	Mairie de Cossé le Vivien
Description de l'action	L'espace public est questionné par le développement des nouveaux modes de mobilité, par la densification urbaine et pour la Ville de Cossé par le contournement ouvert tout dernièrement. A travers la mise en œuvre de zones de circulation apaisée, la ville de Cossé cherche à répondre à plusieurs objectifs : - retrouver un équilibre entre les modes de déplacement, - rendre plus attractif son centre-ville La ville souhaite donc poursuivre le travail engagé et programmer la re-qualification des rues de l'Oriette et de la Frénouse ainsi que l'ancienne RD 771 afin de : - Sécuriser les traversées piétonnes - Renaturer et planter les abords de la RD afin de gommer son caractère routier pour retrouver un caractère d'avenue accueillante et partagée - Faciliter les déplacements doux en réalisant des pistes cyclables.
Partenaires	Etat Région CD 53 Ville de Cossé le Vivien
Dépenses prévisionnelles	Réaménagement : 2 000 000 euros HT
Plan de financement prévisionnel	
Calendrier	2023-2025
Lien autres programmes et contrats territorialisés	



FICHE ACTION N° 8

Création d'un EHPAD

Situation de la Maison de Santé et la Pharmacie faisant face au terrain pouvant accueillir le futur EHPAD



FICHE ACTION N° 8

Création d'un EHPAD

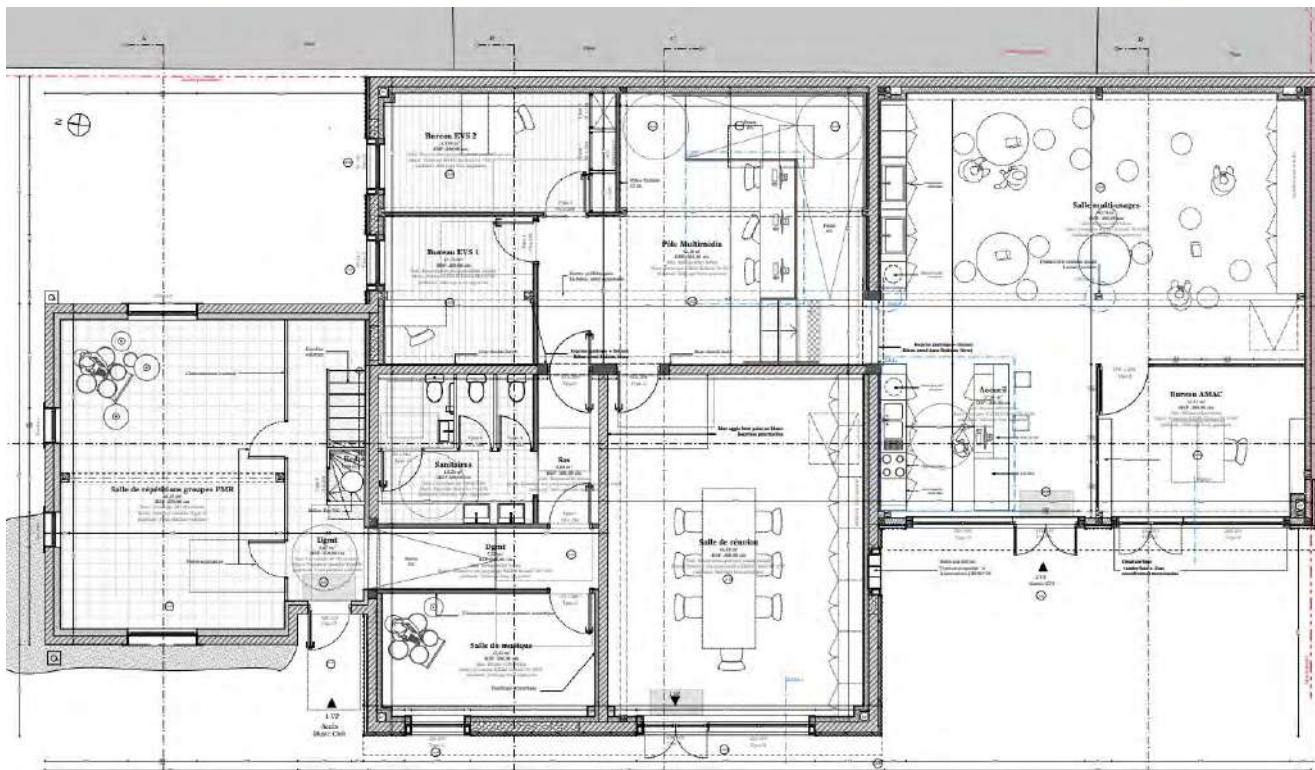
Rattachement au Projet de Territoire	Renforcer l'accompagnement social et garantir la cohésion du territoire
Action nom	Création d'un EHPAD
Action n°	
Statut	En réflexion
Niveau de priorité	
Maître d'ouvrage	Mairie de Cossé le Vivien
Description de l'action	Deux EHPAD (1 sur Méral et 1 sur Cossé) se retrouvent en très grande proximité et tous deux présentent des caractéristiques d'inadaptation aux besoins actuels et à venir des résidents et aux conditions de travail des professionnels. En 2015, une étude d'opportunité a été réalisée par la Mutualité Française Anjou Mayenne afin d'envisager 2 scénarii : - La restructuration avec maintien des 2 sites - La restructuration des EHPAD regroupés sur un seul site A l'époque le scénario retenu correspondait au regroupement des EHPAD au sein d'un seul site sur la ville de Cossé le Vivien. En 2015-2016, la ville a fait l'acquisition des terrains et aujourd'hui à proximité immédiate, se trouve la nouvelle maison de santé et la pharmacie. Depuis 2020, les élus ont relancé la réflexion afin de pouvoir envisager une nouvelle gouvernance permettant ainsi de conserver les 2 sites et de mutualiser la partie administrative, l'entretien et la restauration sur le site de Cossé le Vivien.
Partenaires	Etat / Région CD 53 / ARS Ville de Cossé le Vivien pour les voiries et parking associés
Dépenses prévisionnelles	Construction d'un EHPAD : 10 000 000 euros HT
Plan de financement prévisionnel	
Calendrier	2023-2025
Lien autres programmes et contrats territorialisés	



FICHE ACTION N° 9

Création d'un espace de vie sociale et associative Tiers lieux

Plan phase PRO de l'espace de vie sociale et associative



Photos de l'avancée des travaux

FICHE ACTION N° 9

Création d'un espace de vie sociale et associative Tiers lieux

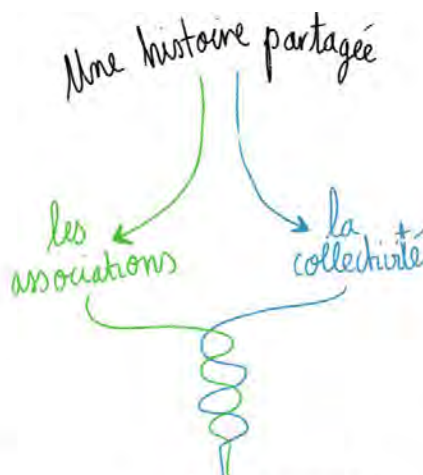
Rattachement au Projet de Territoire	Renforcer l'accompagnement social et garantir la cohésion du territoire
Action nom	Création d'un espace de vie sociale et associative
Action n°	
Statut	En cours de réalisation
Niveau de priorité	
Maître d'ouvrage	Mairie de Cossé le Vivien
Description de l'action	L'idée est de poursuivre l'impulsion de la politique d'animation de la commune et de fédérer différents acteurs autour d'un lieu de rencontres et d'échanges. En effet, un des objectifs majeurs de ce projet est de proposer un lieu « ressources » ouvert et libre pour les habitants et les associations afin de les épauler et de mutualiser les idées, les moyens et créer du lien social. Cet espace permettra de soutenir les initiatives des habitants et associations ainsi que de croiser les savoir-faire : Proposer des ateliers intergénérationnels, aide aux devoirs, cuisine, peinture, couture... En complément, la ville souhaite également y intégrer un musée numérique (cf. fiche 8)
Partenaires	Etat Région CD 53 Ville de Cossé le Vivien
Dépenses définitives	Travaux : 426 342,33€ HT.
Plan de financement définitif	CAF de la Mayenne : 155 000€ HT Subventions de l'état - o DETR/DSIL : 131 675€ HT - o France Relance : 17 400€ HT Commune de Cossé-le-Vivien : 122 267,33€ HT
Calendrier	2022 - 2023
Lien autres programmes et contrats territorialisés	

FICHE ACTION N° 10

L'hackathon



LA SALLE FCC
un bâtiment historique
de l'école de sport de football
reconstruit par la municipalité



L'AMPHITHÉÂTRE
une construction en bois
qui accueille les habitants
près des Embarras

un intérêt commun
à activer les
ESPACES PUBLICS

Renouveler le
tissu associatif

Animer au
quotidien le
centre-bourg

**FAIRE AVEC LES
FORCES EXISTANTES**



les écoles



les associations
culturelles



les pouvoirs
publics



les associations
sportives



la bibliothèque
l'école de
musique



**FINANCEMENTS
POTENTIELS**



FICHE ACTION N° 10

L'hackathon

Rattachement au Projet de Territoire	Renforcer l'accompagnement social et garantir la cohésion du territoire
Action nom	La démarche Hackathon
Action n°	
Statut	réalisé
Niveau de priorité	
Maître d'ouvrage	Mairie de Cossé le Vivien
Description de l'action	Comment relier les différentes polarités et les différentes fonctions sont les thèmes qui ont été retenus et développés par les étudiants lors de la semaine en immersion avec les habitants de Cossé. Cet hackathon propose d'orienter le projet urbain de Cossé le Vivien en aménageant des parcours en ville qui décroissent les pratiques, se servant de la dynamique sportive de la ville pour favoriser un cadre de vie sain. Et penser une ville en mouvement qui privilégie les petites interventions frugales en associant tous les acteurs : associations, élus , écoles...afin de créer une histoire partagée.
Partenaires	Communauté de Communes du Pays de Craon Banque des territoires 50 % Région 30 % Département 53
Dépenses définitives	41 000 euros pour les 3 collectivités engagées dans la démarche
Plan de financement définitif	Financement à 50 % par la BDT Financement à 30 % par la Région Reste à charge de la collectivité : 3000 euros
Calendrier	Du 5 au 9 septembre 2022
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Fiche action également en lien avec une convention OPAH ou OPAH-RU + Plan paysage



FICHE ACTION N° 11

Création d'un musée numérique - Micro folie



FICHE ACTION N° 11

Création d'un musée numérique - Micro folie

Rattachement au Projet de Territoire	Renforcer l'accompagnement social et garantir la cohésion du territoire
Action nom	Installation Micro folie
Action n°	
Statut	A l'étude
Niveau de priorité	
Maître d'ouvrage	Mairie de Cossé le Vivien
Description de l'action	Les objectifs du projet consistent à développer un espace innovant et connecté en lien avec le Ministère de la Culture. Appelé Micro Folie, ce musée numérique sera gratuit et ouvert à tous les publics et dans lequel seront diffusés en très haute définition sur écran géant et tablettes, les chefs d'œuvres de 12 musées nationaux et internationaux tels que le Louvre, le Château de Versailles et le Musée d'Orsay. Le Musée numérique est particulièrement adapté aux parcours d'éducation artistique et culturelle. Ce projet aujourd'hui à l'étude pourrait être installé au sein de l'espace de vie sociale et associative non loin de l'école de musique et la médiathèque.
Partenaires	Etat Paris la villette Terre de Jeux 2024 Région Banque des Territoires CD 53 Collèges / associations / écoles ... EPCI service culture
Dépenses prévisionnelles	Muséographie : 50 000 euros
Plan de financement prévisionnel	A élaboré
Calendrier	2023-2024
Lien autres programmes et contrats territorialisés	



FICHE ACTION N° 12

Rénovation de la restauration scolaire

Rattachement au Projet de Territoire	Renforcer l'accompagnement social et garantir la cohésion du territoire
Action nom	Rénovation de la restauration scolaire
Action n°	
Statut	A l'étude
Niveau de priorité	
Maître d'ouvrage	Mairie de Cossé le Vivien
Description de l'action	Le restaurant scolaire construit au début des années 80, fournit les repas aux écoles primaires, maternelles et au collège Saint Joseph de la ville ainsi qu'à certaines écoles des communes voisines. Sa rénovation doit être aujourd'hui programmée, avec en premier lieu la remise aux normes sanitaires et d'hygiène. Toutefois, sa rénovation et l'étendue des travaux doivent tenir compte des évolutions du projet d'installation du nouvel EHPAD (cf. fiche 8) car la réflexion actuellement menée pourrait privilégier la mutualisation du service de restauration sur les 2 établissements.
Partenaires	Etat Région CD 53 Ville de Cossé le Vivien
Dépenses prévisionnelles	Travaux de rénovation : 1 300 000 euros HT
Plan de financement définitif	
Calendrier	2022 - 2023
Lien autres programmes et contrats territorialisés	



FICHE ACTION N° 13

Agenda programmé de transition énergétique

Rattachement au Projet de Territoire	Préserver l'environnement et augmenter la résilience du territoire
Action nom	Réduire la consommation énergétique et développer la production d'énergies renouvelables locales.
Action n° CRTE	
Statut	
Niveau de priorité	
Maître d'ouvrage	Mairie de Cossé le Vivien
Description de l'action	La ville de Cossé souhaite poursuivre ses actions en faveur de : - La réduction des consommations énergétiques - Du développement de la production d'énergies renouvelables - De l'amélioration de l'éclairage public du parc municipal La ville souhaite donc programmer, en 2023, une étude sur l'autoconsommation collective.
Partenaires	Etat TEM 53 / GAL 53 Région Banque des Territoires CD 53
Dépenses prévisionnelles	Etudes : 50 000 euros HT
Plan de financement prévisionnel	
Calendrier	2023
Lien autres programmes et contrats territorialisés	



Maquettes financières

ACTIONS - EPCI

AXE	ACTION	LIEU	CALENDRIER DE RÉALISATION	Coût global	subventions accordées	Reste à charge
HABITAT	Etude pré-opérationnelle O.P.A.H. RU	territoire	2022 - 2027	65 075,00 €	47 537,00 €	17 538,00 €
ECONOMIE COMMERCES	Etude stratégie Commerce	territoire	2022 - 2023	19 440,00 €	15 552,00 €	3 888,00 €
RENFORCER L'ACCES AUX SERVICES PUBLICS	Réalisation d'un bâtiment accueillant la Maison France Service et une agence postale communale- volet 2	Renazé	2023 -2024	300 000,00 €	93 000,00 €	207 000,00 €
INNOVATION Concertation	Démarche HACKATHON	3 villes	Septembre 2022	34 263,00 €	32 815,00 €	1 448,00 €
ENVIRONNEMENT	Plan paysage 2022	territoire	2023-2026	63 000,00 €	30 000,00 €	33 000,00 €
				481 778,00 €	218 904,00 €	262 874,00 €

ACTIONS - VILLE DE RENAZE

AXE	ACTIONS	LIEU	CALENDRIER DE REALISATION	coût global	subventions accordées	reste à charge
HABITAT	Rénovation énergétique Résidence autonomie	CRTE	2023	361 454,00 €	17 838,00 €	343 616,00 €
MOBILITES	Création d'un vélobus pédibus	ORT	2023-2025	5 000,00 €		5 000,00 €
	Installation de stationnements vélos	ORT	2023-2024	5 000,00 €		5 000,00 €
	Création d'une aire de Camping car	ORT	2023-2024	60 000,00 €		60 000,00 €
ESPACE PUBLICS	Réaménagement de la Place de l'Europe et place de l'église	ORT	2024-2025	1 000 000,00 €		1 000 000,00 €
	Aménagement de la RD 771	CRTE	2023-2024-2025	1 000 000,00 €		1 000 000,00 €
	Aménagement du Parc du Fresne	ORT	2023	241 350,00 €	30 000,00 €	211 350,00 €
	Site des Ardoisières : mise en place d'une signalétique		2023	non chiffré		
RENFORCER L'ACCES AUX SERVICES PUBLICS	Réalisation d'un bâtiment qui accueillera la Maison France Service et une agence postale communale - volet 1	ORT	2023 -2024	90 000,00 €	33 000,00 €	57 000,00 €
	Agrandissement de la périscolaire de l'école Ernest Guillard	CRTE	2022-2023	62 094,00 €	26 524,82 €	35 569,18 €
	Travaux énergétique au dojo du complexe 2000	CRTE	2023	55 940,00 €	14 090,00 €	41 850,00 €
DEMARCHES co concertation	Demarche PURPOZ		2022 -2023	0		
INNOVATION	Installation d'ombrières		2022-2023	non chiffrée		
				2 880 838,00 €	121 452,82 €	2 759 385,18 €

ACTION - VILLE DE CRAON

AXE	ACTIONS	LIEU	CALENDRIER DE RÉALISATION	coût global	subventions accordées	reste à charge
HABITAT	Révision du PLU	ORT	2022-2025	70 833,00 €		70 833,00 €
	Opération de renouvellement urbain sur un îlot en Coeur de ville	ORT	2023-2024	non chiffré		
	Labellisation Petite Cité de caractère	ORT	2022-2023	10 000,00 €		10 000,00 €
MOBILITES	Maison du Tourisme en rdc : création d'un atelier et d'une galerie d'art	ORT	2023	96 000,00 €		96 000,00 €
	Installation de stationnements vélos	ORT	2022-2023	11 280,00 €		11 280,00 €
	Création de liaisons pédibus et vélobus	ORT	2023	12 500,00 €		12 500,00 €
	Aménagement de la rue Faligant avec des liaisons douces	ORT	2023 - 2024	104 166,00 €		104 166,00 €
	Aménagement de la route de château Gontier : entrée de ville de Craon	ORT	2023-2025	380 000,00 €		380 000,00 €
	Réaménagement Pré de la Liberté	ORT	2022 -2023	41 666,00 €		41 666,00 €
ESPACES PUBLICS	Stratégie patrimoniale en centre ville : mise en oeuvre d'une signalétique	ORT	2023	6 666,00 €		6 666,00 €
	Réflexion autour des Halles	ORT	2023	en cours d'estimation		
ACCES AUX EQUIPEMENTS	Création d'un espace de vie associative et aménagement des prairies humides	ORT	2023-2024	318 330,00 €		318 330,00 €
DEMARCHE SOBRIETE ENERGETIQUE	Rénovation énergétique	ORT	2023-2026	120 500,00 €		120 500,00 €
				1 171 941,00 €	- €	1 171 941,00 €

Maquette financière

ACTION - VILLE DE COSSE LE VIVIN

AXE	ACTIONS	LIEU ORT	CALENDRIER DE RÉALISATION	coût global	subventions accordées	reste à charge
HABITAT	Projet de renouvellement urbain de l'Ilot GrandeRue	ORT	2022-2023	900 000,00 €	270 000,00 €	630 000,00 €
		CRTE				
MOBILITES	Réalisation d'un pèdibus et vélobus	ORT	2023	15 000,00 €		15 000,00 €
ESPACES PUBLICS ET PATRIMOINE	Réaménagement de la place du Marché	ORT	2023-2024	1 000 000,00 €		1 000 000,00 €
	Création de parcours / design actif	ORT	2023-2024	200 000,00 €		200 000,00 €
	Réaménagement de la rue de l'Onette et Frenouse	ORT	2023	2 000 000,00 €		2 000 000,00 €
ACCES AUX EQUIPEMENTS	Installation d'un EHPAD	ORT	2023-2025	10 000 000,00 €	ARS / CD 53	10 000 000,00 €
	Création d'un espace de vie sociale et associative – Tiers lieux	ORT	en cours de réalisation	426 342,33 €	304 075,00 €	122 267,33 €
	Installation d'un musée numérique - Micro folle	ORT	2023	50 000,00 €	15 000,00 €	35 000,00 €
	Rénovation de la restauration scolaire	ORT	2023-2024	1 300 000,00 €		1 300 000,00 €
DEMARCHE SOBRIETE ENERGETIQUE	Agenda programmé transition énergétiques	ORT	2023-2024-2025	50 000,00 €		50 000,00 €
				15 941 342,33 €	589 075,00 €	15 352 267,33 €

Démarches réalisées

Nom de l'étude ou du diagnostic	Année de mise en oeuvre	Maître d'œuvre de l'étude	Maître(s) d'ouvrage(s)	Financeurs	Synthèse des conclusions	Thématiques abordées
S.C.O.T	22 juin 2015		Communauté de Communes du Pays de Craon	Région / Etat	Maintien en vigueur du SCOT du Pays de Craon	Habitat Économie Mobilités Espaces publics Patrimoine Services
C.R.T.E	11 octobre 2021		Communauté de Communes du Pays de Craon	Région Etat ADEME Agence de l'eau Loire Bretagne		Habitat Économie Mobilités Espaces publics Patrimoine Services Innovations
Projet de Territoire	22 Novembre 2021	New Deal	Communauté de Communes du Pays de Craon			Habitat Économie Mobilités Espaces publics Patrimoine Services
P.L.U	28 Février 2017	Architour	Ville de Cossé			Habitat Économie Mobilités Espaces publics Patrimoine Services
P.L.U	05 septembre 2017		Ville de Renazé			Habitat Économie Mobilités Espaces publics Patrimoine Services
P.C.A.E.T.	12 juin 2017		Communauté de Communes du Pays de Craon			Habitat Mobilités Innovations

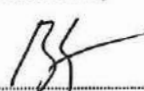
Stratégies à engager ou en cours

Nom de l'étude ou du diagnostic	Maître d'œuvre de l'étude	Maître d'ouvrage	Année de mise en oeuvre
Etude pré-opérationnelle pour l'OPAH	Citémétrie	EPCI	Novembre 2022
Plan des mobilités simplifiées	Immergis		2022
PLU	En cours de recrutement	CRAON	<i>En cours</i>
SPR <i>Les sites patrimoniaux remarquables (SPR) se sont substitués aux AVAP, ZPPAUP et secteurs sauvegardés</i>	En cours de recrutement	CRAON	<i>En cours</i>

Délibérations

- Ville de Craon
- Ville de Renazé
- Ville de Cossé le Vivien
- EPCI

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du Mercredi 16 Novembre 2022
Délibération n°12

La présente délibération est rendue exécutoire par application des formalités de publication et de notification au Représentant de l'Etat prévues par la Loi du 2.03.82	
AFFICHE LE	: 23.11.22
NOTIFIE LE	:
Le MAIRE,	
	
	

Objet → Autorisation de signature de la convention cadre « Petites villes de demain » valant – Opération de revitalisation du territoire

Madame PREVOSTO, 2ème adjointe, expose,

La signature de la convention ORT avant le 31 décembre 2022 est l'aboutissement de la première phase juridique du programme « Petites villes de demain ». Elle va permettre la mise en place de mesures concrètes notamment en matière de logement et de valorisation du patrimoine communal.

Introduit par l'article 157 de la loi portant évolution du logement de l'aménagement et du numérique (loi élan) du 23 novembre 2018, les opérations de revitalisation du Territoire (ORT) constituent un nouvel outil juridique de lutte contre la dévitalisation des centres villes.

L'ORT se matérialise par une convention signée entre la Communauté de communes du Pays de Craon (EPCI siège), Craon la ville principale de l'EPCI, les villes de Cossé le Vivien et Renazé, l'Etat et ses établissements publics, ainsi qu'à toute personne publique ou privée susceptible d'apporter son soutien ou de prendre part à des opérations prévues par le contrat.

Le projet de convention cadre annexé diagnostique les forces et les faiblesses du territoire et détaille les enjeux et les actions à mettre en œuvre sur la ville pour développer un projet global destiné à :

- Adapter et moderniser le parc de logements et de locaux commerciaux ainsi que le tissu urbain pour améliorer son attractivité lutter contre la vacance,
- valoriser le patrimoine révéler les paysages,
- réhabiliter les friches urbaines,

Ces actions vont permettre de créer des conditions favorables au développement de la ville et cela en mobilisant l'Etat et les partenaires sur une durée minimale de 5 années.

Envoyé en préfecture le 18/11/2022

Reçu en préfecture le 18/11/2022

Publié le

ID : 053-215300849-20221116-12_16_11_22-DE

CONSEIL MUNICIPAL du 16 Novembre 2022

Le seize novembre deux mille vingt-deux, à vingt heures, les membres du Conseil Municipal, convoqués en date du dix novembre deux mille vingt-deux, se sont réunis en Mairie de CRAON, sous la présidence de Monsieur Bertrand de GUEBRIANT, Maire.

✓ ETAIENT PRÉSENTS

M. GUIARD, Mme PREVOSTO, M. LANVIERGE, Mme MAHIER, M. GUILLET, Mme FLEURIAULT, M. LALOUÉ, Mme RAGARU, M. LAIRY, M. DERSOIR, Mme CHAZÉ, Mme MAUGEAIS, M. BUGGIN, Mme SAUVÉ, M. PENOCHET, M. GUEDON, Mme MONNIER, Mme MEVITE, M. MAINGUY, M. HAMARD, Mme AUBERT

✓ ETAIENT EXCUSÉS

Mme DUVAL

M. MOREAU

Mme BOURNEUF

M. ROUSSEAU

M. SAVIO

pouvoir donné à M. GUIARD

pouvoir donné à M. de GUEBRIANT

pouvoir donné à Mme MEVITE

pouvoir donné à M. HAMARD

Objet → Autorisation de signature de la convention cadre « Petites villes de demain » valant – Opération de revitalisation du territoire

Considérant que l'engagement respectif des signataires de la convention cadre permet au territoire de bénéficier d'outils réglementaires en faveur de la stratégie globale de redynamisation parmi lesquels, notamment la définition d'un périmètre d'ORT au sens de l'article L .303.2 du code de la construction et de l'habitation susvisé,

Vu le code de la construction et de l'habitation et notamment ses articles L. 303. 2 et suivants relatifs aux effets de la définition d'un périmètre ORT ;

Vu la délibération n°11 en date du 7 juillet 2021 portant autorisation de signature de la convention d'adhésion au dispositif Petites Villes de Demain

Vu le projet de convention annexé,

Explications données, le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité :

- approuve la démarche de transformation de la convention cadre Petites villes de Demain, en convention Opération de Revitalisation du Territoire ;
- autorise le Maire, ou son représentant, à finaliser l'avenant à la convention Petites Villes de Demain, mettant en place le périmètre et le dispositif Opération de Revitalisation du Territoire.

Fait et délibéré, les jour, mois et an dits

Pour extrait conforme

Craon, le 16 Novembre 2022

Le secrétaire de séance
Philippe GUIARD



Le MAIRE
Bertrand de GUÉBRIANT



Envoyé en préfecture le 18/11/2022

Reçu en préfecture le 18/11/2022

Publié le



ID : 053-215300849-20221116-12_16_11_22-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE RENAZE

Le six décembre deux mille vingt-deux à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni salle communale de la Mairie, Place de l'Europe, sous la présidence de Monsieur Patrick GAULTIER, Maire de Renazé.

Étaient présents : Patrick GAULTIER, Romain BRETON, Dorinne BALOCHE, Claude PAILLARD, Mireille BEDOUE, Thierry CHEVALIER, Hervé VIGNERON, Lucinda GONCALVES MENNEGUERRE, Christelle EVAIN, Roger RICARD, Claude JUGE, Armelle JOLYS, David HOCDE, Norbert LIVENAIS, Sophie DESMIER, Damien DESERT, Sonia GUIOULLIER.

Étaient absents ou excusés : Loïc LACROIX, Philippe PELLUAU, Isabelle LAUNAY, Aude LECLERC-VOUAUX, Sophie BALLU, Sylvine GAULTIER.

Mme Christelle EVAIN est porteuse d'un pouvoir de M Loïc LACROIX.

Mme Mireille BEDOUE est porteuse d'un pouvoir de Mme Isabelle LAUNAY.

M. Hervé VIGNERON est porteur d'un pouvoir de Mme Sophie BALLU.

Mme Sonia GUIOULLIER est porteuse d'un pouvoir de Mme Aude LECLERC-VOUAUX.

Mme Lucinda GONCALVES MENNEGUERRE est porteuse d'un pouvoir de M Philippe PELLUAU.

Mme Dorinne BALOCHE est élue secrétaire de séance.

2022 – 123 : VALIDATION DU PERIMETRE DE L'OPERATION DE REVITALISATION DU TERRITOIRE

Une Opération de Revitalisation du Territoire vise à une requalification d'ensemble d'un centre-ville dont elle facilite la rénovation du parc de logements, de locaux commerciaux et artisanaux, et plus globalement le tissu urbain, pour créer un cadre de vie attractif propice au développement à long terme du territoire.

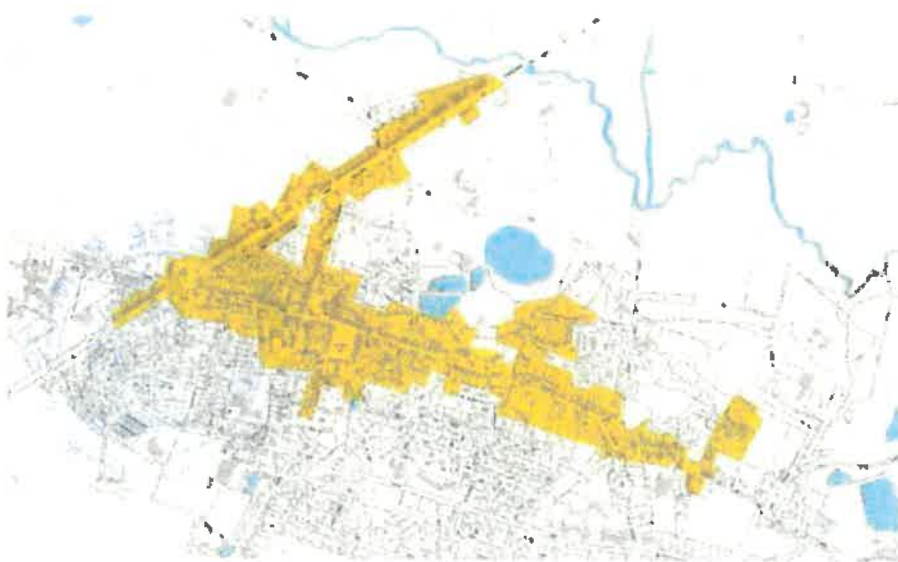
Le programme Petites Villes de Demain intègre de fait une ORT dont il convient d'en définir le périmètre.

Sur proposition du COPIL Petites Villes de Demain,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

DEFINIT le périmètre de l'ORT suivant :

Périmètre ORT



AUTORISE M. le Maire à signer la convention cadre Petites villes de Demain et ses annexes valant Opération de Revitalisation de Territoire (ORT).

PRECISE les actions inscrites à ce jour dans l'ORT :

Fiches actions

AXE	ACTION	LIEU ORT	CALENDRIER DE RÉALISATION
HABITAT	Etude pour une O.P.A.H. RU	ORT	2022 - 2027
	Rénovation énergétique Résidence autonomie	CRTE	2023
ECONOMIE COMMERCE	Etude stratégie Commerce : focus sur le centre ancien	ORT	2022 - 2023
MOBILITES	Création d'un vélobus pédestre	ORT	2023-2025
	Installation de stationnements vélos	ORT	2023-2024
	Création d'une aire de Camping car	ORT	2023-2024
ESPACE PUBLICS	Réaménagement de la Place de l'Europe et la Place de l'église	ORT	2024-2025
	Amenagement de la RD 771	CRTE	2023-2024-2025
	Amenagement du Parc du Fresno	ORT	2023
	Site des Ardosières : mise en place d'une signalétique de découverte		2023
		ORT	
RENFORCER L'ACCES AUX SERVICES PUBLICS	Réalisation d'un bâtiment qui accueillera la Maison France Service et une agence postale communale		2023 - 2024
	Agrandissement de la périscolaire de l'école Ernest Gullier	CRTE	2022-2023
	Travaux énergétiques au dojo du complexe 2000	CRTE	2023
DEMARCHES Co concertation	Demarche PURPOZ		2022-2023
	Demarche HACKATHON	ORT	Septembre 2022
INNOVATION	Installation d'ombrières		2022-2023

Fait et délibéré en séance le jour, mois et an ci-dessus.
Pour copie conforme au registre, RENAIZE, le jeudi 8 décembre 2022.

**Le Maire,
Patrick GAULTIER.**

Date Convocation : 01/12/2022
Nbre de Conseillers Municipaux : 23
Nbre de Conseillers Municipaux Présents : 17
Nbre de Conseillers Municipaux représentés : 5

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
1^{er} décembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le premier décembre à vingt heures trente minutes, les membres du conseil municipal se sont réunis à la mairie de Cossé-le-Vivien sous la présidence de M. LANGOUËT Christophe, maire.

NOM – Prénom	Présent	Excusé	Absent	Pouvoir
M. LANGOUËT Christophe	X			
M. DOREAU Jean-Sébastien	X			
Mme MANCEAU Laurence	X			
M. RADÉ Maurice	X			
Mme BEZIER Florence	X			
M. HOUSSEMAGNE Jean-Charles		X		
Mme JAMOTEAU Chantal	X			
M. RAIMBAULT Pascal	X			
M. VIOT Joël	X			
M. VERDIER Jean-Yves	X			
M. BONZAMI Jean-Luc	X			
Mme BARET Nathalie	X			
Mme VALLAIS Martine	X			
Mme IBNELHAFIDZ Sandrine	X			
Mme ROUSSELET Véronique	X			
Mme TOUPLIN Bénédicte		X		
M. LOYANT Mickaël	X			
M. FORTUN Anthony	X			
Mme BERTHOMÉ Anna	X			
Mme POILPRÉ Stéphanie	X			
M. BUCHOT Karl	X			
M. GAUMÉ Willy	X			
Mme BENATRE Laëtitia		X		M. RADÉ Maurice
TOTAL	20	3		
<i>Date de convocation : 25/11/2022 - Secrétaire de séance : Mme VALLAIS Martine</i>				
<i>Nombre de conseillers municipaux en exercice : 23 - Nombre de votants : 21</i>				

2022-12-104

**Convention cadre Petites Villes de Demain et ses annexes valant opération de
revitalisation territoriale (ORT)**

Convention cadre Petites Villes de Demain et ses annexes valant opération de revitalisation territoriale (ORT)

M. LANGOUËT rappelle que le programme Petites Villes de Demain a fait l'objet d'une présentation au conseil municipal au cours de la réunion du 7 juillet 2022. Mme GASNIER, chargée de mission PVD, avait notamment présenté les conclusions de l'étude sur les forces et faiblesses du territoire conduite par le cabinet New Deal. Elle avait également présenté les contours du périmètre ORT et le projet de l'Hackathon qui s'est tenu début septembre et dont la restitution a été réalisée le 22 octobre.

L'ORT se matérialise par une convention signée entre l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI), la ville principale de l'EPCI, les villes de Cossé le Vivien et Renazé, l'Etat et ses établissements publics, ainsi qu'à toute personne publique ou privée susceptible d'apporter son soutien ou de prendre part à des opérations.

Le comité de pilotage « Petites Villes de Demain » réuni le 25 octobre et le 17 novembre dernier a travaillé sur les grandes orientations de la convention d'opération de revitalisation territoriale (ORT) qui doit faire l'objet d'une approbation par le conseil municipal avant la fin de l'année.

Mme GASNIER présente au conseil municipal le projet de convention annexé :

La convention reprend les éléments de diagnostic du projet de territoire de la Communauté de Communes du Pays Craon en mettant en avant les situations des trois communes PVD : Cossé-le-Vivien, Craon et Renazé. Il est également rappelé la démarche Hackathon et les enjeux communs aux trois villes dégagés : la mise en récit par les étudiants, la place du végétal et la frugalité.

Les enjeux identifiés pour la ville de Cossé-le-Vivien dans le cadre de PVD sont les suivants :

- L'Habitat
 - ✓ Réduire la vacance du logement en hyper-centre
 - ✓ Développer des logements répondant aux besoins des ménages souhaitant réinvestir la ville
 - ✓ Développer des dispositifs d'intervention permettant de mobiliser des aides OPAH RU
 - ✓ Développer une stratégie « de mise en couleur » des façades
- L'économie, commerces et services
 - ✓ Favoriser l'implantation en centre-ville de nouveaux commerçants et nouveaux artisans
 - ✓ Aider les acteurs à se fédérer et à développer des actions collectives
 - ✓ Développer une politique événementielle et un programme d'animation
 - ✓ Développer un haut niveau de services rendant la ville attractive
- Mobilités
 - ✓ Créer de nouvelles liaisons douces
 - ✓ Mise en œuvre de parcours ludiques : design actif
 - ✓ Sécuriser l'ancienne RD 771
- Espaces publics et patrimoine
 - ✓ Réaménager la place du Marché
 - ✓ Conforter les liaisons entre le parc et la ville
 - ✓ Création d'un Tiers lieux : un musée numérique
 - ✓ Réaménager les rues de la Frénouse et de l'Oriette

Il est proposé de « Faire de Cossé-le-Vivien une ville laboratoire de design urbain ». En effet, le contournement permet aujourd'hui de détourner, du centre-ville, un trafic important de transit et particulièrement de poids lourds. Il s'agit d'une vraie opportunité qui s'offre à la ville pour créer du lien entre deux centralités actuellement distinctes et pour améliorer la mobilité et la cadre de vie des habitants par des aménagements expérimentaux.

Afin de répondre concrètement aux enjeux identifiés, la convention décline une série d'actions qui vont permettre de créer des conditions favorables au développement de la ville et cela en mobilisant l'Etat et les partenaires sur une durée minimale de 5 années.

Considérant que l'engagement respectif des signataires de la convention cadre permet au territoire de bénéficier d'outils réglementaires en faveur de la stratégie globale de redynamisation parmi lesquels, notamment la définition d'un périmètre d'ORT au sens de l'article L .303.2 du code de la construction et de l'habitation,

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **APPROUVE** la convention cadre Petites Villes de Demain et ses annexes valant Opération de Revitalisation Territoriale (ORT).
- **AUTORISE** M. le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Pour copie conforme,
Cossé-le-Vivien, le 1^{er} décembre 2022
Le Maire,
Christophe LANGOUËT

The image shows a handwritten signature in blue ink, which appears to be 'C. Langouët', written over a circular official stamp. The stamp contains the text 'MAIRIE de COSSÉ-LE-VIVIEN' and '53100' around a central emblem. The signature is fluid and extends across the stamp.



En exercice : 58
Présents : 42
Votants : 46

Séance du 12 décembre 2022

Le douze décembre deux Mille Vingt-deux à Vingt Heures, les membres de la Communauté de Communes du Pays de Craon, légalement convoqués le 6 décembre 2022, se sont réunis au Centre administratif intercommunal à Craon, sous la Présidence de **M. Christophe LANGOUËT** - Président

Étaient Présents :

ASTILLÉ	/
ATHÉE	MARTIN-FERRÉ Nadine, titulaire
BALLOTS	CHAUVIN Maxime, DALIFARD Alexia, titulaires
BOUCHAMPS LES CRAON	GAUBERT Jean-Eudes, titulaire
BRAINS SUR LES MARCHES	/
CHÉRANCÉ	/
CONGRIER	LEPICIER René-Marc, titulaire
COSMES	COUËFFÉ Dominique, titulaire
COSSÉ LE VIVIEN	Christophe LANGOUËT, DOREAU Jean Sébastien, MANCEAU Laurence, RADE Maurice, BÉZIER Florence, titulaires
COURBEVILLE	BANNIER Géraldine, titulaire
CRAON	de GUÉBRIANT Bertrand, GUIARD Philippe, PREVOSTO Dominique, LANVIERGE Quentin, MAHIER Aurélie, RAGARU Edit, titulaires
CUILLÉ	/
DENAZÉ	GOHIER Odile, titulaire
FONTAINE COUVERTE	BASLÉ Jérôme, titulaire
GASTINES	BERSON Christian, titulaire
LA BOISSIÈRE	TESSIER Jean-Pierre, titulaire
LA CHAPELLE CRAONNAISE	/
LA ROË	/
LA ROUAUDIÈRE	JUGÉ Joseph, titulaire
LA SELLE CRAONNAISE	BRÉHIN Colette, titulaire
LAUBRIÈRES	CHANCEREL Philippe, titulaire
LIVRÉ LA TOUCHE	BAHIER Alain, titulaire
MÉE	CHAMARET Richard, titulaire
MÉRAL	GENDRY Daniel, titulaire
NIAFLES	RESTIF Vincent, titulaire
POMMERIEUX	LEFEVRE Laurent, de FARCY de PONTFARCY Christine, GENDRY Hugues, titulaires
QUELAINES ST GAULT	GAULTIER Patrick, BALOCHE Dorinne, titulaires
RENAZÉ	BARBÉ Béatrice, titulaire
SENONNES	/
SIMPLÉ	GUILLET Vincent, titulaire
ST AIGNAN S/ROË	FRANGEUL Raymond, suppléant.
ST ERBLON	BOURBON Aristide, titulaire
ST MARTIN DU LIMET	GILLES Pierrick, titulaire
ST MICHEL DE LA ROË	BEUCHER Clément, titulaire
ST POIX	GUINEHEUX Dominique, titulaire
ST QUENTIN LES ANGES	BEDOUET Gérard, titulaire
ST SATURNIN DU LIMET	

Étaient excusés : HINCELIN Marie-Noëlle (Cuillé), DESHOMMES Catherine (Cuillé), LECOT Gérard (La Chapelle Craonnaise), JULIOT Thierry (La Rouaudière), GARBE Pascale (Méral), PELLUAU Philippe (Renazé), LIVENAIS Norbert (Renazé), PENE Loïc (St Aignan S/Roë)

Étaient absents : DEROUET Loïc (Astillé), SORIEUX Vanessa (Brain s/les Marches), VALLEE Jacky (Chérancé), TISON Hervé (Congrier), HAMARD Benoît (Craon), CHADELAUD Gaétan (La Roë), Derval Séverine (La Selle Craonnaise), CLAVREUL Yannick (Simplé), GAUCHER Olivier (St Erblon)

Membres titulaires ayant donné pouvoir :

Gérard LECOT a donné pouvoir à Dominique GUINEHEUX

Pascale GARBE a donné pouvoir à Richard CHAMARET

Norbert LIVENAIS a donné pouvoir à Patrick GAUTIER

Loïc PENE a donné pouvoir à Vincent GUILLET

Secrétaire de Séance : Élu M. Dominique COUEFFE, désigné en application de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

OBJET 2022-12/157 – AMENAGEMENT DU TERRITOIRE – POLITIQUES CONTRACTUELLES

PETITES VILLES DE DEMAIN – AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION CADRE VALANT OPERATION DE REVITALISATION DU TERRITOIRE – VALIDATION DU PROJET DE CONVENTION CADRE.

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE
CRAON**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du : 12 décembre 2022

**OBJET 2022-12/157 – AMENAGEMENT DU
TERRITOIRE – POLITIQUES CONTRACTUELLES
Petites Villes de Demain- Autorisation de
signature de la convention cadre valant
Opération de Revitalisation du Territoire-
Validation du projet de convention cadre.**

M. GUINEHEUX Dominique, Vice-président en charge de l'Aménagement du Territoire, des Politiques Contractuelles et de l'Administration générale, des Politiques Contractuelles et de l'Administration générale, rappelle que les villes de Craon, Cossé-le-Vivien et Renazé ont adhéré en juillet 2021 et ont été labélisées « Petites Villes de Demain ».

Une convention cadre (Annexe 2) doit être établie avant le 15 janvier 2023 et doit préciser le programme opérationnel qui indique :

- le périmètre d'intervention des opérations de revitalisation urbaine,
- les actions envisagées qui permettront de créer des conditions favorables au développement des 3 villes, et cela en mobilisant les services de l'État et les partenaires sur une durée minimale de 5 années.

Cette convention et ses annexes seront reconnues comme valant Opération de Revitalisation du Territoire (ORT), un nouvel outil juridique de lutte contre la dévitalisation des centres villes introduite par l'article 157 de la loi portant Évolution du Logement de l'Aménagement et du Numérique (loi ÉLAN) du 23 novembre 2018. L'ORT du Pays de Craon se matérialise ainsi par une convention signée entre la CC, les villes de Craon, Cossé-le-Vivien et Renazé, les services de l'État, ainsi qu'à toute personne publique ou privée susceptible d'apporter son soutien ou de prendre part à des opérations prévues par le contrat.

Considérant le projet de convention cadre annexé, qui diagnostique les forces et les faiblesses du territoire et détaille les enjeux et les actions à mettre en œuvre sur les 3 villes labellisées pour développer un projet global destiné à :

- Adapter et moderniser le parc de logements et de locaux commerciaux ainsi que le tissu urbain pour améliorer son attractivité,
- Lutter contre la vacance,
- Développer les mobilités,
- Valoriser le patrimoine,
- Révéler et protéger les paysages,
- Réhabiliter les friches urbaines,
- Favoriser les démarches innovantes,

Considérant que les actions identifiées vont permettre de créer des conditions favorables au développement des 3 villes et cela en mobilisant les services de l'État et les partenaires sur une durée minimale de 5 années,

Considérant que l'engagement respectif des signataires de la convention cadre permet au territoire de bénéficier d'outils réglementaires en faveur de la stratégie globale de redynamisation parmi lesquels, notamment, la définition d'un périmètre d'ORT au sens de l'article L 303.2 du code de la construction et de l'habitation susvisé,

Vu le code de la construction et de l'habitation et notamment ses articles L. 303. 2 et suivants relatifs aux effets de la définition d'un périmètre ORT ;

Vu la délibération n°2021-04/63 en date du 19 avril 2021 portant autorisation de signature de la convention d'adhésion au dispositif Petites Villes de Demain

Vu la délibération n°12 de la ville de Craon en date du 16 novembre 2022 portant autorisation de signature de l'opération de revitalisation de territoire,

Vu la délibération de la Ville de Cossé le Vivien en date du 1er décembre 2022 portant autorisation de signature de l'opération de revitalisation de territoire

Vu la délibération de la ville de Renazé en date du 06 décembre 2022 portant autorisation de signature de l'opération de revitalisation de territoire

Vu le projet de convention annexé,

La Commission Aménagement du Territoire se réunira le 06/12/2022 pour étudier ce dossier.

Le conseil communautaire est invité à :

- **APPROUVER** le projet de convention cadre annexé ;
- **AUTORISER** le Président ou Vice-Président à signer tout document s'y rapportant.

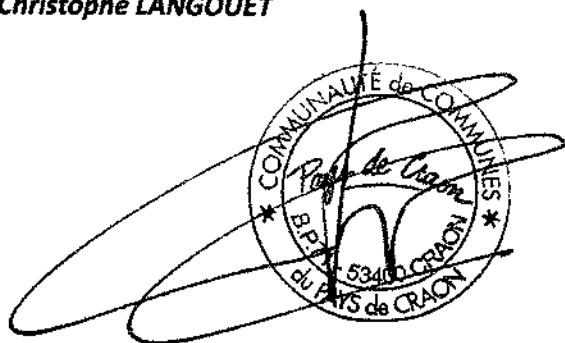
Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,

Craon, le 16 décembre 2022

Pour extrait conforme,

Le Président,

Christophe LANGOUËT



Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

053-200048551-20221212-DELIB202212157-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet 19/12/2022

Affichage : 19/12/2022

Pour l'autorité compétente par délégation



Convention ORT signée en 8 exemplaires le 12 janvier 2023,

Préfecture de la Mayenne	Région Pays de la Loire	Conseil Départemental de la Mayenne
Norchen CHENOUI sous-préfète	Christelle MORANCAIS Présidente	Olivier RICHEFOU Président
Maire de Renazé	Maire de Craon	Maire de Cossé le Vivien
Patrick GAULTIER Maire	Bertrand de GUEBRIANT Maire	Christophe LANGOUËT Maire
Communauté de Communes du Pays de Craon	Banque des territoires	
Dominique GUINEHEUX Vice président en charge de l'aménagement du territoire	Philippe JUSSEURAND Directeur régional Pays de la Loire	

